

Les 3 principes fondamentaux

**De Cheikh al Islam
Mouhammed Ibnou Abdelwahab**

- Qu'Allah lui fasse miséricorde –

***- RÉSUMÉ DE COURS DONNÉ PAR
BOUZIANE ABOU SOUHAIL –***

- Qu'Allah le préserve -

SOMMAIRE

Introduction page 3

Premier fondement page 21

Deuxième fondement page 37

Troisième fondement page 92

Introduction

La vie de l'auteur

1) Qui est l'auteur ?

Il s'appelle Mohamed Ibn Abdelwahab Ibn Souleyman Ibn Ali. Il est né en 1115 de l'hégire à Unayna, dans la région de Riyad. Son grand-père s'appelait Souleyman et était un grand savant dans la région où ils vivaient, c'est-à-dire autour de Riyad. Son père, Abdelwahab, était également un grand savant de son époque et le juge de la région. Il est né dans une famille de savants et a grandi dans un environnement propice à l'apprentissage des sciences. Il a mémorisé le Coran avant d'avoir 10 ans et était quelqu'un d'une très grande intelligence, doué d'une grande compréhension.

2) Son parcours

Une fois qu'il a mémorisé le Coran, il est parti étudier auprès de nombreux savants en Arabie et en Irak. À son retour à Unayna, il a commencé à appeler au Tawhid, constatant que les gens s'étaient beaucoup éloignés du Tawhid et étaient tombés dans le shirk et l'adoration des tombes. Ainsi, il s'est engagé à promouvoir le Tawhid et à lutter contre le polythéisme. Ses efforts ont rapidement suscité de graves problèmes. Cependant, tout a changé lorsqu'il a rencontré le grand imam Muhammad Ibn Saoud Al Saoud. Ensemble, ils ont conclu un pacte commun et ont propagé la da3wa du Tawhid, combattant ceux qui pratiquaient le polythéisme. La da3wa du Sheikh a commencé à s'étendre, couvrant presque toute la région nord du Najd, puis l'Arabie et même au-delà de ses frontières.

3) Quelques-uns de ses livres

Il a écrit de nombreux livres, tels que « Les 3 fondements », « Les 4 règles », « Les Annulatifs de l'islam », « Kitab At-Tawhid », « Kachf Ach-Choubouhât », « Kitab Al Kabair », « Moukhtasar As-sira » (épître sur la biographie du prophète صلى الله عليه وسلم) et d'autres encore.

4) Sa date de mort

Le Sheikh Muhammad Ibn Abdelwahab est décédé en 1206 de l'Hégire (qu'Allah lui fasse miséricorde).

5) Les explications de ce livre et son importance

Ce livre englobe toutes les connaissances essentielles que tout musulman doit avoir concernant l'unicité d'Allah. En mettant en pratique le contenu de ce livre, une personne trouvera le bonheur et la félicité tant dans cette vie que dans l'au-delà.

En résumé, les « 3 fondements » font référence aux 3 questions qui seront posées au défunt dans sa tombe. Le cheikh enseignait à ses étudiants et au grand public ce livre en les encourageant à le mémoriser et à le mettre en pratique.

De nombreux éminents savants ont également expliqué ce livre, tels que Sheikh Ibn Baz, Sheikh Ibn Otheymine, Sheikh Abdurrahman Ibn Qassim, Sheikh An-Najmi, Sheikh Saleh Al Fawzan, Sheikh Abderazzaq Al Badr, et bien d'autres encore.

6) L'importance de l'étude du Tawhid

Effectivement, le Tawhid, qui se réfère à l'unicité d'Allah, est le fondement de l'islam et représente l'essence de cette religion. Il est considéré comme Rouh Al Islam, c'est-à-dire l'esprit de l'islam.

Le Tawhid était le message central de tous les prophètes qui sont venus avant le prophète Muhammad (صلى الله عليه وسلم) et ce dernier a également prêché l'unicité d'Allah tout au long de sa mission prophétique.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Les abeilles - Verset 36

**« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger [pour leur dire] :
“Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghût”[...]»**

﴿وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ...﴾

“Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent”

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

Le Tawhid c'est le pilier le plus important de l'islam. Et c'est le but de la création et c'est la première chose par laquelle la religion débute.

C'est sur cette unicité que la umma a été bâtie.

Et c'est par le Tawhid que les gens sont heureux ou malheureux. Le Prophète صلى الله عليه وسلم a appelé au Tawhid pendant 10 ans de sa vie lorsqu'il était à La Mecque. Par la suite, lorsqu'il était à Médine, il n'a cessé d'appeler au Tawhid jusqu'à son dernier souffle.

البسمة : La Basmalah

Ibn Hajar rapporte dans Fath Al-Bari que la plupart des grands auteurs et des pieux prédécesseurs ont commencé leurs œuvres par la formule « Bismillahi Ar-Rahman Ar-Rahim » (بسم الله الرحمن الرحيم). Parmi eux :

- L'Imam Al-Boukhari dans son Sahih.
- L'Imam Malik dans son Mouwatta.
- L'Imam Ahmed dans son Musnad.

Et d'autres encore.

Il est également mentionné que le prophète Soulayman (عليه السلام), lorsqu'il envoyait une lettre à la reine Balqis, n'a pas fait exception à cette règle et a également commencé par la basmalah.

Ainsi, les savants avaient l'habitude de commencer leurs livres par la basmalah plutôt que par « Alhamdulillah ». La raison serait qu'ils prononçaient à voix haute l'éloge à Allah (Alhamdulillah) avant d'écrire la basmalah.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

Commencer par la basmallah

L'auteur commence son livre par la basmallah en accord avec la pratique du prophète ﷺ, car il débutait ses lettres envoyées aux rois et aux chefs de tribus de la même manière.

En langue arabe, le verbe est souvent placé au début de la phrase. Cependant, ici, on observe que l'auteur écrit la basmallah avant le verbe (dans cet exemple, la basmallah est placée avant le verbe « sache ») pour deux raisons :

1. En commençant par le nom d'Allah, on recherche Sa bénédiction.
2. C'est la seule raison qui motive l'écriture.

الله Allah

« Allah » est parmi les noms sublimes d'Allah. En effet, c'est Son nom le plus important et aucun autre que Lui ne peut être appelé ainsi. Tous les autres noms découlent du nom « Allah ».

Le nom « Allah » précède tous les autres noms, tandis que les autres noms ne le précèdent pas.

« Le Tout Miséricordieux » الرَّحْمَنُ

Ar-Rahman (Le Tout-Miséricordieux) est l'un des noms d'Allah et il ne peut être appliqué à personne d'autre que lui.

Ar-Rahman c'est celui qui se caractérise par une immense miséricorde, une vaste miséricorde.

« Le Très Miséricordieux » الرَّحِيمُ

Ar-Rahim (Le Très-Miséricordieux) est celui dont la miséricorde atteint toute chose. Il peut être également attribué à d'autres que lui la preuve de cela est le verset dans le coran :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Le repentir - Verset 128

« Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est pleines de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants »

لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ
رَؤُوفٌ رَّحِيمٌ

En revanche, lorsque les deux noms, « Ar-Rahman » et « Ar-Rahim », sont mentionnés ensemble, « Ar-Rahim » se réfère à Allah en tant que Celui dont la miséricorde atteint ceux qu'Il veut parmi Ses serviteurs croyants. La preuve en est le verset suivant :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate La Fatiha - Verset 1

« Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. »

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Ankabut - Verset 21

« Il châtie qui Il veut et fait miséricorde à qui Il veut ; et c'est vers Lui que vous serez ramenés. »

يُعَذِّبُ مَنْ يَشَاءُ وَيَرْحَمُ مَنْ يَشَاءُ وَإِلَيْهِ تُقْلَبُونَ

Sache – qu'Allah te fasse miséricorde – qu'il est obligatoire pour nous d'apprendre quatre choses :

اعْلَمْ « Sache »

La science : c'est le fait de concevoir la réalité d'une chose avec certitude
Quand un savant commence ses propos par « اعْلَمْ (sache) » c'est que ce qui va suivre sera très important et que nul ne doit ignorer cela.

رَحِمَكَ اللَّهُ "Qu'Allah te fasse miséricorde"

« Qu'Allah te fasse miséricorde » signifie que l'on implore Allah de répandre Sa miséricorde sur toi de manière à ce que tu atteignes ce que tu recherches et que tu sois préservé de ce que tu crains. Son sens complet est que l'on demande à Allah de pardonner tes péchés passés et de t'aider et te protéger à l'avenir.

Lorsque le terme « Ar-Rahma » (miséricorde) est utilisé seul, il renvoie à la miséricorde générale d'Allah.

Cependant, lorsque le terme « Ar-Rahma » est associé au terme « Al-Maghfira » (pardon), « Al-Maghfira » signifie le pardon des péchés passés, tandis que « Ar-Rahma » signifie l'obtention du bien et la préservation des péchés dans le futur. Cela souligne l'idée d'être pardonné pour les péchés antérieurs et d'être préservé de commettre de nouveaux péchés grâce à la miséricorde d'Allah.

يَجِبُ عَلَيْنَا "Qu'il est obligatoire pour nous"

Ici, « 3alayna » englobe toute personne qui a atteint la puberté et qui est consciente des choses. Par conséquent, il est obligatoire pour toute personne pubère et dotée de raison d'apprendre les quatre choses suivantes.

Et « yadjibou » signifie qu'il est obligatoire pour chaque musulman d'apprendre cela, car l'apprentissage de la science est une obligation. La preuve en est le hadith suivant :

D'après Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « ***Apprendre la science est une obligation pour chaque musulman*** ». (Rapporté par Ibn Maja et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°72)

Dans ce hadith, « la science » fait référence à la connaissance nécessaire pour pratiquer sa religion.

Il y a deux types de connaissances :

- La connaissance profane.
- La connaissance légiférée.

La connaissance légiférée se divise en deux catégories :

1) L'obligation individuelle (Fard 3Ayn) :

C'est ce que tout musulman doit savoir, comme la croyance, la prière, les ablutions, le Ramadan, etc. Tout cela constitue une obligation pour chaque musulman.

2) L'obligation communautaire (Fard Kifaya) :

Il s'agit d'une obligation collective, qui est considérée comme accomplie si elle est réalisée par quelques membres de la communauté. Par exemple, la prière mortuaire.

Le terme « obligation » a différentes définitions selon les savants, mais dans ce contexte, il fait référence à l'obligation au sens juridique du terme. Cela signifie que celui qui l'accomplit sera récompensé, tandis que celui qui la néglige méritera le châtiment d'Allah.

"أَرْبَعُ مَسَائِلَ" : "Quatre choses"

Ces quatre points que l'auteur a mentionnés dans son introduction font partie des trois fondements et ils englobent l'ensemble de la religion. C'est pourquoi il est crucial de leur accorder une grande attention en raison de leurs bénéfices considérables pour le musulman.

La première est la science, qui est la connaissance d'Allah, la connaissance de Son Prophète (ﷺ) et la connaissance de la religion de l'islam avec les preuves.

"وَهُوَ مَعْرِفَةُ اللَّهِ" : "La connaissance d'Allah"

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Muhammad - Verset 19

« Sache donc qu'en vérité il n'y a point de divinité à part Allah et implore le pardon pour ton péché [...] »

[...] فَأَعْلَمَ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرُ لِذَنْبِكَ

Cette connaissance doit être dans le cœur d'une manière qui engendre nécessairement l'acceptation de tout ce qui est légiféré.

Elle doit également se faire avec obéissance, soumission et application de la législation apportée par le prophète ﷺ.

De plus, le musulman se doit de connaître Allah par ses actions, en sachant que c'est Lui qui a créé toute chose, qui accorde la subsistance et qui l'éduque, en plus de lui accorder tous les autres bienfaits.

Ainsi, le musulman doit connaître Allah par Sa seigneurie, Ses adorations en lui vouant un culte exclusif, ainsi que par Ses noms et attributs.

La première est la science, qui est la connaissance d'Allah, la connaissance de Son Prophète (ﷺ) et la connaissance de la religion de l'islam avec les preuves.

Le deuxième est sa mise en pratique « الْعَمَلُ بِهِ »

Il est extrêmement important de mettre la science en pratique. Par conséquent, une science sans pratique n'a aucune valeur, tout comme une pratique sans science. La science est comparable à un arbre dont les fruits sont la mise en pratique, ou encore la science est comparable au corps et sa mise en pratique est comparable à l'âme.

De plus, les chrétiens se sont égarés en pratiquant sans science, tandis que les juifs se sont égarés, car ils avaient la science, mais ne la mettaient pas en pratique.

Ce sont eux dont Allah parle dans la sourate suivante :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate La Fatiha - Verset 7

« le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. »

صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ

Ceux qui réussissent dans cette vie et dans l'au-delà sont les musulmans qui apprennent la science et la mettent en pratique. On peut dire que les communautés se sont divisées en trois groupes en fonction de leur approche de la science et de sa mise en pratique.

La science exige la mise en pratique, car si la mise en pratique ne suit pas, alors cette science perd de sa valeur. Ibn Arsalan, un grand savant, a déclaré : « Un savant qui n'applique pas sa science sera châtié bien avant les païens (les adorateurs des idoles). » Selon Ibn Al Qayyim, la science repose sur les paroles d'Allah, celles du Prophète ﷺ et des compagnons qui détiennent la connaissance, sans placer l'opinion d'une personne au même niveau que les paroles du Messager d'Allah ﷺ.

De plus, le Prophète ﷺ nous a informés dans un hadith qu'un des premiers hommes à goûter les flammes de l'enfer sera un savant qui n'a pas mis sa science en pratique.

Il est également rappelé qu'il existe une science obligatoire à mettre en pratique pour tout musulman (par exemple, la prière, la zakat, le jeûne du Ramadan) et une science recommandée (par exemple, la prière funéraire). Ainsi, celui qui néglige la science obligatoire qui incombe à tout musulman méritera le châtimement.

الدَّعْوَةُ إِلَيْهِ "Le troisième est d'y inviter les gens"

L'appel à Allah comporte des conditions, parmi lesquelles figurent :

1) La sincérité :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate An-Nahl - Verset 125

« Appelle au chemin de ton Seigneur par la sagesse et la bonne exhortation. Argumente avec eux de la meilleure façon. Ton Seigneur connaît le mieux celui qui s'égare de Son chemin et Il connaît le mieux les biens guidés. »

أَدْعُ إِلَى سَبِيلِ رَبِّكَ بِالْحُكْمَةِ وَالْمَوْعِظَةِ الْحَسَنَةِ وَجِدِلْهُمْ بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ
إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِمَنْ ضَلَّ عَنْ سَبِيلِهِ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ

2) La science :

Sourate An-Nahl - Verset 125

Dis : « Voici mon chemin. J'appelle à Allah en toute clairvoyance, moi et ceux qui me suivent. Gloire à Allah. Je ne suis pas du nombre des associateurs ».

قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا
أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ

Donc, il est nécessaire de connaître ce à quoi tu appelles.

3) La clairvoyance :

Tu dois être clairvoyant dans ta manière d'appeler les gens à la religion.

4) Connaître la situation de la personne à laquelle tu appelles à l'islam est essentiel.

Parmi les preuves de cela, on trouve le hadith suivant :

Ibn « Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit à Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) lorsqu'il l'envoya au Yémen : ***“Tu vas te rendre chez un peuple des gens du Livre [c'est à dire, les juifs et les chrétiens]. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a aucune divinité digne d'adoration excepté Allah !”***

Donc, il est clair que le Prophète ﷺ a informé Mu'âdh de la situation des gens qu'il devait appeler, qui étaient des gens du Livre, et également de la première chose à laquelle il devait les appeler, qui est le Tawhid (l'unicité d'Allah). « Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a aucune divinité digne d'adoration excepté Allah ! »

Ainsi, il est essentiel de connaître la personne que tu appelles à l'islam.

Le quatrième est de patienter en cas de persécution due à cet appel » الصَّبْرُ
"عَلَى الْأَذَى فِيهِ"

La patience consiste à maîtriser son âme et elle se divise en trois catégories :

1. Patience dans l'obéissance à Allah.
2. Patience face aux interdits d'Allah.
3. Patience face aux décrets d'Allah tels que les maladies et les injustices.

D'ailleurs, les quatre principes évoqués dans ce livre trouvent leur source dans le Coran, dans la sourate al asr :

« Par le Temps ! L'homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance. »

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ - وَالْعَصْرِ - إِنَّ الْإِنْسَانَ لَفِي خُسْرٍ - إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَتَوَاصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَاصَوْا بِالصَّبْرِ

Explication de la sourate « le temps »

“Par le Temps ! :

Allah jure ici par le temps, et lorsque Allah jure dans une sourate, cela indique l'importance extrême de la chose mentionnée. Certains exégètes ont affirmé que le temps ici fait référence au temps qui passe, comprenant les années, les mois, et ainsi de suite. D'autres ont soutenu que cela se réfère spécifiquement au temps de la prière du Asr. L'opinion la plus solide serait que dans cette sourate, Allah parle du temps qui s'écoule.

De plus, il est important de savoir qu'Allah peut jurer par ce qu'il veut parmi Ses créatures.

« L'homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, s'enjoignent mutuellement la vérité et s'enjoignent mutuellement l'endurance » :

Effectivement, ceux qui croient englobent également ceux qui ont la connaissance, car on ne peut croire sans avoir la connaissance. Ainsi, la notion de science mentionnée dans le premier principe est présente. De même, la phrase « accomplissent les bonnes œuvres » reflète la mise en pratique de cette science, ce qui correspond au deuxième principe évoqué par l'auteur. Ensuite, dans la phrase « s'enjoignent mutuellement la vérité », on retrouve le troisième principe, qui est l'appel à Allah. Enfin, dans la phrase « s'enjoignent mutuellement l'endurance », nous retrouvons le quatrième principe, qui est la patience face aux difficultés rencontrées lors de l'appel à Allah.

Ibn Al Qayyim explique que la lutte contre son âme se divise en quatre aspects :

1. Lutter contre son âme pour qu'elle acquière la droiture et la connaissance religieuse.
2. Lutter contre son âme pour qu'elle mette en pratique ce qu'elle a appris.
3. Inviter les gens à cette religion de vérité.
4. Faire preuve de patience face aux difficultés et aux torts infligés par les autres.

Ash-Shâfi'î a dit : ‘Si Allah n'avait révélé que cette sourate comme preuve pour les créatures, elle leur aurait suffi :

Dans cette parole, l'Imam Ash-Shâfi'i explique que cette sourate englobe l'ensemble du bien. Ainsi, tous les gens sont dans un état de perdition, sauf ceux qui croient en Allah d'une manière saine et authentique, qui accomplissent de bonnes actions, qui se recommandent mutuellement la vérité et qui font preuve d'endurance. L'Imam Ibn Taymiyya, dans un autre ouvrage, affirme que si les gens réfléchissaient sur cette sourate et sur les enseignements qu'elle contient, cela serait suffisant pour eux.

Al-Bukhari [qu'Allah lui fasse miséricorde] a dit : « Chapitre : La connaissance avant la parole et l'acte » :

L'imam Al-Boukhari cite ici le verset suivant :

Sourate Muhammad, Verset 19 :

‘Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité [digne d'adoration] si ce n'est Allah, et implore le pardon pour ton péché.’

فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَاسْتَغْفِرْ لِذَنْبِكَ

Ici, le fait de dire « **sache** » englobe la notion de connaissance. Ensuite, le terme « **implore le pardon pour ton péché** » indique la mise en pratique de cette connaissance.

Sache – qu'Allah te fasse miséricorde – qu'il est du devoir de tout musulman et musulmane d'apprendre trois choses et de les mettre en pratique :

La première : c'est le fait qu'Allah nous a créés, qu'Il nous a accordé la subsistance et qu'il ne nous a pas laissés sans but.

Ici, l'auteur nous informe qu'Allah nous a créés et qu'Il est le créateur de toutes choses. Et nombreux sont les versets en ce sens, dont celui-ci :

Sourate Ar-Rum – Verset 20

‘Parmi Ses signes : Il vous a créés de terre, - puis, vous voilà des hommes qui se dispersent [dans le monde]-.’

وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَكُمْ مِنْ تُرَابٍ ثُمَّ إِذَا أَنْتُمْ بَشَرٌ تَنْتَشِرُونَ

En plus de nous avoir créés, Allah explique qu'Il ne nous a pas créés en vain, mais une sagesse infinie se cache derrière notre existence.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Ar-Rum – Verset 20

‘Parmi Ses signes : Il vous a créés de terre, - puis, vous voilà des hommes qui se dispersent [dans le monde]

وَمَا خَلَقْنَا السَّمَاءَ وَالْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا بَاطِلًا ذَلِكَ ظَنُّ الَّذِينَ كَفَرُوا فَوَيْلٌ
لِّلَّذِينَ كَفَرُوا مِنَ النَّارِ

À travers de nombreux versets, Allah nous fait comprendre le but de notre existence et notre raison d’être sur terre, qui est de L’adorer seul, sans Lui associer de partenaires, afin d’obtenir le paradis éternel.

Le but de l’envoi des prophètes :

Également, Allah nous a envoyé le prophète ﷺ pour réciter les versets du Coran, nous purifier et nous enseigner le livre et la sagesse, comme Il l’a déjà fait pour les autres communautés.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate An-Nisa – Verset 163-164

« Nous t’avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui. Et Nous avons fait révélation à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob aux Tribus, à Jésus, à Job, à Jonas, à Aaron et à Salomon, et Nous avons donné le Zabour à David. »

إِنَّا أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ كَمَا أَوْحَيْنَا إِلَى نُوحٍ وَالتَّيِّبِينَ مِنْ بَعْدِهِ وَأَوْحَيْنَا إِلَى إِبْرَاهِيمَ
وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ وَالْأَسْبَاطِ وَعِيسَى وَأَيُّوبَ وَيُونُسَ وَهَارُونَ
وَسُلَيْمَانَ وَآدَمَ دَاوُودَ زَبُورًا

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Ar-Rum – Verset 20

Et il y a des messagers dont Nous t’avons raconté l’histoire précédemment, et des messagers dont Nous ne t’avons point raconté l’histoire – et Dieu a parlé à Moïse de vive voix ‘

وَرُسُلًا قَدْ قَصَصْنَاهُمْ عَلَيْكَ مِنْ قَبْلُ وَرُسُلًا لَمْ نَقْصُصْهُمْ عَلَيْكَ وَكَلَّمَ اللَّهُ
مُوسَى تَكْلِيمًا

Donc, à travers ces deux versets et d’autres versets présents dans le Coran, il existe des preuves claires qu’Allah nous a envoyé un prophète pour nous guider sur le chemin à suivre. De plus, il est impératif que nous obéissions au prophète ﷺ, car nous

ne pouvons pas obéir à Allah sans obéir au prophète ﷺ, et nous ne pouvons pas obéir au prophète ﷺ sans obéir à Allah. Ainsi, les deux sont intrinsèquement liés et l'un implique nécessairement l'autre.

Sourate Al Muzzammil - Verset 15-16

« Nous vous avons envoyé un Messager pour être témoin contre vous, de même que Nous avons envoyé un Messager à Pharaon. Pharaon désobéi alors au Messager. Nous le saisîmes donc rudement ».

إِنَّا أَرْسَلْنَا إِلَيْكُمْ رَسُولًا شَاهِدًا عَلَيْكُمْ كَمَا أَرْسَلْنَا إِلَىٰ فِرْعَوْنَ رَسُولًا ﴿١٥﴾
فَعَصَىٰ فِرْعَوْنُ الرَّسُولَ فَأَخَذْنَاهُ أَخْذًا وَبِيلًا ﴿١٦﴾

Donc les preuves dans le coran prouvant qu'il faut obéir à Allah et à son prophète ﷺ sont nombreuses.

De même que le hadith du prophète ﷺ :

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agré) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Tous les membres de ma communauté entreront au Paradis, sauf celui qui refuse. - Et qui donc refuse, ô Messager d'Allah ? A-t-on demandé. - Celui qui m'aura obéi entrera au Paradis et celui qui m'aura désobéi aura refusé », répondit le Prophète (sur lui la paix et le salut).

عن أبي هريرة رضي الله عنه مرفوعاً: «كل أمتي يدخلون الجنة إلا من أبى». قيل: ومن يأبى يا رسول الله؟ قال: «من أطاعني دخل الجنة، ومن عصاني فقد أبى».

Aussi, parmi les leçons tirées des versets ci-dessus, il y a la compréhension du rôle des prophètes et des différents types de désobéissance.

Le rôle des prophètes & les types de désobéissances :

En effet, le rôle des prophètes est de :

- Faire connaître leur Seigneur aux gens et de leur clarifier qui ils doivent adorer.
- Faire connaître la législation d'Allah, leur faire connaître ses ordres et ses interdits.
- Faire connaître la récompense ultime du paradis après avoir délaissé les interdits et appliqué les ordres divins.

Également, on peut tirer des versets mentionnés que le prophète ﷺ est témoin contre sa communauté, et cette communauté est une preuve pour les communautés précédentes.

De plus, lorsque Allah dit « Nous vous avons envoyé un Messager », ici il fait référence à Moïse, mais son nom n'est pas mentionné afin d'attirer l'attention sur le fait qu'il est un messager envoyé et sur l'importance de l'envoi des messagers.

Allah dit également « Pharaon désobéi alors au Messager ». Dans le Coran et la Sunna, on distingue deux types de désobéissance :

La désobéissance partielle, qui concerne les grands péchés tels que délaisser la prière en commun, le jeûne, etc. Allah peut les pardonner ou les châtier selon Sa volonté.

La désobéissance totale, qui représente la mécréance. Pharaon a commis une désobéissance totale en désobéissant à Moïse, et la désobéissance des mécréants est une désobéissance totale envers le prophète ﷺ.

La deuxième : C'est le fait qu'Allah n'agrée pas qu'on Lui associe qui que ce soit dans Son adoration, pas même un ange rapproché ou un prophète envoyé.

Sourate Al Jinn - Verset 18

« Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah »

وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا

Le shirk est le seul péché qui conduit ceux qui le commettent et meurent dans cet état à entrer en enfer pour l'éternité. De plus, le shirk annule toutes les bonnes actions. Les savants expliquent également que tout culte ordonné par Allah et dédié à quelqu'un d'autre que Lui conduit inévitablement au grand shirk. Le shirk concerne tout le monde et il ne faut pas se croire à l'abri. N'a-t-il pas été dit par Ibrahim :

« Préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des idoles » ? Ibrahim at-taymi a dit : « Qui sera protégé du shirk après Ibrahim ? » Et la réponse est « Personne », dans un sens général, c'est-à-dire que ce qui est voulu, c'est de ne rien adorer véritablement en dehors d'Allah, ni les anges, ni les statues, ni les prophètes, ni les pieux.

« Al masajid », selon les savants, peut faire référence aux endroits réservés à la prière, à la terre entière, ainsi qu'aux membres du corps sur lesquels tu te prosternes pour adorer Allah. Ainsi, tous ces sens sont assez proches et peuvent être équivalents les uns aux autres.

L'invocation se divise en deux catégories : l'invocation de la demande et l'invocation de l'adoration. Parmi les invocations faisant partie du shirk, on retrouve le fait d'invoquer quelqu'un en dehors d'Allah, d'invoquer quelqu'un de vivant, mais absent, et d'invoquer une personne vivante qui est présente et de lui demander quelque chose qu'il lui est impossible de réaliser.

La troisième : c'est le fait de savoir que quiconque obéit au Prophète et croit en l'Unicité d'Allah n'a pas le droit de prendre comme alliés ceux qui s'opposent à Allah et Son Prophète, pas même ses plus proches parents.

« Tu ne trouveras pas un peuple qui croit en Allah et au jour dernier prendre pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leur fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Ceux-là sont ceux à qui Il a écrit la foi dans le cœur et ceux qu'Il a secourus. Il les fera entrer dans des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agrément. Ceux-là sont le parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent. »

لَا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ وَلَوْ كَانُوا آبَاءَهُمْ أَوْ أَبْنَاءَهُمْ أَوْ إِخْوَانَهُمْ أَوْ عَشِيرَتَهُمْ أُولَئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ الْإِيمَانَ وَأَيَّدَهُم بِرُوحٍ مِّنْهُ وَيُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا عَنْهُ أُولَئِكَ حِزْبُ اللَّهِ أَلَا إِنَّ حِزْبَ اللَّهِ هُمُ الْمُفْلِحُونَ

Qu'est-ce que l'alliance ?

L'alliance dans l'islam implique l'amour, le soutien et le renforcement mutuel entre les croyants. Cependant, il est clair dans l'islam qu'un musulman ne peut pas soutenir les mécréants contre les musulmans, même s'ils sont membres de la famille tels que la mère, le père ou le frère.

Les savants ont donné deux définitions de l'opposition ou du désaveu :

1. Mettre une barrière entre les musulmans et les mécréants.
2. Prendre les armes pour les mécréants contre les musulmans.

L'alliance et le désaveu occupent une place importante dans l'islam. Les savants ont affirmé que cela fait partie des principes fondamentaux et des bases mêmes de l'islam.

Linguistiquement, l'alliance signifie l'amour, le secours et la suivie. Du point de vue religieux, cela se manifeste par des actes et des paroles en faveur des musulmans.

L'alliance est le contraire du désaveu. Cheikh Abdelatif Alou Sheikh (descendant de Cheikh Mouhamad ibn Abdel Wahab) disait : « Le fondement même de l'alliance, c'est l'amour, et le fondement du désaveu, c'est la haine. »

L'alliance est également définie par le rapprochement des cœurs et les conséquences qui en découlent en termes d'actes et de paroles. Elle se manifeste par l'éloignement, le délaissement et la haine envers la mécréance et les mécréants. L'alliance avec les non-musulmans (juifs, chrétiens, bouddhistes, mazdéens...) est strictement interdite.

Allah en parle dans le Coran :

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Al Ma'idah - Verset 51

Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. Certes, Allah ne guide pas les gens injustes.

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَتَّخِذُوا الْيَهُودَ وَالنَّصَارَىٰ أَوْلِيَاءَ ۚ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَاءُ
بَعْضٍ ۚ وَمَنْ يَتَوَلَّهُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ ۚ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ

Qu'est-ce que le désaveu ?

L'alliance et le désaveu se divisent en deux catégories :

L'alliance et le désaveu avec les musulmans :

a) On doit vouer un amour et une alliance sincère envers les prophètes, les envoyés, les véridiques, les martyrs et les gens de bien. En tête de cette liste se trouve le Prophète صلى الله عليه وآله وسلم, ainsi que tous ses compagnons et ceux qui les ont suivis.

b) Il y a également ceux que nous aimons d'un côté et que nous détestons de l'autre. Ce sont ceux parmi les musulmans qui commettent des désobéissances et de grands péchés. Par conséquent, nous les aimons en tant que musulmans, mais nous les haïssons pour Allah à cause de leurs péchés. Ibn Abi al-Izz al-Hanafi a dit dans Charh at-Tahawiya : « L'amour et la haine dépendent de ce qu'ils ont comme bien et mal. Ainsi, une personne peut réunir en elle-même une cause d'alliance et une cause de désaveu. »

L'alliance légiférée : c'est l'alliance avec les musulmans comme le fait de les visiter, de s'asseoir avec eux, de les aimer, de les conseiller, de faire doua pour eux, de les saluer en premier, de les respecter.

L'alliance interdite : concerne l'alliance avec les non-croyants (kouffars), le fait de se rapprocher d'eux, de leur accorder de l'importance, d'obéir à ce qu'ils interdisent, de les prendre comme conseillers et amis, et de leur porter secours contre les musulmans.

Le comportement du musulman à la lumière de l'alliance et du désaveu envers les non-croyants est le suivant :

Si les non-croyants se montrent bienveillants envers nous, il est permis de leur rendre la bienveillance en retour. Il est également permis au musulman de manger avec eux et de se mélanger avec eux dans le but de les appeler à l'islam, à condition de respecter deux conditions :

1. Ne pas craindre d'être influencé et de basculer de leur côté.
2. Ne pas avoir d'affection et d'amour pour eux.

- Visiter les non-croyants :

Le Prophète صلى الله عليه وآله وسلم a déjà visité un Juif et a favorablement répondu à son invitation.

Faire du commerce avec les non-croyants : Il est permis au musulman d'échanger et de faire du commerce avec les non-croyants.

Participer à leurs fêtes : Il n'est pas permis aux musulmans de participer à leurs fêtes telles que Noël, Pâques, la Toussaint, etc.

- Ressembler aux non musulmans :

De plus, il est strictement interdit aux musulmans de leur ressembler et aussi de prendre leurs prénoms.

Abdullah ibn 'Umar (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « **Quiconque imite un peuple, en fait partie.** »

- Leur passer le salam :

Il n'est pas permis également aux musulmans de commencer le salam envers les non musulmans. Et s'ils commencent par passer le salam le musulman répond « wa aleykoum ».

Donc, si on te demande : quels sont les trois fondements qu'il est nécessaire pour toute personne de connaître
Réponds : c'est le fait que le serviteur connaisse son Seigneur, sa religion et son Prophète Muhammad

Donc ici, les trois fondements sont la connaissance d'Allah, Son messager (sallahu aleyhi wa sallam) et Sa religion (l'Islam).

Le terme « fondement » signifie quelque chose sur lequel on construit. Par exemple, la racine de l'arbre est sa base, car sans les racines, l'arbre ne peut pas pousser.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Ibrahim - Verset 24

« N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ?

أَلَمْ تَرَ كَيْفَ ضَرَبَ اللَّهُ مَثَلًا كَلِمَةً طَيِّبَةً كَشَجَرَةٍ طَيِّبَةٍ أَصْلُهَا ثَابِتٌ وَفَرْعُهَا فِي السَّمَاءِ

L'auteur a donc attiré l'attention sur ces trois fondements en raison de leur grande importance. Ces trois bases représentent les principes sur lesquels la personne sera interrogée dans sa tombe, à savoir : « Qui est ton Seigneur ? Quelle est ta religion ? Qui est ton prophète ? »

L'auteur a présenté ces principes sous forme de questions-réponses pour attirer l'attention de l'étudiant. En effet, une fois que la personne sera enterrée et que ses proches l'auront quittée, elle devra répondre à ces questions.

Il ne suffit pas de connaître Allah de manière générale, mais il est nécessaire de le connaître à travers Sa Seigneurie (Ar rouboubiya), Sa divinité (al Oulouhiya) et Ses noms et attributs (asma wa siffat). De plus, il est important d'adorer Allah selon le message apporté par le prophète صلى الله عليه وآله وسلم.

Il existe plusieurs façons de connaître son Seigneur. Par exemple, en observant Sa création et en méditant sur elle, en reconnaissant Sa perfection et en contemplant l'immensité de Son pouvoir.

Le premier fondement

De plus, le Seigneur est celui qu'on adore. La preuve réside dans la parole d'Allah : « Ô hommes ! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés, vous et ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindrez-vous la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toi, qui précipite la pluie du ciel et par elle fait pousser toutes sortes de fruits pour vous nourrir. Ne Lui donnez donc pas d'égaux, alors que vous savez. » [Sourate AlBaqarah, v. 21-22]

Voici donc le premier fondement, qui est la connaissance de son Seigneur. L'auteur mentionne « qui m'a éduqué », et l'éducation (at-tarbiya) signifie le soin que l'on prodigue à quelqu'un pour l'éduquer.

Il mentionne également « par ses bienfaits », en effet Allah dit dans le Saint Coran : Sourate An Nahl - Verset 18

Et si vous comptez les bienfaits d'Allah, vous ne saurez pas les dénombrer. Car Allah est Pardonneur, et Miséricordieux.

وَإِنْ تَعُدُّوا نِعْمَةَ اللَّهِ لَا تُحْصُوهَا إِنَّ اللَّهَ لَغَفُورٌ رَحِيمٌ

L'éducation se divise en deux catégories : l'éducation générale et l'éducation spécifique. L'éducation générale concerne toutes les créatures, qu'elles soient musulmanes ou non. En revanche, l'éducation spécifique concerne uniquement les alliés d'Allah, c'est-à-dire les musulmans à qui Allah a permis de l'adorer et d'avoir foi en Lui.

Le mot « ar-rabb » (le seigneur), à sa forme définie avec l'alif et le lâm, ne peut être utilisé que pour Allah, à moins qu'il soit suivi d'un nom. Par exemple, il est possible de dire « seigneur de la maison » (ar-rabb al-bayt) sans l'alif, et dans ce cas, le mot « seigneur » est indéfini. Cependant, lorsque le mot est défini, cette formulation s'applique uniquement à Allah.

Les bienfaits peuvent être divisés en deux catégories : les bienfaits matériels et les bienfaits immatériels. Les bienfaits matériels incluent des éléments tels que l'eau, la nourriture, etc. Les bienfaits immatériels concernent ce qui n'est pas visible, tels que la guidance, la vie de l'âme (hayat ar-rûh), la lumière présente dans le cœur, la foi, etc.

« Louange à Allah, Seigneur de l'Univers. » [Sourate Al-Fâtihah, v. 2.]
L'univers, c'est toute chose autre qu'Allah, et je suis un élément de cet univers.
Si l'on te demande ensuite : comment as-tu connu ton Seigneur ?

Par conséquent, Allah est le seul à être adoré. Nous devons nous soumettre à Lui en obéissant à Ses ordres et en renonçant à Ses interdictions. Allah dit dans le Coran :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Anbiya- Verset 25

**Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé :
"Point de divinité en dehors de Moi.**

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ

Donc, pour prouver qu'Allah est l'éducateur de toute la création, l'auteur s'appuie sur ce verset :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate La Fatiha- Verset 2

« Louange à Allah, Seigneur de l'Univers. »

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

Allah s'est attribué les caractéristiques de la perfection, de la noblesse et de la majesté, et cela lui est exclusivement propre.

Il est Celui que j'adore ; je n'adore personne en dehors de Lui.

C'est Lui qui m'a créé, qui pourvoit à ma subsistance et m'a éduqué. Par conséquent, je ne dois adorer personne en dehors de Lui.

Ainsi, si la seigneurie appartient à Allah, alors l'adoration doit obligatoirement lui être réservée. En effet, comment pourrais-je adorer autre que Celui qui m'a créé, pourvoit à ma subsistance et m'a éduqué ? La preuve de Son droit à l'adoration (al-oulouhiya) réside dans Sa seigneurie (ar-rouboubiya).

« Al hamd » (la louange) signifie ici la louange adressée à quelqu'un que l'on aime et que l'on glorifie, et toutes les louanges lui reviennent.

« Des mondes » fait référence à tous les mondes, y compris le monde des anges, des djinns, des hommes, des animaux, du monde sous-marin, etc.

Si l'on te demande ensuite : comment as-tu connu ton Seigneur ? Réponds : par Ses signes et Ses créatures. Parmi Ses signes, il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune. Et parmi Ses créatures, il y a les sept cieux et les sept terres, ce qu'ils contiennent et ce qu'il y a entre eux. La preuve se trouve dans la parole d'Allah :

« Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune : ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez. » [Sourate Fussilat, v. 37.]

Ainsi que Sa parole : 'Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !' [Sourate Al-A'râf, v. 54.]

Il existe deux types de signes : les signes naturels et les signes religieux. Les signes naturels correspondent à la création d'Allah, tandis que les signes religieux font référence aux révélations qu'Allah fait descendre sur Ses prophètes.

Ainsi, lorsque nous parlons des signes (ayah) de manière générale, ce terme est inclusif. Cependant, lorsque nous ajoutons « naturels » (makhlouqates), cela désigne deux termes distincts, et ici, l'auteur a utilisé ces deux termes consécutivement.

Alors, pourquoi différencier les signes des créatures alors que les terres, les cieux, le soleil, la lune sont tous des créatures ? L'auteur a simplement utilisé des termes différents pour nuancer ses propos, mais les deux désignent des créatures.

Allah a mentionné ici deux preuves parmi les preuves les plus importantes de la création de l'univers et de l'être humain dans le Coran et la Sunna.

Allah dit également dans le Coran :

Nous leur montrerons Nos signes dans l'univers et en eux-mêmes, jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est cela (le Coran), la Vérité. Ne suffit-il pas que ton Seigneur soit témoin de toute chose ?

سَنُرِيهِمْ ءَايَاتِنَا فِي الْآفَاقِ وَفِي أَنْفُسِهِمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُ الْحَقُّ أَوَلَمْ يَكْفِ بِرَبِّكَ أَنَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ شَهِيدٌ

Allah a interdit de se prosterner devant le soleil et la lune, même s'ils sont deux astres admirables. Il est formellement interdit de leur vouer une adoration et de se prosterner devant eux, car cela doit être réservé exclusivement à Allah.

Ainsi que Sa parole : 'Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son

**commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui.
Gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !' [Sourate Al-A'râf, v. 54.]**

Ce verset contient les signes qu'Allah a créés. Allah a indiqué dans ce verset qu'Il s'est établi sur Son trône après la création des cieux et de la terre. Cette caractéristique d'établissement sur Son trône est mentionnée sept fois dans le Coran, dans sept sourates différentes.

Le trône est une créature parmi les créatures d'Allah, et il possède quatre caractéristiques :

- C'est la plus grande création d'Allah.
- C'est la plus élevée des créations d'Allah.
- C'est le plafond du paradis.
- C'est la plus lourde des créations d'Allah.

Cette caractéristique d'établissement sur Son trône est unique à Allah. Allah mentionne que le soleil, la lune et les étoiles sont soumis à Son commandement. Le commandement se divise en deux : le commandement universel et le commandement religieux.

Le commandement universel a lieu inévitablement, tandis que le commandement divin n'a pas nécessairement lieu. En d'autres termes, ce commandement se réfère aux actes d'adoration qu'Allah a ordonnés, et qui peuvent être accomplis ou abandonnés.

« Gloire à Allah, Seigneur de l'Univers ! »

« Tabaraka » est un mot qui est exclusivement attribué à Allah, et il est interdit de l'attribuer à autre qu'Allah.

**Donc, si l'on te demande : quels sont les trois fondements qu'il est nécessaire
pour toute personne de connaître
Réponds : c'est le fait que le serviteur connaisse son Seigneur, sa religion et
son Prophète Muhammad**

**وَالدَّلِيلُ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَأَنَّ الْمَسَاجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدْعُوا مَعَ اللَّهِ أَحَدًا﴾ [الجن: 18].
فَمَنْ صَرَفَ مِنْهَا شَيْئًا لِغَيْرِ اللَّهِ؛ فَهُوَ مُشْرِكٌ كَافِرٌ؛ وَالدَّلِيلُ: قَوْلُهُ تَعَالَى:
﴿وَمَنْ يَدْعُ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ لَا بُرْهَانَ لَهُ بِهِ فَإِنَّمَا حِسَابُهُ عِنْدَ رَبِّهِ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ
الْكَافِرُونَ﴾ [المؤمنون: 117].**

Le terme « seigneur » et « divinité » n'ont pas les mêmes significations. Le mot « seigneur » ne signifie pas « divinité », mais plutôt que le « seigneur » est celui qui est digne d'adoration. C'est envers lui que l'adoration doit être exclusivement réservée.

Nous rappelons également que l'unicité de la seigneurie suppose nécessairement l'unicité de l'adoration, et l'unicité de l'adoration comprend l'unicité de la seigneurie.

Ibn Kathîr (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : “Celui qui a créé ces choses est [le Seul] digne d'adoration

قَالَ ابْنُ كَثِيرٍ - رَحِمَهُ اللَّهُ تَعَالَى: الْخَالِقُ لِهَذِهِ الْأَشْيَاءِ هُوَ الْمُسْتَحِقُّ لِلْعِبَادَةِ

Ibn Kathir est un grand savant, notamment connu pour avoir été l'élève d'Ibn Taymiyya. Dans ses écrits, Ibn Kathir souligne que celui qui a créé toutes ces choses est le seul digne d'être adoré. Le cheikh Ibn Abdelwahab, quant à lui, énumère différentes formes d'adoration. Dans son tafsir (exégèse du Coran), Ibn Kathir explique en détail que le Créateur est le seul à mériter véritablement notre adoration.

Quant aux différentes formes d'adoration énumérées par l'auteur, nous avons :

- **l'Islâm (la Soumission),**
- **l'Imân (la Foi),**
- **l'Ihsân (la Bienfaisance)**
- **l'invocation (Ad-Du'â),**
- **la peur (Al-Khawf)**
- **l'espoir (Ar-Rajâ »),**
- **la confiance (At-Tawakkul),**
- **le désir (Ar-Raghbah),**
- **l'effroi (Ar-Rahbah),**
- **l'humilité (Al-Khuchu“),**
- **la crainte (Al-Khachyah),**
- **le retour vers Allah (Al-Inâbah),**
- **la demande d'aide (Al-Isti'ânah),**
- **la demande de protection (Al-Isti'âdhah),**
- **la demande de secours (Al-Istighâthah),**
- **le sacrifice (Adh-Dhabh),**
- **le serment (An-Nadhr)**

et d'autres d'adorations, qu'Allah a ordonnées

La preuve réside dans la parole d'Allah : « Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah. » [Sourate Al-Djinn, v. 18.]

Quiconque donc voue une de ces formes d'adoration à un autre qu'Allah est un polythéiste mécréant. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : ‘Et

quiconque adore avec Allah une autre divinité, alors qu'il n'a aucune preuve évidente [de son droit d'être adoré], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants ne réussissent pas.' [Sourate Al-Mu'minûn, v. 117.]

De même, il y a le hadith suivant : « L'invocation est l'essentiel de l'adoration. » La preuve se trouve dans la parole d'Allah : 'Et votre Seigneur dit : « Invoquez-Moi, le vous exaucerai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés. »' [Sourate Ghâfir, v. 60.]

L'auteur a mentionné différentes formes d'adoration qui doivent être exclusivement dédiées à Allah. Il convient également de rappeler les deux types de soumission : la soumission générale et la soumission spécifique.

La soumission générale fait référence au fait que toutes les créatures sont entièrement soumises à Allah.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Mariam - Verset 93

'Tous ceux qui sont dans les cieux et sur la Terre se rendront auprès du Tout Miséricordieux, [sans exceptions], en serviteurs'

إِنَّ كُلَّ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ إِلَّا آتِيَ الرَّحْمَنِ عَبْدًا

Et il existe une soumission spécifique qui concerne uniquement les croyants. Allah dit dans le Coran :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Furqan - Verset 63

« Les serviteurs du Tout Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre »

وَعِبَادُ الرَّحْمَنِ الَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى الْأَرْضِ هَوْنًا

D'abord, nous allons définir l'adoration. Sur le plan linguistique, cela fait référence à un chemin aplani. Au sens religieux, c'est un terme qui englobe tous les actes et paroles, visibles ou cachés, qu'Allah aime et agréée.

L'adoration, dans son sens religieux, repose sur trois piliers : l'amour, la crainte et l'espoir. Ces trois piliers doivent être réunis pour que l'adoration soit valide. Tout acte d'adoration accompli pour autre que Allah devient du polythéisme. De plus, il est essentiel que cette adoration soit conforme à la Sunna du Prophète Muhammad (que la paix et les bénédictions soient sur lui).

Dans ce contexte, l'auteur explique que quiconque invoque autre que Allah est considéré comme un associateur mécréant. Pourquoi donc l'auteur fait-il une distinction entre la mécréance et le polythéisme ? Quelle est la différence entre la mécréance et le polythéisme ?

La mécréance est un terme général qui englobe également le polythéisme. La mécréance est l'opposé de la foi. Le polythéisme est une composante de la mécréance. Ainsi, tout acte de polythéisme est considéré comme une mécréance, mais toute mécréance n'est pas nécessairement du polythéisme. Et selon certains savants, ce sont simplement des synonymes.

L'invocation (Ad-Du'â) :

L'invocation se divise en deux types : l'invocation de demande, où le serviteur implore son Seigneur, par exemple en disant : « Ô Allah, pardonne mes péchés... » ; et l'invocation d'adoration, où le serviteur invoque Allah dans un acte d'adoration pur.

Cela signifie que tous les types d'adoration entrent également dans l'invocation d'adoration. Ainsi, le serviteur invoque Allah à travers sa prière, son jeûne, son pèlerinage, etc.

Toute invocation d'adoration comprend une invocation de demande, et toute invocation de demande contient nécessairement une invocation d'adoration.

De même, il y a le hadith suivant : « L'invocation est l'essentiel de l'adoration. » :

Ce hadith a été considéré comme faible par Sheikh al-Albani, mais son sens est vrai. Il existe cependant un autre hadith authentique qui dit : « L'invocation est l'essence de l'adoration ». Ainsi, l'invocation est une forme d'adoration très importante.

Il est interdit de demander quelque chose qu'Allah seul peut accorder à quiconque en dehors de Lui.

Cependant, il est permis de demander quelque chose à une personne sous quatre conditions :

1. Vivante
2. Présente
3. Capable
4. Considérer cette personne uniquement comme une cause.

La peur (Al-Khawf) :

Linguistiquement, la peur correspond à l'effroi, c'est un sentiment de crainte face à un événement pouvant causer la mort, des dommages ou du mal. Allah interdit de craindre les alliés de Satan et ordonne de Le craindre Lui seul.

La peur se divise en quatre types :

1. La peur secrète : craindre, par exemple, un mort et croire qu'il peut nous causer du tort.
2. La peur mondaine : commettre un interdit par peur des gens. Cette peur est interdite, mais elle n'atteint pas le degré de polythéisme.
3. La peur naturelle : avoir peur du feu, d'un lion, etc.
4. La peur d'Allah : il s'agit de craindre Son châtiment. Cette peur est légiférée et doit être accompagnée d'espoir. En effet, si l'homme n'a que la peur sans espoir, il pensera qu'Allah ne lui pardonnera pas, alors qu'Il interdit de désespérer de Sa miséricorde. De plus, la peur doit être accompagnée de crainte pour éviter de tomber dans le laxisme total et négliger les actes d'adoration.

L'espoir (Ar-Rajâ ») :

L'espoir est le fait d'aspirer à la réalisation d'une chose proche, d'avoir un bon sentiment envers Allah et d'espérer Sa récompense et Ses bienfaits. L'espoir bénéfique est celui qui est accompagné d'actes, car ces actes doivent être motivés par l'espoir en Allah. Il est important de souligner que l'espoir et la crainte sont indissociables dans l'adoration. Ils sont tous deux des fondements importants de l'adoration du cœur, parmi les trois types d'adoration énumérés par Allah.

L'espoir (Ar-Rajâ ») :

La preuve concernant l'espoir [en Allah] réside dans la parole d'Allah : « Quiconque espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe personne dans l'adoration de son Seigneur. » [Sourate A1-Kahf, v. 110.]

وَدَلِيلُ الرَّجَاءِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿فَمَنْ كَانَ يَرْجُو لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا﴾ [الكهف: 110].

L'espoir est le fait d'aspirer à la réalisation d'une chose proche, d'avoir un bon sentiment envers Allah et d'espérer Sa récompense et Ses bienfaits. L'espoir bénéfique est celui qui est accompagné d'actes, et ces actes doivent être motivés par l'espoir en Allah. L'espoir et la crainte sont indissociables dans l'adoration, ils sont comme les deux ailes de l'oiseau.

L'espoir est d'une grande importance, car il fait partie des trois types d'adoration énumérés par Allah et il constitue l'un des fondements de l'adoration du cœur. L'espoir est un élément de la foi qui guide cette adoration. Plus on connaît Allah à travers Ses noms et attributs, plus notre espoir envers Lui grandit. Croire en ce qu'Allah a promis renforce l'espoir du serviteur en Son pardon et en Son paradis. Il est permis d'éprouver de l'envie, mais cette envie est limitée à envier les bienfaits et la miséricorde d'Allah. Le serviteur espère que Allah accepte ses bonnes actions et pardonne ses mauvaises actions.

Plus l'homme connaît Allah par ses noms et attributs, plus son espoir envers Lui sera grand. Le fait de croire en ce qu'Allah a promis augmente l'espoir du serviteur qui espère son pardon et son paradis. Il est associé à l'envie, mais cette envie est permise, c'est-à-dire d'envier les bienfaits et la miséricorde d'Allah. Il espère que Allah accepte ses bonnes œuvres et pardonne ses mauvaises actions.

Cependant, il existe des espoirs interdits, tels que l'espoir qui relève du polythéisme, c'est-à-dire le fait de convoiter auprès d'un être absent, ce que l'on désire, comme espérer qu'un mort nous apporte un bien. Cela constitue un polythéisme majeur. De plus, espérer en une personne présente et vivante, lorsque cette personne n'est pas en mesure de réaliser ce que l'on espère et que seul Allah peut le faire, est également interdit.

La confiance (At-Tawakkul) :

La preuve concernant la confiance [en Allah] se trouve dans la parole d'Allah : « Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants. » [Sourate Al-Mâ'idah, v. 23.]

وَدَلِيلُ التَّوَكُّلِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَعَلَى اللَّهِ فَتَوَكَّلُوا إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ﴾ [المائدة: 23].

La confiance, sur le plan linguistique, consiste à pouvoir compter sur quelque chose. La confiance en Allah, quant à elle, signifie mettre sa confiance en Lui, se confier à Lui et se contenter de Lui pour la réalisation des bienfaits et la protection contre le mal.

La confiance en Allah est l'un des degrés supérieurs de la foi. Elle est une condition importante pour parfaire notre foi.

La confiance en Allah se divise en deux aspects :

1. Compter entièrement sur Allah et ne compter que sur Lui :

Cela signifie que nous devons placer notre confiance totale en Allah et ne pas dépendre uniquement des causes apparentes. Une fois que nous avons accompli les causes nécessaires, nous ne devons pas nous focaliser sur elles, mais plutôt mettre notre confiance en Allah, car c'est Lui qui détermine le résultat final. Il est essentiel de comprendre que la confiance en Allah ne signifie pas négliger de prendre les mesures appropriées et d'agir avec diligence dans notre vie quotidienne.

2. Placer sa confiance en un mort dans la réalisation d'un bien ou la protection contre un mal :

Cela est interdit et constitue un polythéisme majeur. Il est incorrect de placer sa confiance absolue en une personne décédée en espérant qu'elle nous apporte des bénédictions ou nous protège du mal.

Il est également interdit de placer sa confiance en une personne supérieure à nous dans ce bas monde, telle qu'un roi, un président ou un gouverneur, en pensant qu'elle peut produire des résultats par elle-même. Ces personnes ne sont que des moyens ou des causes, et c'est Allah qui accorde tout. Ce comportement relève du polythéisme caché (as-shirkou al-khafi) et constitue un polythéisme mineur.

En revanche, il est permis de donner une procuration (wakala) et de confier une tâche à une personne de confiance. Cela n'est pas interdit. Par exemple, le Prophète Muhammad (que la paix soit sur lui) a confié certaines tâches à ses compagnons, comme lorsqu'il a chargé Ali Ibn Abi Talib du sacrifice lors du pèlerinage (hajj). Il est donc important de ne pas confondre la confiance en Allah (tawakkul) avec la délégation de responsabilité (tawkil).

La preuve concernant le désir, l'effroi et l'humilité réside dans la parole d'Allah : « Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant nous. »

وَدَلِيلُ الرَّغْبَةِ، وَالرَّهْبَةِ، وَالْخُشُوعِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّهُمْ كَانُوا يُسَارِعُونَ فِي الْخَيْرَاتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا وَكَانُوا لَنَا خَاشِعِينَ﴾ [الأنبياء: 90].

Le désir (Ar-Raghbah) et l'effroi (Ar-Rahbah),

Le désir linguistique signifie l'envie d'obtenir quelque chose que l'on aime. Le désir et l'espoir présentent des similitudes, tout comme la peur et l'effroi, mais ils ont également des différences. Lorsque le désir et l'espoir sont mentionnés ensemble, l'espoir représente le fait d'avoir envie, de convoiter ou d'être cupide. Quant au désir, il renvoie à l'idée de demander. Ainsi, le désir est le fruit de l'espoir.

L'humilité (Al-Khuchu«),

La servitude résultant de la grandeur d'Allah conduit à la soumission aux décrets naturels et religieux d'Allah.

La crainte (Al-Khachyah),

La crainte est une perception basée sur la grandeur de l'être craint et la perfection de son pouvoir.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Fatir - Verset 28

« Parmi ses serviteurs, seuls les savants craignent Allah ».

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : إِنَّمَا يَخْشَى اللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ الْعُلَمَاءُ

Donc plus tu connais ton Seigneur, plus tu Le crains. La crainte est une peur basée sur la connaissance de l'être craint. Et ceux qui craignent le plus Allah sont les savants. Sheikh Al Islam Ibn Taymiyya explique que tous ceux qui craignent Allah sont des savants.

Le retour vers Allah (Al-Inâbah),

Le retour vers Allah en lui obéissant et en s'éloignant de la transgression de ses interdits est une forme d'adoration. Il est étroitement lié à la confiance en Allah. Les savants expliquent que le retour vers Allah comprend quatre aspects :

1. L'amour d'Allah.
2. L'humilité envers Allah.
3. Le fait de revenir à Allah.
4. S'éloigner de la transgression de ses interdits

La différence entre le repentir et le retour vers Allah réside dans leur portée. Le repentir a un sens plus général, tandis que le retour vers Allah a un sens plus spécifique. Cela signifie que le retour vers Allah englobe les conditions du repentir (la sincérité envers Allah, le regret du péché, l'arrêt du péché et la détermination à ne pas le répéter à l'avenir), mais il est également accompagné d'actes pieux destinés à plaire à Allah.

La demande d'aide (Al-Isti'ânah),

La demande d'aide se divise en plusieurs parties. La première consiste à demander humblement l'aide de son Seigneur.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate La Fatiha - Verset 5

C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons le secours.

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ

Allah dit : « C'est Toi seul que nous adorons, et c'est Toi seul dont nous implorons le secours. » Cette structure de phrase, en plaçant le verbe en second, démontre l'exclusivité de l'adoration et de la demande d'aide envers Allah. À travers cette formulation, le serviteur comprend qu'il doit uniquement demander à Allah ce dont il a besoin et l'implorer seul, sans associer d'autres divinités.

La demande d'aide se compose de deux aspects : la confiance en Allah et le fait de s'en remettre uniquement à Lui.

La confiance en Allah est proche de la demande d'aide, mais elle est de plus haut niveau, car dans le Coran et la Sunna, tu trouveras des passages qui parlent de demander de l'aide à autre qu'Allah, tandis que tu ne trouveras jamais de texte mentionnant que tu peux placer ta confiance en autre qu'Allah. Les savants ont donc déduit que la confiance en Allah est supérieure à la demande d'aide.

En effet, nous avons vu que la demande d'aide envers un être vivant peut être effectuée sous certaines conditions (être vivant, présent, capable, considéré comme une cause). Quant à la recherche d'aide à travers les bonnes actions, elle est permise, car

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Baqara - Verset 45

Et cherchez secours dans l'endurance et la salât : certes, la Salât est une lourde obligation, sauf pour les humbles

وَاسْتَعِينُوا بِالصَّبْرِ وَالصَّلَاةِ وَإِنَّهَا لَكَبِيرَةٌ إِلَّا عَلَى الْخَاشِعِينَ

Et d'après Mou'adh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **Cherchez de l'aide pour la réussite de vos projets dans le fait de les cacher, car certes chaque personne possédant un bienfait est jalousee** ».

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans la Silsila Sahiha n°1453)

La demande de protection (Al-Isti'âdhah) :

La preuve concernant la demande de protection se trouve dans la parole d'Allah : « Dis : le cherche protection auprès du Seigneur de l'aube naissante. » [Sourate AlFalaq, v. 1.] Ainsi que : « Dis : je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. » [Sourate An-Nâs, v. 1]

وَدَلِيلُ الاسْتِعَادَةِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ﴾ [الفلق: 1]. وَ﴿قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ﴾ [الناس: 1].

Le mot « Al-Falaq » a plusieurs sens selon les savants :

1. L'aube naissante (le lever du soleil).
2. Il désigne toutes les créations d'une manière générale.
3. Il correspond à une chose extraite d'une autre chose.
4. Il désigne un fleuve en enfer.

Cependant, la signification la plus répandue est celle de l'aube naissante.

Il existe plusieurs types de recherche de protection :

Auprès d'Allah :

Dans le verset 1 de la sourate Al-Falaq » et le verset 1 de la sourate « An-Nas ». Cette forme de recherche de protection est permise.

Auprès d'un attribut d'Allah :

Selon un hadith, le Prophète (que la paix soit sur lui) a dit : « Je cherche refuge auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé. » [Rapporté par Muslim]. Cette forme de recherche de protection en utilisant les attributs d'Allah est également permise.

Les termes en arabe sont les suivants :

« أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ » (A'udhu bi kalimatillahi at-tammati min sharri ma khalaq). Dans l'ensemble, ces formes de recherche de protection sont considérées comme permises dans la religion.

Auprès des morts ou des djinns :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Djinn - Verset 6

Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâles parmi les djinns, mais cela ne fit qu'accroître leur détresse

وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا

Ceci est un grand polythéisme et est formellement interdit. La recherche de protection auprès d'un homme (vivant, présent, capable, considéré comme une cause) est permise avec les quatre conditions citées. La recherche de protection auprès d'un humain qui n'est pas capable de faire la chose est également un grand polythéisme et est interdite.

La demande de secours (Al-Istighâthah) :

La preuve concernant la demande de secours se trouve dans la parole d'Allah : « Quand vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt. » [Sourate Al-Anfâl, v. 9.]

وَدَلِيلُ الاسْتِغَاثَةِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَابَ لَكُمْ...﴾
الآية [الأنفال: 9]

La demande de secours d'un point de vue linguistique consiste à apporter de l'aide à une personne en difficulté, en la sauvant d'une situation dangereuse ou de la mort, parmi d'autres choses.

La demande de secours est considérée comme une forme d'adoration. Elle fait partie de la catégorie plus large des invocations. Toutes les invocations ne sont pas nécessairement des demandes de secours, mais toute demande de secours est certainement une forme d'adoration.

La preuve concernant le sacrifice réside dans la parole d'Allah : « Dis : “Moi, mon Seigneur m'a guidé vers un chemin droit, une religion droite, la religion d'Abraham, le soumis exclusivement à Allah et qui n'était point parmi les associateurs. Dis : “En vérité, ma prière, mes actes de dévotion (ou mon sacrifice), ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé !” [Sourate Al-An'âm, v. 162-163.]

وَدَلِيلُ الذَّبْحِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿قُلْ إِنِّي هَدَانِي رَبِّي إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ دِينًا قِيمًا مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ * قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ * لَا شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ﴾
[الأنعام: 163-161].

Et l'on trouve dans la Sunnah : « Maudit soit celui qui égorge une bête pour un autre qu'Allah. » Rapporté par Muslim, Livre des sacrifices, chapitre de l'interdiction de sacrifier une bête pour un autre qu'Allah et de la malédiction de celui qui agit de la sorte.

وَمِنَ السُّنَّةِ: (لَعَنَ اللَّهُ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ). أخرجہ مسلم: کتاب الأضاحي (1978) باب تحريم الذبح لغير الله تعالى، ولعن فاعله

Le sacrifice implique de provoquer la mort en versant le sang d'une manière spécifique. An-nusuk, ici, c'est le sacrifice, et certains savants disent que an-nusuk englobe les actes d'adoration d'une manière générale.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Al Baqara- Verset 196

(...) qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice

«صِيَامٍ أَوْ صَدَقَةٍ أَوْ نُسُكٍ فَفِدْيَةٌ مِّنْ»

Dans ce verset, Allah utilise le mot « an-nusuk » pour le sacrifice. L'acte d'égorger un animal dans le cadre d'une adoration englobe plusieurs types d'adorations tels que se remettre à Allah, placer sa confiance en lui, avoir une bonne opinion de lui, le glorifier et donner en aumône son sacrifice.

Il existe plusieurs types de sacrifices :

- Le sacrifice pour Allah.
- Le sacrifice pour les morts, les tombes et les djinns.
- Le sacrifice pour les invités (ceci est une bonne chose en vertu du hadith « Celui qui croit en Allah et au Jour Dernier, qu'il honore son invité. »).
- Le sacrifice d'un animal pour la consommation ou la vente.

La preuve concernant le vœu réside dans la parole d'Allah : « Ils accomplissent leurs vœux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout. » [Sourate Al-Insân, v. 7].

**وَدَلِيلُ النَّذْرِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿يُوفُونَ بِالنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُ مُسْتَطِيرًا﴾
[الإنسان: 7].**

La notion de « nadhr » en islam consiste à s'obliger à faire une chose qui n'est pas obligatoire dans la législation, que cette chose soit bonne ou mauvaise. Cela implique de se forcer à tenir un engagement pris envers Allah, par exemple en faisant le vœu de jeûner ou de donner de l'argent. Il est à noter qu'Allah a loué ceux qui tiennent leur serment, ce qui prouve qu'Allah aime cet acte. Cependant, il convient de souligner

que certains savants considèrent cette pratique comme détestable, voire interdite, comme le montre le hadith selon lequel elle ne sert qu'à obliger les avares à dépenser de l'argent. Si le serment est pris, il doit obligatoirement être accompli comme le stipule le hadith suivant : « Celui qui fait un vœu pieux et vertueux, puis il se trouve dans la capacité de l'accomplir, qu'il l'accomplisse. » (Rapporté par Al-Bukhari et Muslim)

Voici quelques catégories de serments :

- Serment pour Allah : Il s'agit d'un engagement solennel envers Allah. Selon un hadith, si quelqu'un fait un serment d'accomplir un acte d'obéissance, il doit le réaliser.
- Serment dans la désobéissance : Il n'est pas permis de faire un serment dans un acte de désobéissance. Selon Aisha, il n'est pas obligatoire de faire une expiation pour cela. La plupart des savants (al-jumhur) disent que si vous faites un serment dans un acte de désobéissance, vous ne devez pas le réaliser et il vous est interdit de le faire. Cependant, Ahmed dit qu'il faut faire une expiation.
- Serment dans le mubah : Si vous faites un serment dans un acte licite (mubah), vous pouvez choisir de le réaliser ou non, mais vous devez faire une expiation.
- Serment sous la colère : Si vous faites un serment sous l'emprise de la colère, vous devez faire une expiation, mais vous n'êtes pas obligé de réaliser ce que vous avez juré.
- Serment détestable : Pour ce type de serment, la personne a le choix de l'accomplir ou non, mais il est préférable de le délaisser.

Le deuxième fondement

C'est la connaissance de la religion de l'Islam au moyen des preuves. Or, l'Islam, c'est la soumission à Allah par l'Unicité, la sujétion en Lui obéissant et le désaveu du polythéisme et ses adeptes.

وَهُوَ: الْإِسْلَامُ لِلَّهِ بِالتَّوْحِيدِ، وَالْإِنْقِيَادُ لَهُ بِالطَّاعَةِ، وَالْبَرَاءَةُ مِنَ الشِّرْكِ وَأَهْلِهِ، وَهُوَ ثَلَاثُ مَرَاتِبٍ: الْإِسْلَامُ، وَالْإِيمَانُ، وَالْإِحْسَانُ. وَكُلُّ مَرْتَبَةٍ لَهَا أَرْكَانٌ.

Au niveau linguistique, l'Islam est la soumission et l'obéissance à Allah. L'Islam en général est la religion à travers laquelle Allah a envoyé l'ensemble de ses prophètes et messagers, et l'Islam au sens particulier correspond à la religion par laquelle le prophète ﷺ a été envoyé.

Quand l'auteur parle de connaître la religion avec des preuves, il ne désigne pas tous les principes de l'Islam un par un, mais il parle des fondements de la religion avec leurs preuves. L'Islam consiste à être soumis à Allah uniquement, sans lui associer quoi que ce soit.

De plus, il faut croire avec conviction que tout ce qui est adoré en dehors d'Allah est nul, et que tous ceux qui pratiquent une religion autre qu'Allah sont forcément mécréants. Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : **« Par Celui qui détient l'âme de Muḥammad dans Sa Main ! Quiconque de cette communauté, juif ou chrétien, entend parler de moi puis meurt, sans croire en ce avec quoi j'ai été envoyé, fera partie des gens de l'Enfer ! »**

عن أبي هريرة رضي الله عنه مرفوعاً: «والذي نفسُ مُحَمَّدٍ بيده، لا يسمعُ بي أحدٌ من هذه الأمة يهوديٌّ، ولا نصرانيٌّ، ثم يموتُ ولم يؤمن بالذي أُرسِلْتُ به، إلَّا كان من أصحاب النار».

Les piliers de l'islam sont au nombre de cinq : l'attestation qu'il n'y a de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah et que Muhammad est Son messager, accomplir la prière, s'acquitter de la Zakât, jeûner le mois de Ramadan, et effectuer le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah

فَأَزْكَانُ الْإِسْلَامِ خَمْسَةٌ: شَهَادَةُ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ، وَإِقَامُ الصَّلَاةِ، وَإِيتَاءُ الزَّكَاةِ، وَصَوْمُ رَمَضَانَ، وَحَجُّ بَيْتِ اللَّهِ الْحَرَامِ.

L'Islam peut avoir un sens différent de la foi. Cela signifie que lorsque la foi et l'Islam sont mentionnés ensemble, ils se distinguent par leur sens, mais lorsqu'ils sont cités séparément, ils ont alors le même sens. Par exemple, dans le hadith de Djibril, ils sont cités ensemble. Dans ce cas, l'Islam correspond aux actes apparents (prière, jeûne, zakat) et la foi correspond aux actes cachés (confiance en Allah, repentir, retour à Allah, amour en Allah). Chacun de ces degrés comporte des piliers.

Un pilier est le support le plus solide sans lequel la chose en question ne peut tenir. L'Islam comporte 5 piliers, et parmi ces piliers, certains sont des conditions de validité de l'Islam, c'est-à-dire que si l'on en néglige ne serait-ce qu'un seul, la personne devient mécréante. En ce qui concerne la prière, il y a une divergence d'opinions concernant celui qui la néglige. Certains savants disent que celui qui la néglige est mécréant, tandis que d'autres disent qu'il est encore musulman. Pour la zakat, le pèlerinage et le jeûne, l'opinion la plus juste est que celui qui en néglige un reste musulman, tout en ayant la croyance en leur obligation.

L'attestation de foi englobe toute la religion, et c'est par sa cause qu'Allah a créé la création, descendu les livres, envoyé les prophètes, créé le paradis et l'enfer, et que les gens ont été divisés entre les heureux et les malheureux. Cette attestation est la clé pour entrer en Islam et accéder au paradis.

Les deux parties de la double attestation sont indissociables. On ne peut pas croire que Allah est le seul digne d'adoration tout en rejetant la croyance au prophète, et vice versa. Cette attestation est une parole qui doit être prononcée par la langue avec connaissance et certitude. L'auteur cite ce verset :

‘Allah atteste, ainsi que les anges et ceux qui possèdent la science, qu’il n’y a point de divinité [digne d’adoration] à part Lui, le Mainteneur de la justice. Point de divinité [en droit d’être adorée] à part Lui, le Puissant, le Sage !’ [Sourate Ali « Imrân, v. 18.]

فَدَلِيلُ الشَّهَادَةِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿شَهِدَ اللَّهُ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَالْمَلَائِكَةُ وَأُولُوا الْعِلْمِ قَائِمًا بِالْقِسْطِ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الْعَزِيزُ الْحَكِيمُ﴾ [آل عمران، 18].

Donc les témoins de cette attestation sont Allah, les anges et les personnes possédant la connaissance (les savants).

Le sens de cette attestation est qu'il n'y a point de divinité véritable si ce n'est Allah. Ainsi, « Il n'y a point de divinité » (La Ilâha) nie [la légitimité de] tout être adoré autre qu'Allah, et « si ce n'est Allah » (Ill-Allâh) affirme l'unicité d'Allah Unique et sans associé dans Son adoration, de la même façon qu'Il n'a pas d'associé dans la création.

وَمَعْنَاهَا: لَا مَعْبُودَ بِحَقِّ إِلَّا اللَّهُ، وَحَدُّ النَّفْيِ مِنَ الْإِثْبَاتِ ﴿لَا إِلَهَ﴾ نَافِيًا جَمِيعَ مَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ ﴿إِلَّا اللَّهُ﴾ مُثَبِّتًا الْعِبَادَةَ لِلَّهِ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ فِي عِبَادَتِهِ، كَمَا أَنَّهُ لَيْسَ لَهُ شَرِيكَ فِي مُلْكِهِ.

« La ilaha illa Allah » englobe une affirmation et une négation. L'affirmation est qu'Allah est le seul qui mérite l'adoration, et la négation est qu'aucune autre divinité ne mérite d'être adorée.

La divinité, en langue arabe, est ce qui est adoré, et la formule « la ilaha illa Allah » contient une implication qui signifie que seul Allah mérite véritablement l'adoration. Le Tawhid n'est véritable que s'il englobe les deux piliers, qui sont la négation et l'affirmation, et c'est là le sens de cette parole.

On demanda à Wahb ibn Munabbih : la clé du paradis n'est-elle pas « Laa ilaha illa Allah » (il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah) ? Il répondit : Oui, mais toute clé possède des dents (des conditions) : celui qui vient à la porte avec les dents qui conviennent, on lui ouvre, et celui qui vient à la porte sans dent, on ne lui ouvre pas. [Al Hilyah (4/66)]

Il veut dire par là que ces conditions, critères et exigences sont ceux qui sont cités dans le livre d'Allah et la sunna de son prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui). Il y a 7 conditions et certains savants en citent 8. Nous allons ici citer les 8 directement.

Ces conditions sont les suivantes :

- La connaissance
- La certitude
- La sincérité
- La véracité
- L'amour
- La soumission
- L'acceptation
- Le rejet de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah

La connaissance :

Connaître « la ilaha illa Allah » avec science. Comprendre cette affirmation et négation et la réalité de l'unicité d'Allah et ce qu'elle implique. Elle est le contraire de l'ignorance. Celui qui dit « la ilaha illa Allah » le fait en ayant une pleine connaissance de cause, c'est-à-dire en étant convaincu avec son cœur de ce que la langue a prononcé.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Muhammad- Verset 19

« **Sache donc en vérité, qu'il n'y a point de divinité à part Allah...** »

فَاعْلَمْ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

“...à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause.”

إِلَّا مَنْ شَهِدَ بِالْحَقِّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ

Et dans la Sounnah : Le Hadith sûr dans l'authentique d'après « Othman (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : « **Celui qui meurt tout en sachant qu'il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah, il entrera au paradis** ».

La certitude :

Elle est contraire au doute et à la suspicion.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Al Hujurat- Verset 15

« **Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véridiques** » S49 V15.

نَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا وَجَاهَدُوا بِأَمْوَالِهِمْ
وَأَنْفُسِهِمْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ أُولَئِكَ هُمُ الصَّادِقُونَ

Et dans la Sounnah : Le Hadith sûr dans l'authentique, d'après Abou Houreïra (qu'Allah l'agrée) : Le Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) a dit : « **J'atteste qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que je suis Son Messager. Nul ne rencontrera Allah avec ces deux attestations, en n'ayant aucun doute sans qu'il n'entre au paradis** ».

Et aussi d'après Abou Houreira dans le long Hadith : «...***Celui qui se trouve derrière ce mur et qui témoigne qu'il n'y a point de divinité à part Allah en ayant la certitude dans le cœur, annonce-lui le paradis.***»

La sincérité :

La sincérité est le contraire du shirk et de l'ostentation.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Az-Zumar - Verset 3

« N'est-ce pas à Allah qu'appartient la religion pure... »

أَلَا لِلَّهِ الدِّينُ الْخَالِصُ

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Bayyina - Verset 5

« Il ne leur a été ordonné cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif... »

وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا اللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ الدِّينَ

Et dans la Sounnah : Le Hadith sûr dans l'authentique, de Abî Houreïra, du Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) : **“Celui qui mérite le plus mon intercession sera celui qui a dit : « Il n'y a pas d'autre divinité en dehors d'Allah », avec une intention pure venant de son cœur ou de son âme”**

La véracité :

La véracité qui est le contraire du mensonge.

Mou'adh ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) rapporte du Prophète (Paix et bénédiction d'Allah sur lui) : **« Il n'y a pas un individu qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité qu'Allah et que Mouhammad est Son serviteur et Son envoyé, d'un cœur véridique, sans qu'il ne soit préservé du Feu ».**

Le prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a exigé dans ce hadith de prononcer ces mots avec la plus grande véracité.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Al Munafiqun- Verset 1

Quand les hypocrites viennent à toi, ils disent : «Nous attestons que tu es certes le Messager d'Allah» Allah sait que tu es vraiment Son messager ; et Allah atteste que les hypocrites sont assurément des menteurs.

إِذَا جَاءَكَ الْمُنَافِقُونَ قَالُوا نَشْهَدُ إِنَّكَ لَرَسُولُ اللَّهِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لَرَسُولُهُ وَاللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّ الْمُنَافِقِينَ لَكَاذِبُونَ

L'amour :

L'amour est le contraire de la haine et de l'aversion.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Al Baqara- Verset 165

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah or les croyants sont les plus ardents dans l'amour d'Allah... »

وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِنْ دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : **« Trois choses si elles sont chez une personne, elle aura trouvé la douceur de la foi : - Qu'Allah et son Messager soient plus aimés auprès de lui que toute autre personne - Qu'il aime une personne en ne l'aimant que pour Allah - Qu'il déteste retourner à la mécréance après qu' Allah l'en ait sauvé comme il déteste être jeté dans le feu ».**

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°21 et Mouslim dans son Sahih n°43)

La soumission :

La soumission qui correspond à l'assujettissement et l'obéissance aux ordres d'Allah.

Allah dit dans le Saint Coran :
Sourate Luqman- Verset 22

« Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus solide »

وَمَنْ يُسْلِمْ وَجْهَهُ إِلَى اللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَى

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Az Zumar- Verset 54

« Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vienne le châtement et vous ne recevrez alors aucun secours » S39 V54

وَأَنِيبُوا إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَأَسْلِمُوا لَهُ

L'acceptation :

C'est le fait d'accepter cette attestation par la parole et le cœur.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate As Saffat- Verset 35-36

“Quand on leur disait : « Point de divinité à part Allah », ils se gonflaient d'orgueil,(35)

et disaient : “Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ?””

إِنَّهُمْ كَانُوا إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ
وَيَقُولُونَ إِنَّا لَنَأْتِيَنَّكَ لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ

Le rejet de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah :

C'est le fait d'accepter cette attestation par la parole et le cœur.

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Baqara- Verset 256

« Quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser »

فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنِ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ

Hadith :

“Quiconque dit « La ilaha illallah » et renie ce qui est adoré en dehors d'Allah, son argent, son sang sont inviolables et son compte sera à la charge d'Allah.”

La preuve au sujet de l'attestation que Muhammad est le messager d'Allah réside dans la parole d'Allah : « Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est pleines de sollicitude envers vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. » [Sourate AtTawbah, v. 128]

لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ
رَؤُوفٌ رَّحِيمٌ﴾[التوبة: 128].

L'attestation que Muhammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est le messager d'Allah est totalement liée à l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée que Allah. La croyance en l'une implique forcément la croyance en l'autre, et vice versa.

Le sens du verset est que le prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est un homme qui choisit parmi vous, qui fait partie de votre peuple et qui est attentif à votre égard.

« qui est plein de sollicitude envers vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants. » :

Cela signifie que ce qui vous indispose, indispose également le prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ tout autant. Il cherche l'attention et la miséricorde pour vous, et il est miséricordieux envers les croyants.

Le sens de l'attestation que Muhammad est le messager d'Allah est le suivant : obéir à ses commandements, attester de la véracité des informations dont il nous fait part, s'éloigner de ce qu'il a interdit et réprimé, et n'adorer Allah qu'au moyen de ce qu'il a légiféré.

وَمَعْنَى شَهَادَةِ أَنَّ مُحَمَّدًا رَسُولُ اللَّهِ: طَاعَتُهُ فِيمَا أَمَرَ، وَتَصَدِيقُهُ فِيمَا أَخْبَرَ،
وَاجْتِنَابُ مَا نَهَى عَنْهُ وَزَجَرَ وَأَلَّا يُعْبَدَ اللَّهُ إِلَّا بِمَا شَرَعَ

À travers le Coran et la Sunna, nous avons plusieurs preuves que le prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est bien un prophète et un messager. Parmi celles-ci :

Allah dit dans le Saint Coran :

Sourate Al Ahzab- Verset 40

« Muhammad n'a jamais été le père de l'un de vos hommes, mais le messager d'Allah et le dernier des prophètes. Allah est Omniscient ».

مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا

Sourate Al Fath- Verset 29

“Muhammad est le Messenger d'Allah(...)”.

مُحَمَّدٌ رَّسُولُ اللَّهِ

Et il y a encore d'autres preuves prouvant cela.

Obéir à ses commandements :

Parmi les versets où il nous est ordonné d'obéir au prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ, il y a :
Sourate An Nisa- Verset 59

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messenger ».

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَطِيعُوا اللَّهَ وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ

Sourate An Nisa- Verset 80

« Quiconque obéit au Messenger obéit certainement à Allah. »

مَنْ يُطِيعِ الرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ اللَّهَ

Sourate An Nur- Verset 56

«Et obéissez au messenger, afin que vous ayez la miséricorde. »

وَأَطِيعُوا الرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « **Toute ma communauté entrera au Paradis sauf ceux qui s'y refusent** ». On dit : « **Et qui donc refuserait d'y entrer, ô Messenger d'Allah ?** ». Il dit : « **Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit aura refusé (d'y entrer)** ». [Bukhari, riyad as-salihin n°158]

Celui qui désobéit entièrement au prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est considéré comme mécréant. En revanche, celui qui ne lui obéit que dans certaines choses, nous ne pouvons pas le considérer comme mécréant, mais plutôt comme un musulman désobéissant.

Attester de la véracité des informations dont il nous fait part :

Il est essentiel de croire en toutes les informations qu'il nous a apportées et de les considérer comme véridiques.

S'éloigner de ce qu'il a interdit et réprimé, et n'adorer Allah qu'au moyen de ce qu'il a légiféré :

Le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « **Celui qui innove dans notre affaire-ci (la religion) une chose qui n'en fait pas partie, son acte se verra être rejeté** » [Sahih al-Bukhari 2697]

مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ فِيهِ فَهُوَ رَدٌّ « : قال رسول الله ﷺ
٢٦٩٧ صحيح البخاري

Les conditions de l'adoration sont qu'elle soit sincère envers Allah et qu'elle soit conforme à la législation islamique.

La preuve au sujet de la prière, de l'aumône légale (Zakât) et de l'explication du Tawhîd réside dans la parole d'Allah : « Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et d'acquitter la Zakât. Voilà la religion de droiture. » [Sourate Al-Bayyinah, v. 5]

« Il ne leur a été commandé que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif

Ce verset est général et englobe toutes les formes d'adoration, ce qui signifie que chaque personne doit être sincère envers Allah et l'adorer exclusivement, en faisant preuve d'un culte exclusif.

D'accomplir la prière :

La prière est le pilier principal de la religion, après l'attestation de foi, et elle est la première chose sur laquelle le serviteur sera interrogé le jour de la résurrection. Si elle est correctement accomplie, le reste du jugement sera favorable, mais si elle est mal accomplie, le reste du jugement sera défavorable.

La prière est la première chose sur laquelle la personne sera jugée

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

D'après Abdallah Ibn Qart (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **La première chose sur laquelle le serviteur est jugé le jour de la résurrection est la prière, si elle est bonne les autres actes seront bons et si elle n'est pas bonne les autres actes ne seront pas bons** »

(Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°376)

عن عبد الله بن قرط رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم
أول ما يحاسب عليه العبد يوم القيامة الصلاة فإن صلحت صلح سائر عمله
وإن فسدت فسد سائر عمله

رواه الطبراني و صححه الشيخ الألباني في صحيح الترغيب و الترهيب (٣٧٦ رقم

La prière est, en fin de compte, la balance de nos actions. Celui qui nie le caractère obligatoire de la prière est considéré comme mécréant à l'unanimité des savants. Quant à celui qui délaisse la prière par fainéantise, il y a deux grands avis à ce sujet.

Le premier est que la personne sort complètement de l'Islam, tandis que le deuxième est qu'elle reste musulmane, mais qu'elle commet un grand péché.

D'après Bourayda (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : **“Le pacte qu'il y a entre nous et eux (*) est la prière, celui qui la délaisse aura certes mécréu”**.

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounans n°2621 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(*) C'est à dire entre les musulmans et les mécréants

عن بريدة رضي الله عنه قال قال رسول الله صلى الله عليه وسلم : العهد الذي بيننا وبينهم الصلاة فمن تركها فقد كفر رواه الترمذي في سننه رقم ٢٦٢١ و حسنه و صححه الشيخ اللباني في تحقيق سنن (الترمذي)

D'après « Abdallah Ibn Chaqiq, Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) a dit : **“Les compagnons du Prophète (qu'Allah les agrée tous) ne voyaient le délaissement d'aucun acte comme étant de la mécréance sauf la prière”**. (Rapporté par Al Hakim dans son Moustadrak n°12 et authentifié par l'imam Dhahabi dans sa correction du Moustadrak et par Cheikh Albani dans Al Thamar Al Moustatab vol 1 p 52)

La salat a son importance capitale, elle est la seule qui a été révélée directement au prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) du haut des 7 cieux.

D'acquitter la Zakât :

Il est obligatoire pour toute personne ayant atteint le nissab (1/40ème) de son argent de payer la zakat. Celle-ci est obligatoire pour l'or, l'argent, la monnaie, les ovins, les bovins, les chameaux, les produits de la terre, et les produits commerciaux (achat et vente). Lorsque l'échéance est atteinte, la zakat doit être payée immédiatement, sans retard. Les détails de la zakat seront abordés prochainement dans les livres de fiqh que nous étudierons in shaa Allah.

La preuve au sujet du jeûne réside dans la parole d'Allah : « Ô vous les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux qui vous ont précédés, ainsi atteindrez-vous la piété. » [Sourate Al-Baqarah, v. 183.]

وَدَلِيلُ الصِّيَامِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ﴾ [البقرة: 183]

Le jeûne est une grande œuvre, à ce sujet, Allah dit dans un hadith quasi :

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : ***“Allah a dit : Le jeûne est pour Moi et c'est Moi qui le récompense, il (*) délaisse son envie, sa nourriture et sa boisson pour Moi. Le jeûne est une protection et il y a pour le jeûneur deux joies : une joie lorsqu'il rompt son jeûne et une joie lorsqu'il rencontre son Seigneur. Et certes l'odeur de la bouche du jeûneur est plus parfumée auprès d'Allah que l'odeur du musc”.*** (Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°7492 et Mouslim dans son Sahih n°1151)

(*) C'est-à-dire le jeûneur.

Le jeûne consiste à s'abstenir de manger, de boire, de tout rapport sexuel et de s'éloigner des interdits d'Allah, depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil.

La preuve au sujet du pèlerinage se trouve dans la parole d'Allah : « Et c'est un devoir envers Allah pour les gens qui en ont les moyens, d'effectuer le pèlerinage à la Maison. Et quiconque ne croit pas, Allah se passe largement des mondes. » [Sourate Ali « Imrân, v. 97.]

وَدَلِيلُ الْحَجِّ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿وَلِلَّهِ عَلَى النَّاسِ حِجُّ الْبَيْتِ مَنِ اسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا وَمَنْ كَفَرَ فَإِنَّ اللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ الْعَالَمِينَ﴾ [آل عمران: 97]

Pour ce qui est du hajj, la personne doit l'accomplir si elle en a les moyens physiques et financiers, ainsi qu'un moyen de locomotion lui permettant de s'y rendre.

Le deuxième degré est la foi (Al-Îmân), qui présente un peu plus (bid') de soixante-dix branches (Shu'bah) dont la plus élevée est le fait de dire : il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, et la plus basse, est d'ôter de la route un objet gênant et la pudeur est une des branches de la foi.

الْمَرْتَبَةُ الثَّانِيَّةُ: الْإِيمَانُ وَهُوَ: بَضْعٌ وَسَبْعُونَ شُعْبَةً، فَأَعْلَاهَا قَوْلُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، وَأَدْنَاهَا إِمَاطَةُ الْأَذَى عَنِ الطَّرِيقِ، وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الْإِيمَانِ.

D'un point de vue linguistique, la foi (al imane) consiste à croire en la véracité d'une chose (at tasdiq). D'un point de vue religieux, il s'agit d'une croyance, d'une parole, ainsi que sa mise en pratique par les membres. La foi comprend plus de 70 branches. Lorsque nous parlons de véracité ici, cela ne concerne pas la même véracité que celle des conditions de la ilaha ila Allah. C'est une véracité spécifique qui implique l'espoir et la crainte.

Le terme « al imane » (la foi) en langue arabe est dérivé du mot « al amn » (la sécurité).

Ach-chafi3i à dit « **Les compagnons et ceux qui les ont suivis sont unanimes sur le fait que la foi se compose de la parole, de l'acte et de l'intention** »

De même, Ibn Taymiyya affirme que les pieux prédécesseurs s'accordent pour dire que la foi consiste en une parole et un acte, et qu'elle peut augmenter ou diminuer en fonction des bonnes ou mauvaises actions de l'individu.

Cependant, tous les croyants n'ont pas le même niveau de foi, et celle-ci doit être suivie d'une mise en pratique concrète tant dans le cœur que dans les actions.

Ibn Taymiyya disait que « **Si la foi est prononcée sans être suivie d'actes, cela relève de la mécréance. Si elle est accompagnée d'actes mais sans intention, cela relève de l'hypocrisie. Si elle est basée sur une parole et des actes, mais sans être conforme à la législation islamique, cela est considéré comme une innovation. Enfin, si la foi est basée sur une parole, des actes et une intention conforme à la sunna du prophète Muhammad ﷺ, alors c'est cela la vraie foi.** »

Les gens de la sunna se distinguent des autres sectes déviantes en affirmant que les actes font partie intégrante de la foi, et que celle-ci repose sur la parole dictée par la langue, la croyance du cœur et la mise en pratique concrète avec les membres. La foi peut ainsi augmenter ou diminuer en fonction des actions de l'individu. Les savants ont donc déduit que la foi possède un état complet et absolu (al imane al mutlaq), mais que l'homme peut néanmoins passer d'un état de foi complet à une foi amoindrie en raison de ses mauvaises actions et désobéissances.

Nous rappelons que lorsqu'on évoque l'Islam et la foi séparément, la foi englobe les actes apparents et cachés et aura donc le même sens que l'Islam. Mais si on les cite ensemble dans la même phrase ou le même hadith, l'Islam correspondra aux actes apparents (tels que la prière, la zakat, le jeûne, etc.) et la foi aux actes cachés (comme l'amour, la crainte, l'espoir, la confiance en Allah, etc.).

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Hujurat- Verset 14

Les arabes ont dit : «Nous avons la foi». Dis : “Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis

قَالَتِ الْأَعْرَابُ آمَنَّا قُلْ لَمْ تُؤْمِنُوا وَلَكِنْ قُولُوا أَسْلَمْنَا

Dans ce verset, les Arabes ont déclaré : « Nous avons la foi », mais Allah a répondu : « Vous n'avez pas encore la foi », ce qui montre qu'il y a une différence entre l'islam et la foi. La foi est un degré au-dessus de l'islam.

En ce qui concerne le nombre de branches de la foi, la version la plus authentique est celle rapportée par Al-Bukhari dans son Sahih, où il mentionne qu'un hadith indique que la foi a un peu plus de 60 branches. Dans la version de Muslim, le narrateur dit 70 ou 60 branches, ce qui crée un doute, alors que dans la version de Al-Bukhari, le narrateur ne doute pas. Le terme « branche » signifie « partie », ce qui implique que la foi est composée de plusieurs parties.

Ceci est également une réponse aux Murji'a (secte égarée) qui affirment que la foi est une seule partie et qu'elle est indivisible. Cette secte exclut les actes de la foi et prétend donc que tout le monde a le même niveau de foi, ce qui signifie que, par exemple, Djibril (que la paix soit sur lui) a le même niveau de foi que le plus grand pervers tant qu'il est musulman.

Le cheikh a montré ici que l'un des fondements de Ahl Sunna wal Jama3a est que les actes font partie de la foi.

La plus élevée est le fait de dire : il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah,

Dans le hadith, il est mentionné que la plus haute branche de la foi est la parole « la ilaha illa Allah » (il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah). C'est la parole la plus aimée par Allah, comme rapporté dans le hadith authentique de Muslim. Cette parole est la raison pour laquelle la création a été créée, les prophètes ont été envoyés et les livres ont été révélés.

C'est l'anse la plus solide de l'islam, c'est le fondement même de l'islam et elle est la meilleure des évocations (dhikr)

D'après Jabir Ibn "Abdillah (qu'Allah les agrée lui et son père), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : ***“Le meilleur rappel est -Il n'y a pas d'autre divinité qui mérite d'être adorée si ce n'est Allah- (1) et la meilleure invocation est -Toutes les louanges sont pour Allah- (2)”.***

(Rapporté par Tirmidhi n°3383 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) En phonétique : La Ilaha Illa Allah

En arabe :

لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ

(2) En phonétique : El Hamdoulilah

En arabe :

الْحَمْدُ لِلَّهِ

Itban (qu'Allah l'agrée) rapporta que le Prophète [ﷺ] a dit : **“Allah harrama (a interdit) à l'Enfer celui qui a dit : (lâ « ilâha 'illa-llâh), recherchant par cela le Visage d'Allah.”**

Donc, le hadith sur les branches de la foi est une preuve de la croyance des gens de la Sunna. En effet, dans ce hadith, il est mentionné la parole « la ilaha ila Allah », qui est la preuve que la foi est composée de parole, le fait d'enlever un objet gênant du chemin, qui est la preuve que la foi est également composée d'actes, et la pudeur, qui est la preuve que la foi est aussi composée d'actes du cœur.

La pudeur est une réaction éprouvée lorsque l'on est gêné et qui empêche la personne de faire ce qui s'oppose à la bienséance humaine. Ce hadith est également une réponse aux Mu'tazila et aux Khawarij. Contrairement aux Murji'a, eux disent que la foi est parole, actes du corps et du cœur, donc en cela ils ne divergent pas des gens de la Ahl Sunna. Mais là où ils divergent, c'est en disant que la foi est unique et indivisible, et que si tu commets un acte de désobéissance chez eux, tu es un mécréant. Chez les Mu'tazila, tu n'es considéré ni comme mécréant, ni comme musulman, et chez les Khawarij, tu es considéré comme mécréant ici-bas et tu seras en enfer pour l'éternité.

La différence entre les branches de la foi et les piliers est que si une branche s'en va, la foi de la personne diminue, alors que si un pilier s'en va, c'est toute la foi qui disparaît. C'est comme les cinq piliers de l'islam, si un seul pilier s'en va, la personne devient mécréante. Par exemple, si une personne dit qu'elle croit en Allah mais pas aux anges, alors elle rejette un pilier de la foi et devient mécréante.

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

وَأَرْكَانُهُ سِتَّةٌ: كَمَا فِي الْحَدِيثِ (أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ، وَمَلَائِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، وَرُسُلِهِ، وَالْيَوْمِ الْآخِرِ، وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ).

Le premier pilier de la foi est la croyance en Allah, qui est la base même de la foi. Les cinq autres piliers suivent celui-ci. Croire en Allah implique la reconnaissance de sa présence et de son existence, ainsi que de son unicité dans sa seigneurie, son adoration et ses noms et attributs. La foi en Allah englobe les trois types d'unicité.

Il existe deux types de signes qui prouvent l'existence d'Allah : les signes dans la création et les signes religieux.

La croyance en Allah se divise en quatre catégories. Tout d'abord, la foi en son existence est soutenue par diverses preuves, telles que les signes religieux et universels, la fitra, la raison et les lois empiriques.

Les preuves issues de la fitra se trouvent dans le fait que toutes les créatures ont été créées avec une croyance innée en leur créateur, sans qu'aucune réflexion ou enseignement préalable ne soit nécessaire.

Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'y a pas de nouveau-né qui ne soit musulman à sa naissance. Ensuite, ce sont ses parents qui le changent en Juif, en Chrétien ou en Adorateur du feu.** De la même façon qu'un animal donne naissance à un bébé parfaitement constitué. Le voyez-vous démembré ? » Puis Abou Horaïra récita ce verset (رضي الله عنه) {Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes – pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture ; mais la plupart des gens ne savent pas} (Coran 30.30). [Sahih al-Bukhari 1359]

قال رسول الله ﷺ: « مَا مِنْ مَوْلُودٍ إِلَّا يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ، فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ أَوْ يُنَصِّرَانِهِ أَوْ يُمَجِّسَانِهِ، كَمَا تُنْتَجِ الْبَهِيمَةُ بِهَيْمَةٍ جَمْعَاءَ، هَلْ تُحْسِنُونَ فِيهَا مِنْ جَذْعَاءَ ». ثُمَّ يَقُولُ أَبُو هُرَيْرَةَ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ {فِطْرَةَ اللَّهِ الَّتِي فَطَرَ النَّاسَ ۚ عَلَيْهَا لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ اللَّهِ ذَلِكَ الدِّينُ الْقَيِّمُ} صحيح البخاري ١٣٥٩

En effet, chaque enfant naît avec une nature originelle qui reconnaît la présence et l'existence d'Allah. Cependant, il est possible que les parents d'un enfant ne soient pas musulmans et tentent de changer la religion de leur enfant.

Quant aux preuves rationnelles de l'existence d'Allah, elles reposent sur le fait qu'aucune créature, passée, présente ou future, ne peut se donner elle-même l'existence, car il est impossible qu'une créature soit son propre créateur.

Allah dit dans le coran :

Sourate At Tur- Verset 35

Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ?

أَمْ خُلِقُوا مِنْ غَيْرِ شَيْءٍ أَمْ هُمُ الْخَالِقُونَ

En outre, il existe également des preuves religieuses qui reposent sur les livres révélés par Allah et qui témoignent également qu'il est le créateur. De plus, ces livres contiennent des informations universelles qui ont été vérifiées par l'expérience, ce qui prouve qu'elles proviennent d'un Seigneur capable de créer toutes choses.

En ce qui concerne les preuves empiriques de l'existence d'Allah, elles peuvent être de deux types :

1) Nous sommes témoins qu'Allah répond à celui qui l'invoque

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Anbiya- Verset 76

Et Noé, quand auparavant il fit son appel. Nous l'exauçâmes et Nous le sauvâmes, ainsi que sa famille, de la grande angoisse,

وَنُوحًا إِذْ نَادَىٰ مِنْ قَبْلُ فَاسْتَجَبْنَا لَهُ فَنَجَّيْنَاهُ وَأَهْلَهُ مِنَ الْكَرْبِ الْعَظِيمِ

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Anfal- Verset 9

(Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt : «Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres.»

إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَبَ لَكُمْ أَنِّي مُمِدُّكُمْ بِالْفِ مِّنَ الْمَلَائِكَةِ مُرْدِفِينَ

Au temps du Prophète (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam), les gens ont été atteints d'une sécheresse. Tandis que le Prophète (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam) faisait le prêche du vendredi, un bédouin est venu et a dit : Ô Messenger d'Allah, je suis venu de chez un peuple qui ne peut trouver à manger, invoque pour nous Allah pour que la pluie tombe. Le Messenger d'Allah leva alors ses mains, et il n'y avait pas au ciel un seul nuage, je jure que le Prophète était encore sur sa chaire lorsque le ciel éclaira, et la pluie tomba en versement sur sa barbe (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam). On ne vit pas le soleil pendant une semaine. Le vendredi suivant, le même bédouin se leva (ou il dit « un autre ») et il dit : « Ô Messenger d'Allah, les constructions se sont effondrées et les biens ont péri, invoque Allah pour nous ». Il leva de nouveau les bras vers le ciel et dit : « Ô Allah, fais que la pluie tombe autour de nous et non sur nous » Les nuages se dispersèrent à mesure qu'il levait les bras vers leur direction. Médine devint magnifique, l'eau abonda et tout le monde parlait de sa bonne récolte.

Donc cela est une preuve qu'Allah répond aux invocations.

2) Les miracles des prophètes

Parmi ces miracles, il y a le miracle de Moussa ('aleyhi salam) lorsqu'il frappa la mer avec son bâton et que celle-ci se divisa en 12 chemins séparés par des montagnes d'eau.

Allah dit dans le coran :

Sourate Ash Shura- Verset 63

Alors Nous révélâmes à Moïse : « Frappe la mer de ton bâton ». Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne.

فَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ مُوسَىٰ أَنْ أَضْرِبْ بِعَصَاكَ الْبَحْرَ فَانْفَلَقَ فَكَانَ كُلُّ فِرْقٍ كَالطَّوْدِ الْعَظِيمِ

Le miracle d'Issa ('aleyhi salam) était de ressusciter les morts et de les faire sortir de leurs tombes.

Allah dit dans le coran :

Sourate Ali Imran- Verset 49

(...) et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah (...)

وَالْأَبْرَصَ وَأُخِي الْمَوْتَىٰ بِإِذْنِ اللَّهِ

Un autre miracle du Prophète (صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) fut la fissure de la lune.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Qamar- Verset 1

L'Heure approche et la lune s'est fendue.

أَقْتَرَبَتِ السَّاعَةُ وَانْشَقَّ الْقَمَرُ

La foi en la seigneurie d'Allah implique que c'est Lui qui détient le pouvoir de créer, diriger et régir le monde, et qu'il n'y a pas de créateur, de seigneur ou de dirigeant en dehors de Lui. Cette croyance implique également l'unicité dans l'adoration, car si Allah est le seul créateur et dirigeant, alors il est le seul digne d'être adoré. Les Qurayshites au temps du Prophète reconnaissaient la seigneurie d'Allah, mais ils ont adoré d'autres divinités avec lui.

En ce qui concerne les noms et les attributs d'Allah, la croyance des gens de la sunna et du consensus est de confirmer ce que Dieu a confirmé dans le Coran et la sunna du Prophète, sans altération ni négation, sans chercher à comprendre le « comment » et sans assimilation avec la création.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al A'raf- Verset 180

C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.

وَلِلَّهِ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَىٰ فَادْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا الَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِي أَسْمَائِهِ سَيُجْزَوْنَ
مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

Allah dit dans le coran :

Sourate Ash Shura - Verset 11

Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ

L'altération c'est le fait de dévier l'explication d'un terme contraire à ce qu'Allah et son prophète (صلى الله عليه و سلم) ont révélé. Au lieu de prendre son sens apparent, la personne interprète et dévie le sens de ce qui apparaît clairement dans le Coran et la Sunna.

L'altération peut être dans le changement du sens de son interprétation et également dans la façon de le citer. C'est-à-dire que tu ne prononceras pas ce nom comme Allah l'a révélé et comme il doit être prononcé, et du coup le sens changera également.

Le fait de nier les noms et attributs d'Allah, c'est de dire qu'ils n'existent pas.

Le « comment » dans les attributs d'Allah est quelque chose d'inconnu et il ne convient pas de questionner à ce sujet. À ce propos, l'Imam Malik fut questionné sur le comment d'Allah et il répondit que cette question est une innovation et que le comment est inconnu.

La ressemblance, c'est de dire, par exemple, que la main des hommes est comme la main d'Allah. En effet, ce n'est pas comme le prétendent les anthropomorphistes qui font cela, et d'ailleurs, le verset suivant leur est une réfutation claire :

Sourate Ash Shura - Verset 11

Il n'y a rien qui Lui ressemble ; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant.

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ وَهُوَ السَّمِيعُ الْبَصِيرُ

Les négateurs des noms et attributs d'Allah disent que le fait d'affirmer les noms et attributs d'Allah et l'anthropomorphisme est totalement faux et contraire au Coran et à la Sunna.

La ressemblance d'Allah à ses créatures est une aberration qui rend caduque la religion et la raison. En effet, il est impossible que les caractéristiques des créatures puissent ressembler à celles du Créateur, bien qu'ils aient le même nom.

Lorsque nous disons, par exemple, le pied de l'arbre, le pied de l'homme, le pied de l'animal, est-ce que cela veut dire qu'ils se ressemblent tous ? Et cela est également valable pour les yeux et autres.

En conclusion, la croyance en Allah engendre des bienfaits exceptionnels pour les croyants :

- La réalisation du Tawhid, au point de ne se lier à personne d'autre qu'Allah par espoir et par crainte.
- La perfection de l'amour d'Allah, qui découle de la connaissance de ses noms et attributs.
- Sa vénération, qui découle également de la connaissance de ses noms et attributs.
- La réalisation de son adoration en mettant en pratique ce qu'il a ordonné et en évitant ce qu'il a interdit.

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

En Ses anges :

La croyance en les anges est le deuxième pilier de la foi. « Al-Malaa'ika » est le pluriel de « malak ». Le mot « malakun » est dérivé du mot « al-alouka », qui signifie « messenger », donc les anges sont les messagers d'Allah.

Cheikh al-Uthaymine explique que le monde des anges est un monde que nous ne voyons pas et qu'ils sont créés de lumière. Les anges ont des fonctions spécifiques. La croyance en les anges comprend quatre éléments :

Croire en leur existence :

Croire en ceux dont le nom nous est connu de manière spécifique, comme Djibril, Mika'il, Israfil, Malik, ainsi qu'en ceux dont le nom est inconnu de manière générale

Croire en leurs caractéristiques :

Par exemple, Djibril est décrit comme ayant 600 ailes et recouvrant l'horizon en raison de sa taille immense. L'ange peut également prendre l'aspect humain, comme lorsque Djibril est envoyé vers Mariam (que le salut soit sur elle). Il s'est également présenté sous forme humaine au prophète (صلى الله عليه وسلم) (voir hadith Djibril)

Croire en leurs actions spécifiques qu'ils exécutent par ordre d'Allah :

Comme le fait de le glorifier et de l'adorer nuit et jour sans relâche. Il se peut que certains soient chargés de missions spécifiques, comme Djibril, qui est le dépositaire de la révélation, Mikail, qui a pour mission de faire tomber la pluie et de faire pousser la végétation, Malak al-Mawt, qui est chargé de prendre les âmes, ou encore les anges qui ont pour mission de se charger des fœtus dans le ventre de leur mère, qui leur écriront leur destinée, leur subsistance et leurs œuvres, et détermineront s'ils seront parmi les heureux ou les malheureux, c'est-à-dire s'ils iront au paradis ou en enfer. Il y a aussi les anges scribes qui recueillent les œuvres des humains et les anges qui interrogent les morts lorsqu'ils sont dans la tombe.

Leur nombre est immense, seul Allah connaît leur nombre exact.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al-Muddathir - Verset 31

« Nul ne connaît les armées de ton Seigneur, à part Lui. Et ce n'est là qu'un rappel pour les humains. »

وَمَا يَعْلَمُ جُنُودَ رَبِّكَ إِلَّا هُوَ ۚ وَمَا هِيَ إِلَّا ذِكْرَىٰ لِلْبَشَرِ

Dans al-Bayt al-Mamour, il y a 70 000 anges qui entrent pour prier et sortir, et cela chaque jour. Ils n'ont jamais désobéi à Allah et cela sans lassitude. Certains anges ont des degrés supérieurs à d'autres anges.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al-Hajj - Verset 75

Allah choisit des messagers parmi les anges et parmi les hommes, car Allah est Audient et Clairvoyant. »

اللَّهُ يَصْطَفِي مِنَ الْمَلَائِكَةِ رُسُلًا وَمِنَ النَّاسِ ۚ إِنَّ اللَّهَ سَمِيعٌ بَصِيرٌ

Caractéristiques générales des anges :

Tous les anges ont des ailes. Ils sont parmi les plus grandes créatures d'Allah. Ils n'ont pas tous la même taille. Ils ne mangent pas, ne boivent pas, ont tous un cœur et parlent. Ils peuvent se transformer et changer d'apparence, comme Djibril l'a fait pour venir sous forme humaine au prophète (صلى الله عليه وسلم) et à Mariam.

Caractéristiques spécifiques des anges :

Djibril a 600 ailes qui couvrent tout l'horizon. Il est le dépositaire et le garant de la révélation. Il a une force incommensurable, apparente et cachée. Il est de belle apparence.

Ceux qui portent le trône d'Allah sont également d'une grande taille :

Jâbir ibn « Abdillâh (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : **« Il m'a été permis de parler de l'un des Anges d'Allah parmi les porteurs du Trône. La distance entre le lobe de son oreille et son épaule est équivalente à [un parcours de] sept cents ans. »**

Le jour du Jugement dernier, nous verrons les anges.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Furqan - Verset 22

Ce jour-là, ils verront les anges et il n'y aura pas de bonne nouvelle pour les criminels, et ils diront : « Un rempart infranchissable !

يَوْمَ يَرَوْنَ الْمَلَائِكَةَ لَا بُشْرَىٰ يَوْمَئِذٍ لِلْمُجْرِمِينَ وَيَقُولُونَ حِجْرًا مَّحْجُورًا

Il est possible de voir des anges sous leur vraie apparence en rêve.

D'après "Abdallah Ibn "Omar (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : **'J'ai certes vu en rêve les anges prendre le pilier du livre (1) et le poser sur le Cham (2). Lorsque les troubles apparaîtront, la foi sera certes dans le Cham'.**

(Rapporté par Ibn Asakir et authentifié par Cheikh Albani dans Takhrij Fadail Cham n°10, Hadith Sahih)

Les animaux peuvent voir les anges comme dans le cas des coqs.

Le Prophète صلى الله عليه وسلم a dit : **'Que celui d'entre vous qui entend chanter un coq implore Allah de lui accorder Sa Grâce, car il (le coq) a aperçu un ange. Et celui d'entre vous qui entend braire un âne cherche refuge auprès d'Allah contre le diable, car il (l'âne) a aperçu un démon.'**

Seul le prophète (صلى الله عليه وسلم) pouvait voir les anges sous leur vraie forme. Les gens peuvent voir les anges seulement lorsqu'ils sont sous forme humaine (hadith Djibril).

Le fait de croire aux anges engendre des bienfaits exceptionnels pour le croyant :

- Connaître l'immensité d'Allah
- Remercier Allah pour l'attention qu'il donne aux humains avec des anges qui les protègent, écrivent leurs actes et autres...
- Aimer les anges en raison des adorations qu'ils vouent à Allah

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

En Ses Livres :

Kutub est le pluriel de kitab et ici, les livres qui sont désignés sont tous les livres qu'Allah a révélés. Nous disons « kitab », car c'est dans ceux-ci que les lettres et les mots y sont regroupés. Ce sont réellement les paroles d'Allah. La foi en ces livres est un pilier parmi les six piliers de la foi. À travers la descente de ces livres, il y a un avertissement pour ceux qui refusent de croire et également une preuve pour l'humanité. Ces livres sont également des preuves, car ils permettent de juger entre les gens et leurs désaccords.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Yunus - Verset 19

'Les gens étaient, avant vous, une seule communauté. Puis, ils se sont mis à diverger. Et si Allah n'avait pas voulu, Il aurait créé les gens tous croyants. Mais Il fait entrer qui Il veut dans Sa miséricorde. Et les injustes n'auront ni protecteur ni secourer. »

وَمَا كَانَ النَّاسُ إِلَّا أُمَّةً وَاحِدَةً فَاخْتَلَفُوا ۚ وَلَوْلَا كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِنْ رَبِّكَ لَقُضِيَ بَيْنَهُمْ فِي مَا فِيهِ يَخْتَلِفُونَ

Parmi les sagesses à travers la révélation des livres, c'est le fait d'établir la justice sur terre. Et la plus grande des justices c'est le Tawhid, l'unicité d'Allah sur terre et la pire des injustices c'est l'association à Allah (shirk).

La croyance aux livres comprend 5 éléments :

- Que ces livres sont véritablement descendus par Allah et qu'ils sont Sa parole.
- Le fait de croire aux livres, dont le nom nous a été indiqué (coran, thora, evangile, zabbour...) et quant aux livres descendus sans leur nom on y croit d'une manière générale
- Considérer véridiques les informations qui s'y trouvent
- Croire que ces livres englobe la guidée et la lumière ainsi que la croyance (al aqida) et l'adoration
- le fait de croire que ces livres sont complets et mettre en pratique ce qui n'a pas été abrogé par le coran il n'est pas permis d'agir avec les lois des livres précédents sauf s'il s'agit d'une loi non falsifiée et abroger par le Coran.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Hadid - Verset 25

Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes, et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice. (S57 V25)

لَقَدْ أَرْسَلْنَا رُسُلَنَا بِالْبَيِّنَاتِ وَأَنْزَلْنَا مَعَهُمُ الْكِتَابَ وَالْمِيزَانَ لِيَقُومَ النَّاسُ بِالْقِسْطِ

Selon certains savants, chaque prophète a reçu un livre, certains sont cités dans le Coran et d'autres non.

Le premier livre révélé est la Torah à Moussa, qui est le livre le plus important pour les fils d'Israël. Le mot « Torah » est un terme hébreu qui signifie « guidance » en hébreu. Dans un hadith, il est dit qu'Allah a écrit la Torah de sa main.

Abû Hurayra raconte que Le Prophète (ﷺ) a dit : 'Moïse argumenta contre Adam. Il lui dit : « Ô Adam, tu es notre père, tu nous as désespérés et nous as fait sortir du Paradis ! » Adam lui répondit : 'Ô Moïse, toi qu'Allah a privilégié en lui révélant Sa parole ! en te révélant **Son message qu'Il a écrit (la Torah) de Sa propre Main** pour toi -, tu me reproches une chose dont Allah a décrété que j'accomplisse quarante ans avant qu'Il ne me crée !'

Le Prophète, sur lui la grâce et la paix, ajouta : « C'est ainsi qu'Adam contredit Moïse. » Il répéta cela trois fois. »

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6614)

Dans le Coran, il est mentionné que Moussa a reçu la Torah ainsi que des tablettes. Selon certains savants, les tablettes font partie de la Torah et c'est l'avis le plus juste contrairement à l'avis qui dit que les tablettes et la Torah sont deux choses différentes.

Le deuxième livre révélé est l'Évangile (al-Injil), qui est venu après la Torah pour la compléter.

Le troisième livre révélé est le Zabour, descendu sur Dawud.

Ensuite, les Souhouf ont été révélés à Ibrahim.

Le dernier livre révélé est le Coran, qui est le plus important et est protégé contre tout changement et toute altération et falsification. Nous croyons qu'Allah a parlé à travers ce Coran et l'a transmis à Djibril. Ce coran est la parole d'Allah que nous récitons et elle n'a pas créé. Beaucoup de gens se sont égarés à ce sujet en disant que le coran est créé alors que ceci est totalement faux.

En Ses Messagers :

Le terme « rasul » est le singulier du terme « rusul ». Ce terme signifie « celui qui est envoyé pour transmettre une information ». Ici, ce terme désigne celui qui reçoit une

révélation et qui doit la transmettre. Le premier des messagers est Nûh ('aleyhi salam) et le dernier est le prophète (ﷺ). Les envoyés sont des êtres humains qui ne doivent pas être adorés. Leur rôle est de transmettre la vérité aux gens et d'établir la preuve sur leur communauté.

Il y a 3 points qui découlent de la preuve établie sur la communauté :

- Leur faire connaître leur Seigneur.
- Leur montrer le chemin qui mène à la satisfaction d'Allah.
- Leur faire connaître la récompense d'Allah qui découle du suivi de son chemin.
- Les prophètes ont des choses en commun et d'autres non.

Ils ont les mêmes fondements :

- Dans la croyance.
- Dans les adorations.
- Dans le comportement.
- Dans la protection des choses importantes (la vie, le corps, la raison, les biens).
- Et ils ne concordent pas dans les détails de la législation, c'est-à-dire que chaque prophète avait sa législation :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Ma'ida - Verset 48

À chacun de vous Nous avons assigné une législation

لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً

Le fait de croire aux prophètes englobe 5 choses :

- Le fait de croire qu'ils sont les envoyés d'Allah.
- Croire d'une manière spécifique en ceux dont le nom nous est connu (Nuh, Issa, Moussa, Ibrahim, Idriss, Lot...) et de manière générale en ceux dont le nom ne nous a pas été révélé.
- Le fait de croire aux informations qu'ils nous ont révélées ainsi qu'à leurs miracles et agir en fonction de leur législation.
- Leur donner de l'importance.

Ce sont les meilleurs des hommes et ils ont été préférés par Allah par rapport aux autres pour apporter la révélation à leur peuple.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Isra - Verset 55

Et parmi les prophètes, Nous avons donné à certains plus de faveurs qu'à d'autres

وَلَقَدْ فَضَّلْنَا بَعْضَ النَّبِيِّينَ عَلَى بَعْضٍ

Quelle est la différence entre un envoyé et un prophète ?

- Le prophète est quelqu'un qui a reçu la révélation d'Allah et à qui il a été ordonné de la transmettre à ceux qui ont divergé. Le prophète est envoyé à toute l'humanité, même aux mécréants, contrairement aux envoyés. Chaque messenger est un envoyé, mais pas chaque envoyé est un messenger. Les messages sont envoyés à un peuple qui a vécu dans l'ensemble.
- L'envoyé suit une révélation et il se doit de la mettre en pratique, il n'a pas reçu de livre. Il doit dire aux croyants de croire en ce message et de le mettre en pratique. Il est envoyé aux gens qui sont déjà croyants. Les envoyés sont envoyés à un peuple croyant dans l'ensemble.

Ibn Kathir explique dans son tafsir qu'il n'y a pas de divergence concernant le fait de dire que les prophètes sont meilleurs que la plupart des envoyés. Les cinq doués de résolution (Nuh, Ibrahim, Moussa, Issa, Muhammad ﷺ) sont meilleurs que la plupart des autres prophètes.

Les gens de science ont divergé concernant le fait de les classer par mérite. Muhammad est le meilleur des envoyés, le meilleur des messagers et le meilleur de l'humanité. Ibrahim est le père des prophètes et l'imam des monothéistes (imam al muwahidin).

Ibn Hajjar explique ensuite qu'après, il n'y a pas de preuves concernant les trois qui restent (Moussa, Issa, Nuh) dans le fait de les classer par ordre de mérite. Donc nous disons qu'après le prophète ﷺ et Ibrahim, il y a les trois sans forcément qu'il y ait un mérite entre les uns et les autres.

La croyance aux prophètes et messagers engendre des bienfaits exceptionnels :

- Reconnaître la miséricorde d'Allah et l'attention qu'il porte à ses serviteurs dans le fait de leur envoyer des messagers qui leur montrent la voie d'Allah et leur indiquent comment l'adorer, car la raison seule ne peut pas concevoir cela.
- Remercier Allah pour ce bienfait énorme.
- Aimer les messagers et les respecter et leur faire les éloges qu'ils méritent, car ils sont les messagers d'Allah, ils l'ont adoré de la meilleure des façons, ont transmis son message et conseillé les serviteurs d'Allah.

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

Au Jour Dernier :

Le jour du jugement dernier est ainsi appelé, car chacun y sera rétribué en fonction de ses bonnes ou mauvaises actions. De plus, c'est le dernier jour et il n'y aura pas d'autre jour après lui. Les gens du paradis y entreront pour l'éternité tandis que les gens de l'enfer y entreront également pour l'éternité (qu'Allah nous en préserve).

La foi au jour dernier implique de croire avec sincérité en tout ce qui est rapporté dans le Coran et la Sunna à ce sujet, ainsi qu'en tout ce qui arrivera après la mort. Ainsi, tous les textes révélés dans le Coran et la Sunna qui parlent de ce qui se passera après la mort font partie de la foi au jour dernier.

La foi au jour dernier englobe 3 éléments :

- Croire en la vie dans la tombe
- La foi en ce qui va se passer le jour du jugement dernier
- Croire au paradis et à l'enfer

La croyance en ce qui va se passer après la mort englobe 2 choses :

- **L'épreuve de la tombe**

Il s'agit des 3 questions. Les deux anges s'appellent Mounkar & Nakir ils sont de couleur noir et bleu.

- **Le fait de croire au châtiment de la tombe et ses délices**

Il touchera les injustes parmi les hypocrites et les mécréants. La tombe sera soit un jardin parmi les jardins du paradis, soit une fosse parmi les fosses de l'enfer. De plus, le châtiment de la tombe touchera aussi ceux qui ont commis de grands péchés. Parmi les péchés qui causent le châtiment de la tombe :

- **Laisser de l'urine sur son vêtement :**

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **La majorité du châtiment de la tombe est due à l'urine** ».

(Rapporté par Ibn Maja dans ses Sounans n°348 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounans Ibn Maja)

- Le colportage (an-namima) :

‘Abdullah ibn ‘Abbâs (qu’Allah l’agrée, lui et son père) relate : ‘Le Prophète (sur lui la paix et le salut) passa devant deux tombes et dit : « **Tous deux se font châtier et l’on ne les châtie pas pour grand-chose : l’un d’eux ne se prémunissait pas de son urine, tandis que l’autre colportait les paroles des uns aux autres.** »

- La fornication (az-zina)
- Le riba
- Négliger les heures de prière
- Délaisser la prière
- Laisser tomber le vêtement en dessous des chevilles (al khouyala)

Les délices de la tombe seront réservés aux gens de bien et à ceux qui ont craint Allah, à qui Il aura fait miséricorde. Une porte du paradis leur sera ouverte et une agréable odeur en sortira et leurs bonnes actions les accompagneront dans la tombe.

- **Les preuves concernant le châtiment de la tombe :**

Allah dit dans le coran :

Sourate Al An’am - Verset 93

‘Si tu voyais les injustes lorsqu’ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : “Laissez sortir vos âmes. Aujourd’hui vous allez être récompensés par le châtiment de l’humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d’autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements”.

وَلَوْ تَرَىٰ إِذِ الظَّالِمُونَ فِي غَمَرَاتِ الْمَوْتِ وَالْمَلَائِكَةُ بَاسِطُو أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوا أَنْفُسَكُمُ الْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابَ الْهُونِ بِمَا كُنْتُمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ وَكُنْتُمْ عَنْ آيَاتِهِ تَسْتَكْبِرُونَ

Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l’Heure arrivera (il sera dit) : “Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment”.

النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ

Ibn Kathir a expliqué que les gens qui suivent la tradition prophétique déduisent que ce verset est un fondement pour dire que le châtiment de la tombe est une réalité.

Moujahid, qui était un élève de Ibn Abbas, a expliqué que cela signifie que les hypocrites et les mécréants seront châtiés deux fois : avec la faim dans ce monde et avec le châtiment dans la tombe.

Qatada a dit que cela se réfère au châtiment dans ce monde et dans la tombe.

Hadith :

Si ce n'était la crainte que vous [refusiez ensuite de vous enterrer] les uns les autres, j'aurai invoqué Allah afin qu'Il vous fasse entendre une partie du supplice de la tombe comme je l'entends.' Puis, il tourna son visage vers nous et dit : « Cherchez protection auprès d'Allah contre le châtiment de l'Enfer ! - Ils dirent alors : Nous cherchons protection auprès d'Allah contre le châtiment de l'Enfer ! - Il enjoignit : Cherchez protection auprès d'Allah contre le supplice de la tombe ! - Ils dirent : Nous cherchons protection auprès d'Allah **contre le supplice de la tombe !** - Il ordonna : Cherchez protection auprès d'Allah contre les troubles, qu'ils soient apparents ou cachés ! - Ils dirent : Nous cherchons protection auprès d'Allah contre les troubles, qu'ils soient apparents ou cachés ! - Il ordonna : Cherchez protection auprès d'Allah contre l'épreuve du faux Messie ! - Ils dirent : Nous cherchons protection auprès d'Allah contre l'épreuve du faux Messie ! »

- **Preuve des délices dans la tombe :**

(...) Ensuite, tous deux rapportent : 'Alors, depuis le ciel, une voix dira : « Mon serviteur a dit vrai ! **Étalez donc pour lui des couches du Paradis ! Ouvrez-lui une porte qui donne sur le Paradis et faites-lui porter des vêtements du Paradis !** »' Il a dit : « **Alors, une partie de son vent et de son parfum lui parviendra.** » Il a dit : 'Ensuite, on lui élargira [sa tombe] jusqu'à là où sa vue s'arrête.

Les savants ont divergé concernant le fait que le châtiment de la tombe touchera toutes les communautés ou seulement la communauté du prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui). L'avis le plus juste est qu'il concerne toutes les communautés, car dans le verset suivant, Allah nous informe que Pharaon sera exposé au châtiment de la tombe.

Allah dit dans le coran :

Sourate Ghafir - Verset 46

Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : “Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment”.

النَّارُ يُعْرَضُونَ عَلَيْهَا غُدُوًّا وَعَشِيًّا وَيَوْمَ تَقُومُ السَّاعَةُ أَدْخِلُوا آلَ فِرْعَوْنَ أَشَدَّ الْعَذَابِ

- **Le jour du jugement dernier**

La résurrection c'est le fait de faire revivre les morts lorsque l'on sonnera dans la trompe. Ensuite, les gens vont être ressuscités vers leur Seigneur.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Anbiya - Verset 104

Le jour où Nous plierons le ciel comme on plie le rouleau des livres. Tout comme Nous avons commencé la première création, ainsi Nous la répéterons ; c'est une promesse qui Nous incombe et Nous l'accomplirons ! (S21 v104)

يَوْمَ نَطْوِي السَّمَاءَ كَطَيِّ السِّجِلِّ لِلْكُتُبِ كَمَا بَدَأْنَا أَوَّلَ خَلْقٍ نُعِيدُهُ وَعَدًا عَلَيْنَا إِنَّا كُنَّا فَاعِلِينَ

La résurrection est un fait qui est établi et les preuves dans le Coran, la Sunna et le consensus des savants le confirment.

Cela signifie que les savants musulmans sont unanimes pour affirmer la réalité du jugement et de la rétribution des actes. C'est une conséquence logique de la sagesse divine, car Allah a envoyé les livres et les prophètes pour guider les gens. Ainsi, les gens seront ressuscités et interrogés sur ce que les prophètes les avaient avertis et ordonnés de faire pour être sauvés ce jour-là.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Mu'minun - Verset 115

Pensiez-vous que Nous vous avons créés sans but, et que vous ne seriez pas ramenés vers Nous ?'

أَفَحَسِبْتُمْ أَنَّمَا خَلَقْنَاكُمْ عَبَثًا وَأَنَّكُمْ إِلَيْنَا لَا تُرْجَعُونَ

Le jour du jugement commencera avec le souffle d'Israfil. Il soufflera 2 fois et c'est à ce moment-là que les gens vont être ressuscités devant leur Seigneur. Cela signifie que leur corps, qui était auparavant réduit à l'état de squelette dans leur tombe, redeviendra en parfait état après ce souffle, tel qu'il a été créé initialement.

D'après Al Miqdad (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : **« Le soleil va être approché des créatures le jour de la résurrection jusqu'à ce qu'il soit à une distance de un mile d'eux ».**

Soulaym Ibn 'Amir a dit (1) : Par Allah ! Je ne sais pas ce que signifie le mile, est-ce qu'il s'agit de l'unité de distance ou de ce dont on se sert pour mettre le khol dans l'œil ?

**Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : 'Les gens seront dans la sueur en fonction de leurs œuvres : certains auront de la sueur jusqu'aux chevilles, certains jusqu'aux genoux, certains jusqu'à la taille et d'autres seront submergés par la sueur (2)'.
Et le Prophète montra sa bouche avec sa main.**

(Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2864)

(1) Il s'agit d'un des rapporteurs du hadith.

(2) C'est-à-dire que plus la personne a œuvré dans le bien dans l'ici-bas moins elle va suer le jour du jugement.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit :

'Sept personnes (1) seront couvertes par Allah dans Son ombre le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que Son ombre :

- **un dirigeant juste**
- **un jeune qui a grandi dans l'adoration de son Seigneur**
- **un homme dont le cœur est accroché aux mosquées**
- **deux hommes qui se sont aimés pour Allah il se sont rassemblés pour Lui et se sont séparés pour Lui (2)**
- **un homme qu'une femme noble et belle a appelé et lui a dit : Je crains Allah**
- **un homme qui a fait une aumône qu'il a cachée au point où sa main gauche ne sait pas ce que sa main droite a dépensé**
- **un homme qui a mentionné Allah (3) alors qu'il est seul et s'est mis à pleurer'.**

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°630 et Mouslim dans son Sahih n°1031)

(1) C'est-à-dire sept catégories de personnes.

(2) C'est-à-dire que la mort les a séparés alors qu'ils étaient dans cette situation, ils s'aimaient pour Allah.

(Charh Boulough Al Maram de cheikh Otheimine vol 6 p 215)

(3) Ceci est général et comprend le rappel d'Allah à travers la lecture du Coran, la prière, la réflexion, la méditation, la lecture de la vie du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)...

(Charh Boulough Al Maram de cheikh Otheimine vol 6 p 217)

Il y a deux avis concernant l'ombre d'Allah dans ce hadith :

- Cette ombre sera créée par Allah pour récompenser ses serviteurs pieux
- L'ombre de son trône

Allah dit dans le coran :

Sourate Az Zumar - Verset 68

Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra [épargner]. Puis on y soufflera de nouveau, et les voilà debout à regarder.

وَنُفِخَ فِي الصُّورِ فَصَعِقَ مَنْ فِي السَّمَاوَاتِ وَمَنْ فِي الْأَرْضِ إِلَّا مَنْ شَاءَ
اللَّهُ ثُمَّ نُفِخَ فِيهِ أُخْرَىٰ فَإِذَا هُمْ قِيَامٌ يَنْظُرُونَ

Ce verset un un dalil que l'ange soufflera 2 fois.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « **Entre les deux souffles, il y a quarante.** » **Ils demandèrent : ‘Ô Abâ Hurayrah ! Quarante jours ? - Il répondit : Je refuse [de préciser] ! - Ils dirent : Quarante mois ? - Il répéta : Je refuse ! - Ils dirent : Quarante ans ? - Il répondit : Je refuse !’ Et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Toute partie de l'être humain finira par se décomposer excepté un os qui est le sacrum, et c'est de lui que l'on recomposera l'être humain. Puis, Allah fera descendre du ciel une eau et ils pousseront comme poussent les plantes. »**

Authentique. - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

Allah dit dans le coran :

Sourate An Nazi'at - Verset 6- 7

‘Le jour où [la terre] tremblera [au premier son du clairon]

يَوْمَ تَرْجُفُ الرَّاجِفَةُ

Immédiatement suivi du deuxième’. (S79 V6-7)

تَتَّبِعُهَا الرَّادِفَةُ

La première personne qui sera ressuscitée le jour du jugement sera Ibrahim.

‘Â'ishah (qu'Allah l'agrée) relate : ‘J'ai entendu le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) dire : **“Le Jour de la Résurrection, les gens seront rassemblés pieds nus, dénudés et incirconcis. ” Je me suis exclamée : “Ô Messenger d'Allah ! Les hommes et les femmes seront ensemble, se regardant les uns les autres ? - Il**

me répondit : Ô 'Â'ishah ! L'affaire sera bien trop grave pour qu'ils se soucient de cela ! ''' Et dans une version : « L'affaire est bien plus importante que le fait qu'ils se regardent les uns les autres ! »

Authentique. - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

Les gens qui ont été arrogants dans cette vie-là, ils seront ressuscités avec l'apparence humaine et la taille d'une fourmi.

Les kouffars seront ressuscité de la pire manière.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Isra - Verset 97

(...) Nous les rassemblerons traînés sur leurs visages, aveugles, muets et sourds (S17 V97)

وَنَحْشُرُهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ عَلَىٰ وُجُوهِهِمْ عُمْيًا وَبُكْمًا وَصُمًّا

Les animaux seront également ressuscités le jour du jugement dernier.

Allah dit dans le coran :

Sourate At Takwir - Verset 5

et les bêtes farouches, rassemblées

وَإِذَا الْوُحُوشُ حُشِرَتْ

Ses piliers sont au nombre de six : croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier, et croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable.

Au Jour Dernier :

Donc, les gens seront ressuscités et ramenés sur la terre du rassemblement pour rendre des comptes par rapport aux œuvres qu'ils ont accomplies. Ainsi, celui dont les actions étaient bonnes prendra son livre par la droite, tandis que celui dont les actions étaient mauvaises prendra son livre derrière son dos avec sa main gauche.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Inshiqaq - Verset 7-11

« Celui qui recevra son livre en sa main droite

فَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ بِيَمِينِهِ

sera soumis à un jugement facile

فَسَوْفَ يُحَاسَبُ حِسَابًا يَسِيرًا

et retournera réjouir auprès de sa famille

وَيَنْقَلِبُ إِلَىٰ أَهْلِهِ مَسْرُورًا

Quant à celui qui recevra son livre derrière son dos

وَأَمَّا مَنْ أُوتِيَ كِتَابَهُ وَرَاءَ ظَهْرِهِ

“il invoquera la destruction sur lui-même

فَسَوْفَ يَدْعُو ثُبُورًا

Celui dont la balance sera légère, sa destinée sera un abîme très profond, c'est-à-dire l'enfer. Quand les livrets seront donnés, viendra al-hisab, c'est-à-dire les comptes. Les comptes se divisent en deux.

Un jugement facile et un jugement détaillé pour chaque personne. Le jugement détaillé (hissab al-mounaqacha) sera difficile, car toutes ses mauvaises actions lui seront détaillées une par une, et à ce propos, le prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a dit par rapport à ce jugement : « Personne ne sera jugé avec ce jugement sans être en perdition ».

Notre communauté sera la première à être jugée le jour du jugement dernier. La communauté du prophète est la dernière dans ce monde et la première à être jugée le jour du jugement.

Donc, le prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a dit qu'il y a une catégorie qui n'aura ni jugement ni châtement dans la tombe. Dans le hadith suivant, le prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a détaillé leurs caractéristiques :

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : ***‘Soixante-dix mille personnes de ma communauté entreront au Paradis sans aucun jugement. Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on pratique la Ruqya (exorcisme) sur eux, ceux qui ne croient pas au mauvais augure (superstition) et qui placent entièrement leur confiance en leur Seigneur.’*** [Sahih al-Bukhari 6472]

« Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on pratique la Ruqya »

À l'époque du prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui, quand il avait mal, il plaçait une plaque de fer à l'endroit où il avait mal.

« Ceux qui ne croient pas au mauvais augure »

Quand il voyait un oiseau aller à droite, il disait que cela était un bon signe et inversement.

Après les comptes, il y aura la balance. C'est l'un des états les plus importants, et les gens seront divisés en deux groupes. Ceux dont les bonnes actions seront au-dessus de leurs mauvaises actions iront au paradis, et ceux dont les mauvaises actions seront inférieures à leurs bonnes actions iront en enfer.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Qari'ah - Verset 6-9

quant à celui dont la balance sera lourde

فَأَمَّا مَنْ ثَقُلَتْ مَوَازِينُهُ

il sera dans une vie agréable ;

فَهُوَ فِي عِيشَةٍ رَاضِيَةٍ

et quant à celui dont la balance sera légère,

وَأَمَّا مَنْ خَفَّتْ مَوَازِينُهُ

sa mère [destination] est un abîme très profond.

فَأُمُّهُ هَاوِيَةٌ

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Anbiya - Verset 47

Au Jour de la Résurrection, Nous placerons les balances exactes. Nulle âme ne sera lésée en rien, fût-ce du poids d'un grain de moutarde que nous ferons venir. Nous suffisons largement pour dresser les comptes.

وَنَضَعُ الْمَوَازِينَ الْقِسْطَ لِيَوْمِ الْقِيَامَةِ فَلَا تُظْلَمُ نَفْسٌ شَيْئًا وَإِنْ كَانَ مِثْقَالَ حَبَّةٍ
مِّنْ خَرْدَلٍ أَتَيْنَا بِهَا وَكَفَى بِنَا حَاسِبِينَ

D'après Salman Al Farissi (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : ***'La balance sera posée le jour du jugement (1), si la Terre et les cieux y étaient pesés, elle serait suffisamment grande.***

Les anges vont dire : Ô Seigneur ! Qui va-t-elle peser ?

Allah va dire : Celles que Je veux parmi Mes créatures.

Alors les anges diront : Gloire à Toi ! Nous ne T'avons pas adoré comme Tu le mérites'. (2)

(Rapporté par Al Hakim et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°3626)

(1) Le jour du jugement, il y aura une balance dans laquelle seront pesés les feuillets des œuvres des gens mais également les gens aux mêmes et les actes eux-mêmes comme ceci est mentionné dans de nombreux hadiths authentiques.

(2) Dans le Coran, Allah a décrit les anges en disant : - Ils exaltent Sa gloire nuit et jour et ne s'interrompent pas -.

(Sourate Al Anbiya n°21 verset 20)

Dans le Coran, les balances sont citées au pluriel et dans ce hadith, le prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a cité la balance au singulier. Les exégètes expliquent que le fait de l'avoir mis au pluriel dans le Coran est pour glorifier et accorder de l'importance à cet élément. C'est un peu comme le fait de vouvoyer une personne importante alors qu'elle est seule.

Le Prophète a dit : ***'Deux paroles légères à prononcer pèseront pourtant lourd dans la Balance et sont aimées d'Allah : Gloire et louange à Allah, Gloire à Allah le Très Grand (subhân-allâhi wa bihamdih, subhân-allâhil-`adhîm).'*** (Boukhari)

Cette balance est une véritable balance. Ce n'est pas une métaphore. Elle pèsera toutes les actions bonnes ou mauvaises. Ceux dont les bonnes actions seront supérieures aux mauvaises actions seront les gens de la miséricorde et les bienheureux. Et ceux dont les mauvaises actions seront supérieures à leurs bonnes actions seront ceux qui seront questionnés en détail, et l'examen sera difficile pour eux.

Il existe également une troisième catégorie de personnes, ce sont ceux dont les bonnes actions seront égales aux mauvaises actions, ce sont les gens de l'A'raf.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al A'raf - Verset 46

Et entre les deux, il y aura un mur, et, sur al-A'râf seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques. Et ils crieront aux gens du Paradis : «Paix sur vous !» Ils n'y sont pas entrés bien qu'ils le souhaitent.

وَبَيْنَهُمَا حِجَابٌ وَعَلَى الْأَعْرَافِ رِجَالٌ يَعْرِفُونَ كُلًّا بِسِيمَاهُمْ وَنَادَوْا أَصْحَابَ الْجَنَّةِ أَنْ سَلَامٌ عَلَيْكُمْ لَمْ يَدْخُلُوهَا وَهُمْ يَطْمَعُونَ

Al-A'raf est un endroit surélevé entre le paradis et l'enfer. Les personnes qui s'y trouveront attendront qu'Allah décide de leur sort pour les faire entrer au paradis. Lorsqu'ils seront jugés, les gens demanderont l'intercession auprès des prophètes. Ainsi, nous croyons en l'intercession du prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui, cette grande intercession qu'il demandera auprès du Seigneur afin d'intercéder en faveur de sa communauté. En effet, les gens seront dans un état terrible le jour du jugement, qui durera 50 000 ans, et ils subiront des épreuves difficiles.

L'intercession, d'un point de vue linguistique, signifie ce qui est pair (as-shafaa3a). Cela est utilisé pour intercéder en faveur de quelqu'un afin de repousser un mal ou de lui apporter un bien. Et l'intercession, d'un point de vue religieux, est un haut degré réservé aux meilleures créatures telles que les prophètes, les messagers, les anges et les croyants. L'intercession est prouvée dans le Coran et la Sunna. Dans le verset d'Al-Kursi, Allah dit :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Baqara - Verset 25

Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ?

نَ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ

Et dans la sunna le prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a dit : le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : ***'Il m'a été octroyé cinq choses qu'aucun autre Prophète n'a eues avant moi : j'ai été secouru [de mes ennemis] par l'effroi [jeté dans leurs cœurs] d'une distance équivalente à un mois [de marche] ; la Terre [entière] m'a été allouée comme lieu de prière et de purification - ainsi, n'importe quel homme de ma communauté qui est rattrapé par la prière peut prier [où qu'il soit] ; le butin m'a été autorisé tandis qu'il ne l'a été pour personne avant moi ; l'Intercession m'a été accordée ; et, alors qu'auparavant le Prophète était uniquement envoyé à son peuple, j'ai été envoyé à l'ensemble des gens.'***

D'après Anas Ibn Malik (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : ***« Chaque prophète a fait une invocation qui a été exaucée, moi j'ai gardé mon invocation comme intercession pour ma communauté le jour de la résurrection ».***

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°6305 et Mouslim dans son Sahih n°199)

Il y a 8 types d'intercession le jour dernier :

1. La grande intercession (exclusive au prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui)
2. L'intercession auprès des gens dont les bonnes actions sont équivalentes aux mauvaises
3. L'intercession auprès d'un peuple à qui il a été ordonné d'entrer en enfer pour qu'ils n'y entrent pas
4. L'intercession pour que certaines personnes du paradis montent encore en degrés
5. L'intercession auprès de certaines personnes pour qu'elles entrent au paradis sans jugement
6. L'intercession auprès des gens qui ont commis de grands péchés parmi les musulmans qui seront en enfer afin qu'ils en sortent
7. L'intercession auprès de son oncle Abu Talib pour alléger son châtiment
8. L'intercession auprès des gens du paradis afin qu'ils y entrent

Les intercessions 1, 7 et 8 sont réservées uniquement au prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui.

Les raisons qui permettent de bénéficier de l'intercession du prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui sont les suivantes :

- Unifier Allah et l'adorer seul
- Lire le Coran
- Le jeûne
- L'invocation après l'adhan
- Résider à Médine et faire preuve de patience face aux difficultés là-bas
- Mourir à Médine
- Prier sur le prophète
- Effectuer de nombreuses prosternations

Le fait d'avoir plus de 40 personnes lors de tes funérailles est une cause d'intercession de leur part. D'après 'Abdallah Ibn « Abbas (qu'Allah les agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : 'Il n'y a aucun musulman qui meurt et sur qui 40 personnes qui n'associent rien à Allah prient (*) sans qu'Allah ne les fasse intercéder pour lui'.

Il existe un type d'intercession interdite, celle qui est demandée à autre qu'Allah, sans la permission d'Allah, et celle demandée également pour les mécréants. En revanche, il existe une intercession légiférée, que Allah agrée et accepte, réunissant les conditions de l'intercession, et c'est celle qu'Allah a accordée aux prophètes, aux anges et aux croyants.

- **Le bassin**

Nous ne parlons pas ici du bassin du paradis « Al-Kawthar », mais plutôt du bassin du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui). Voici sa description :

D'après Thawban (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **Mon bassin est comme la distance entre Adan et Amman Al Balqa (1), son eau est plus blanche que la neige, plus sucrée que le miel, ses récipients sont comme le nombre des étoiles du ciel. Celui qui en boit une gorgée n'aura après elle plus jamais soif.**

Les premières personnes qui y parviendront seront les pauvres parmi les mouhajiroun (2), ceux qui ont les cheveux décoiffés, les habits sales, ceux qui ne se marient pas avec les femmes riches et pour qui on n'ouvre pas les portes des maisons ».

(Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3615)

(1) Adan est une ville du Yémen et Aman est une ville en Jordanie.

(2) C'est-à-dire ceux qui font la hijra et la hijra est le fait de délaisser la terre de mécréance pour vivre sur une terre d'Islam.

Il existe de nombreux textes à ce sujet. Al-Hafidh Ibn Hajar, dans son ouvrage « Fath al-Bari », a rapporté les témoignages de plus de 50 compagnons concernant l'existence et les caractéristiques de ce bassin.

Il convient de souligner que le bassin d'Al-Kawthar du paradis est un fleuve parmi les fleuves du paradis, tandis que le bassin du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) sera présent actuellement et sera visible le jour du jugement. En effet, le bassin du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) ne se trouve pas dans le paradis, mais il tire sa source du bassin d'Al-Kawthar du paradis. Par conséquent, ce bassin sera présent avant le pont de Sirat et n'est pas inclus dans les fleuves du paradis.

- **Le pont (as-sirat)**

D'après « Abdallah Ibn Mass'oud (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **Le sirat (1) est fin comme la lame de l'épée, il est dangereux et glissant.**

Les gens vont le traverser en fonction de leur lumière (2), certains vont le traverser comme une étoile filante, certains vont le traverser comme un clin d'œil, certains vont le traverser comme le vent, certains en courant, certains en trotinant.

Ils vont le traverser en fonction de leurs actes au point où celui dont la lumière est sur ses gros orteils (3) aura une main qui tombe et l'autre accrochée, un pied

qui tombe et l'autre accroché, les côtés de son corps seront touchés par le feu ».

(Rapporté par Al Hakim et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°3629)

(1) Le sirat est un pont au-dessus de l'enfer que les gens vont traverser le jour du jugement et certaines personnes ne pourront le traverser et vont tomber dans le feu.

(2) C'est-à-dire que les gens seront dans l'obscurité et ils vont traverser le sirat en fonction de leurs lumières qui elle dépend de leurs actes. Plus leurs actes étaient bons dans l'ici-bas, plus leur lumière sera grande.

(3) C'est-à-dire que sa lumière est tellement petite qu'elle n'éclaire que ses gros orteils.

Le Prophète ﷺ a dit : **« Allah, béni et exalté, rassemblera les gens (le jour de la Résurrection). Les croyants se lèveront et le Paradis leur sera rapproché. Ils iront trouver Adam et lui diront : “Ô notre père ! Demande qu’on nous ouvre l’accès au Paradis.” Il répondra alors : “Et qu’est-ce qui vous a fait sortir du Paradis si ce n’est le péché commis par votre père ? Je ne suis pas digne de cela, adressez-vous donc plutôt à mon fils Abraham, l’ami intime d’Allah.” Ils iront alors trouver Abraham, ce dernier dira : “Je ne suis pas digne de cela, allez plutôt trouver Moïse, celui à qui Allah a parlé directement.” Ils iront trouver Moïse qui leur dira : “Je ne suis pas digne de cela, adressez-vous à Jésus, Verbe et Esprit d’Allah.” Jésus dira : “Je ne suis pas digne de cela.” Ils iront alors trouver Muhammad ﷺ qui se lèvera et à qui on permettra [l’intercession]. Le dépôt et les liens de parenté se tiendront de part et d’autre du pont (sirat). Le premier d’entre vous traversera ce pont à la vitesse de l’éclair. » Je dis alors au Prophète ﷺ : « Toi qui m’es plus cher que père et mère, comment peut-on se représenter la vitesse de l’éclair ? » Le Prophète ﷺ répondit : « Ne voyez-vous pas comment l’éclair traverse (le ciel) en un clin d’œil ? Le suivant traversera le pont à la vitesse du vent, un autre à la vitesse d’un oiseau. La vitesse à laquelle les hommes traverseront le pont sera fonction de leurs œuvres. Votre Prophète se tiendra près du pont en disant : “Seigneur, préserve-les ! Préserve-les !”, jusqu’à ce que les œuvres des gens ne leur suffiront plus (afin de passer le pont). C’est alors qu’un homme ne pourra avancer qu’en rampant. De chaque côté du pont, seront accrochés des pinces chargées de saisir ceux qui leur sont désignés. Certains seront griffés de ces pinces mais en réchapperont finalement. D’autres seront jetés et entassés dans le Feu. Par Celui qui tient l’âme d’Abu Hourayra dans Sa Main, la profondeur de l’Enfer équivaut à une distance de soixante-dix années de marche. » [Muslim, riyad as-salihin n°201]**

Il convient de noter qu’il existe deux types de ponts dans l’islam. Tout d’abord, il y a le pont que l’on devra traverser le jour dernier, qui sera palpable et visible. Ensuite, il y a le pont invisible, qui est une métaphore utilisée dans la sourate Al-Fatiha, « Sirat al-Mustaqim », qui signifie le chemin droit dans cette vie, c’est-à-dire la religion de l’Islam.

Le pont de Sirat sera mis au-dessus de l'enfer, et ceux qui le traverseront avec succès accéderont au paradis. Il est considéré comme un test de foi pour les croyants, car seuls ceux qui ont vécu selon les principes de l'Islam pourront le traverser avec succès.

Allah dit dans le coran :

Sourate Mariam- Verset 71

Il n'y a personne parmi vous qui ne passera pas par [L'Enfer] : Car [il s'agit là] pour ton Seigneur d'une sentence irrévocable.

وَإِنْ مِنْكُمْ إِلَّا وَارِدُهَا كَانَ عَلَى رَبِّكَ حَتْمًا مَقْضِيًّا

Il est vrai que le pont de Sirat est décrit comme très glissant, aussi fin qu'un cheveu et aussi tranchant qu'une épée. C'est pourquoi seuls les croyants qui ont été fermes dans leur religion et qui n'ont pas glissé dans les péchés pourront le traverser avec succès. Le pont sera également équipé de grandes pinces avec des piques très larges de chaque côté.

Le prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et sa communauté seront les premiers à traverser le pont, suivi des autres croyants. Seuls les musulmans et les hypocrites pourront passer sur ce pont, tandis que les mécréants seront jetés directement en enfer.

Sheikh Al-Uthaymine rapporte différentes manières de passer sur le pont, comme la vitesse de l'éclair, du vent, de l'oiseau ou d'un humain qui court. La lumière de chacun sera également en fonction de ses œuvres, car il fera très sombre ce jour-là. Les lumières seront de différentes intensités, allant d'une montagne qui éclaire devant eux à une faible lumière sur leur gros orteil.

Il est à noter que d'autres savants ont également cité d'autres manières de passer sur le pont, telles que la vitesse d'un clin d'œil, d'un cheval, d'un chameau qui galope, d'un homme qui presse le pas ou même en rampant. Certains seront même tirés sur le pont.

3 catégories de personne passeront sur ce pont

Les gens sains et saufs : ceux qui ont vécu dans la crainte de Dieu et qui ont suivi la voie de la foi, passeront sur le pont sans difficulté et sans être touchés par les rochers et les épines de l'enfer, ainsi que les crochets.

D'autres croyants qui seront ralentis sur le pont seront touchés par les rochers et les épines de l'enfer, ainsi que les crochets. Cependant, grâce à la miséricorde d'Allah, certains d'entre eux seront sauvés et atteindront finalement le paradis.

Ceux qui ont commis de grands péchés sans se repentir ici-bas: ils seront précipités dans l'enfer, car le poids de leurs péchés sera supérieur à celui de leurs bonnes actions ils tomberont dans l'enfer.

Il y a autre type de pont appelé « al qantara ». Ce pont sera établi entre le paradis et l'enfer, et les musulmans devront passer dessus pour accéder au paradis. Avant de traverser al qantara, les musulmans régleront leurs comptes entre eux, comme les rancœurs et les animosités, et récupéreront leurs droits respectifs. Cela permettra à chaque personne de partir au paradis avec un cœur pur et libéré de toute rancœur. Ensuite, une fois que les comptes seront réglés, ils pourront traverser le pont Qantara et accéder au paradis.

- **Le paradis et l'enfer**

Le Paradis est la demeure des délices réservée aux croyants qui ont œuvré pour Allah et suivi les enseignements de l'Islam. Les plaisirs du paradis sont au-delà de l'imagination humaine et personne ne peut les concevoir dans leur entièreté.

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « **Allah a dit : J'ai préparé pour mes serviteurs pieux ce qu'aucun œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu et ce qu'aucun cœur n'a jamais imaginé. Lisez si vous le voulez : -Dans une ombre étendue- (1).**

L'espace d'un fouet dans le paradis est meilleur que la vie d'ici-bas et tout ce qu'elle contient, lisez si vous le voulez : -Quiconque est écarté du feu et rentre dans le paradis a certes réussi- (2) ».

(Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°3292 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi)

(1) Sourate Al Waqi'a n°56 verset 30

(2) Sourate Ali Imran n°3 verset 185

L'enfer c'est la demeure du châtiment. Le feu de l'enfer est préparé pour les mécréants et les injustes comme mentionnés dans le verset.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Kahf- Verset 29

« Nous avons préparé un feu qui engouffre les kâfir (non-croyants), pour les injustes. Et s'ils souhaitent la pluie (contre le feu), on leur servira une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quel mauvais ami. »

إِنَّا أَعْتَدْنَا لِلظَّالِمِينَ نَارًا أَحَاطَ بِهِمْ سُرَادِقُهَا وَإِنْ يَسْتَغِيثُوا يُغَاثُوا بِمَاءٍ كَالْمُهْلِ
يَشْوِي الْوُجُوهُ بِئْسَ الشَّرَابُ وَسَاءَتْ مُرْتَفَقًا

Les châtiments de l'enfer sont extrêmement douloureux et effrayants.

Allah dit dans le coran :

Sourate An Nisa- Verset 56

« Certes ceux qui mécroient en nos versets, Nous les brûlerons bientôt dans le feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux afin qu'ils goûtent au châtiment. Certes Allah est Puissant et Sage ».

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا بِآيَاتِنَا سَوْفَ نُصْلِيهِمْ نَارًا كُلَّمَا نَضِجَتْ جُلُودُهُمْ بَدَّلْنَاهُمْ جُلُودًا
غَيْرَهَا لِيَذُوقُوا الْعَذَابَ إِنَّ اللَّهَ كَانَ عَزِيزًا حَكِيمًا

Allah décrit le châtiment de l'enfer comme étant constant, avec des souffrances qui se répètent sans fin.

L'enfer est un lieu de châtiments terribles et douloureux, que l'humain ne peut même pas imaginer. Le Coran mentionne différentes formes de châtiments tels que la brûlure des visages avec de l'eau bouillante, la consommation de nourriture bouillante qui déchire les entrailles, la peau qui est constamment remplacée pour que la douleur ne cesse jamais, etc. Les croyants doivent donc craindre la colère d'Allah et à s'efforcer de suivre les enseignements de l'Islam pour éviter l'enfer.

Allah dit dans le coran :

Sourate Ali Imran- Verset 131

Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. (S3 V131)

وَاتَّقُوا النَّارَ الَّتِي أُعِدَّتْ لِلْكَافِرِينَ

En somme, l'enfer est un endroit de punition pour les mécréants et les pécheurs, et les châtiments qu'ils subiront sont si intenses que les humains ne peuvent même pas les imaginer.

Les savants disent que « al muhl », cité dans le verset 29 de la sourate al kahf, est une eau ressemblant à du métal fondu. Il s'agit d'une boisson noire, épaisse et brûlante, ayant une mauvaise odeur, que les gens de l'enfer devront boire.

Le paradis se trouve au-dessus du septième ciel, au Sidrati al-Muntaha. Il y a une distance de 100 degrés entre chaque ciel, et le plus haut degré est le Firdaws, qui est situé au-dessus du trône du Miséricordieux. Il y a 8 portes du paradis, dont une est appelée « ar-ryan » pour les jeûneurs. Le credo des gens de la sunna est que le paradis et l'enfer existent actuellement.

La secte des jahmiyya disent que l'enfer et le paradis vont disparaître, ce qui est totalement faux. L'enfer a des degrés vers le bas et sept portes, gardés par le gardien de l'enfer, Malik. Il est dit dans un hadith que le feu du bas monde constitue seulement 1 degré parmi les degrés du feu de l'enfer.

La foi au paradis et à l'enfer ne sera concrétisée que par 3 choses :

- Le fait d'y croire avec véracité
- Le fait de croire qu'ils sont présents actuellement
- Le fait de croire que le paradis et l'enfer sont présents et ne disparaîtront jamais.

De qui a-t-on le droit de dire qu'il est au paradis ?

Ceux qui entreront au paradis sont ceux qui ont les caractéristiques du paradis cité par Allah et son prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui). Il y a également ceux cités directement dans les hadiths tels que Abu Bakr, Umar, Othman, Ali et les 10 annoncés au paradis.

Les savants ont également rapporté 3 versions différentes sur cette question, et Cheikh Al Islam Ibn Taymiyya les a englobées en disant :

1) Premier avis :

Nous pouvons dire que seuls les prophètes et messagers seront au paradis (Muhammad ibn al-Hanafiya, fils d'Ali Ibn Abi Talib, Al Awzai, Ali ibn Abdullah ibn Ja'far al-Madini).

2) Second avis :

Nous témoignons qu'une personne est au paradis lorsque le Coran et la Sunna attestent de son entrée au paradis.

J'atteste que j'ai entendu le Prophète, , dire : **« Dix sont dans le Paradis : le Prophète est dans le Paradis, Abou Bakr est dans le Paradis, Omar est dans le Paradis, Othmane est dans le Paradis, Ali est dans le Paradis, Talha est dans le Paradis, Zoubair ibn Al-Awam est dans le Paradis, Abou Obeida ibn al Djarrah est dans le Paradis, Abderrahmane ibn Awf est dans le Paradis et le dixième je ne veux pas vous le dire. »** Ils ont insisté pour le savoir en lui demandant par deux fois : **« qui est-ce ? »** La première fois il s'est tu et la deuxième fois il a répondu : **« C'est Saïd ibn Zaid. »**

Il est certifié que le Prophète(que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui), a annoncé à d'autres qu'ils sont parmi les admis du Paradis ; c'est le cas de Qays Ibn Chammas lorsqu'il s'est absenté de l'assemblée du Prophète, il a envoyé un compagnon en lui disant : « **Dis-lui : certes, tu ne fais pas partie des gens de l'Enfer, mais plutôt de ceux du Paradis** », rapporté par Boukhari.

3) Troisième avis :

Ceux dont les gens témoignent qu'ils sont des personnes de bien, et c'est l'avis de Cheikh Islam Ibn Taymiyya.

Croire au destin, qu'il soit favorable ou défavorable :

La preuve concernant ces six piliers réside dans la parole d'Allah : « La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes. » [Sourate Al-Baqarah, v. 177.]

وَالدَّلِيلُ عَلَى هَذِهِ الْأَرْكَانِ السِّتَّةِ: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿لَيْسَ الْبِرُّ أَنْ تُولُّوا وُجُوهَكُمْ قِبَلَ الْمَشْرِقِ وَالْمَغْرِبِ وَلَكِنَّ الْبِرَّ مَنْ آمَنَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَالْمَلَائِكَةِ وَالْكِتَابِ وَالنَّبِيِّينَ﴾ [البقرة: 177].

Et la preuve concernant le destin réside dans la parole d'Allah : « Nous avons créé toute chose avec mesure. » [Sourate Al-Qamar, v. 49.] :

49]: ودليل القدر: قَوْلُهُ تَعَالَى: ﴿إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَاهُ بِقَدَرٍ﴾ [القمر

La croyance au destin fait partie des piliers de la foi. Également dans la sunna, il y a des hadiths qui parlent de la croyance au destin qu'il soit favorable ou défavorable.

Il y a deux termes pour parler du destin : Al Qadar (destin/libre arbitre) et Al Qada (décret/prédestination). Al Qada représente ce qu'Allah a décrété comme étant notre destinée. Al Qadar, quant à lui, représente la prédestination de toute chose existante par Allah de par sa science originelle et ce qui découle de sa sagesse. Cette prédestination est présente dans sa connaissance passée.

Lorsqu'ils sont mentionnés ensemble, « Al Qada » fait référence à l'acte d'accomplir quelque chose qui a été prédestiné, tandis que « Al Qadar » représente la prédestination elle-même. En d'autres termes, « Al Qada » peut être considéré comme l'exécution du destin préétabli par Allah, tandis que « Al Qadar » représente la décision d'Allah de prédéterminer quelque chose avant même que cela ne se produise.

Oui, en effet, les termes « Al Qada » et « Al Qadar » pris séparément peuvent tous les deux se référer au concept plus large du destin dans la religion islamique.

Ibn athir explique que le décret et le destin sont intimement liés et l'on ne peut pas les séparer. L'un est la base et l'autre est le décret. La prédestination vient juste avant le décret. Le destin précède le décret.

Le décret est divisé en 4 catégories :

1) La science

Croire que Allah sait tout, que cela concerne Ses actes ou ceux de Ses créatures, est un attribut d'Allah qui fait partie de Lui. Il n'y a pas d'ignorance qui le précède, car il est toujours savant, que ce soit avant, pendant ou après un événement. La science d'Allah est là depuis le début sans ignorance qui la précède.

2) Croire qu'Allah a inscrit les destins des créatures dans Al-Lawh al Mahfoudh (la Tablette bien gardée)

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Hajj - Verset 70

Allah Très Haut dit : Ne sais- tu pas qu' Allah sait ce qu' il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile.

أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا فِي السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ إِنَّ ذَلِكَ فِي كِتَابٍ إِنَّ ذَلِكَ عَلَى اللَّهِ يَسِيرٌ

*Abd Allah Ibn Amr ibn As a dit : **J'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : Allah a inscrit les destins des créatures cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre.***

3) Al mashia, croire que ce qu'Allah veut se réalisera et que ce qu'il ne veut pas ne se produira jamais et qu'il n'y a pas dans les cieux et sur terre ni mouvement ni repos qui ne dépendent de la volonté d'Allah, exalté soit-Il.

Le fait de croire que tout ce qui existe n'a lieu que par la volonté d'Allah, que cela concerne ses actes ou ceux de ses créatures.

Pour ce qui est de Ses propres actes :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Qasas - Verset 68

Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit ; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils associent à Lui !

وَرَبُّكَ يَخْلُقُ مَا يَشَاءُ وَيَخْتَارُ مَا كَانَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ سُبْحَانَ اللَّهِ وَتَعَالَى عَمَّا يُشْرِكُونَ

Allah dit dans le coran :

Sourate Ibrahim - Verset 27

Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. Tandis qu' Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu' Il veut.

يُنَبِّتُ اللَّهُ الَّذِينَ ءَامَنُوا بِالْقَوْلِ الثَّابِتِ فِي الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَفِي ءَاخِرَةِ وَيُضِلُّ اللَّهُ الظَّالِمِينَ وَيَفْعَلُ اللَّهُ مَا يَشَاءُ

Si Allah avait voulu, Il leur aurait donné l'audace (et la force) contre vous

وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَسَلَّطَهُمْ عَلَيْكُمْ فَلَقَتَلُوكُمْ

Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. .

وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ

Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers ;

وَمَا تَشَاءُونَ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ رَبُّ الْعَالَمِينَ

La volonté se divise en 2 :

La volonté universelle et la volonté légiférée. La volonté universelle « al irada kawnia » se produira que cela soit aimé d'Allah ou détesté de lui, car rien n'échappe à sa volonté. Par exemple, la mécréance est une chose détestée par Allah, mais elle se produit, car rien ne peut sortir de la science universelle d'Allah.

Et la volonté légiférée, cependant, se produit uniquement si Allah le veut et l'agrée. Donc, elle peut se produire ou ne pas se produire, et elle est toujours aimée d'Allah.

Donc, le décret universel a forcément lieu mais n'est pas forcément légiféré, comme par exemple la mécréance de Abu Jahal. Ce que Allah approuve, aime et agréé n'a pas forcément lieu, alors que le décret universel se produira que cela soit aimé d'Allah ou non.

4) Croire que tous les êtres sont créés par Allah, qu'il s'agisse de leurs entités, de leurs qualités ou de leurs mouvements.

Allah dit dans le coran :

Sourate Az Zumar - Verset 62

« Allah est le Créateur de toute chose, et de toute chose Il est Garant. »

«اللَّهُ خَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Furqan - Verset 2

« Celui à qui appartient la royauté des cieux et de la terre, qui ne s'est point attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en Sa royauté et qui a créé toute chose en lui donnant ses justes proportions. »

الَّذِي لَهُ مُلْكُ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ وَلَمْ يَتَّخِذْ وَلَدًا وَلَمْ يَكُن لَّهُ شَرِيكٌ فِي الْمُلْكِ
وَخَلَقَ كُلَّ شَيْءٍ فَقَدَرَهُ تَقْدِيرًا

Il est obligatoire de croire en ces 4 éléments, et la foi au destin ne pourra être complète que par la croyance en ces 4 catégories.

Est-il obligatoire pour le musulman d'être satisfait du décret d'Allah ?

Le décret légiféré concerne la législation, comprenant tout ce qu'Allah a ordonné, et il est obligatoire d'être satisfait de cela.

Le décret universel se divise en deux sur ce point. Le fait d'être satisfait de choses que l'on souhaite, comme la réussite ou la richesse, est quelque chose de naturel. Le décret comprend des choses que l'homme ne souhaite pas, comme la pauvreté, la maladie ou la mort d'un proche...

Lorsque quelqu'un subit un décret qu'il ne souhaite pas, comme la mort d'un proche par exemple, il existe quatre types de comportement possibles :

- Être en colère contre cela : cela est interdit
- Faire preuve de patience dès le premier instant : cela est obligatoire
- Être satisfait du décret d'Allah : cela est recommandé
- Remercier Allah pour ce malheur : cela correspond au plus haut degré

Il existe deux types de sectes qui se sont égarées dans leur croyance au destin :

Al-Jabriyah : Ils affirment que le serviteur agit sous contrainte et qu'il n'a ni volonté ni capacité propre.

Al-Qadariyah : Ils prétendent que le serviteur agit en toute indépendance selon sa propre capacité et volonté, et que la volonté et la capacité d'Allah n'ont aucun effet sur les actions du serviteur.

Le serviteur possède en effet une volonté dans ses actes, car Allah dit :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Imran - Verset 152

Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà. Puis Il vous a fait reculer devant eux, afin de vous éprouver. Et certes, il vous a pardonné. Et Allah est Détenteur de la grâce envers les croyants.

مِنْكُمْ مَّنْ يُرِيدُ الدُّنْيَا وَمِنْكُمْ مَّنْ يُرِيدُ الْآخِرَةَ

Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs.

مَنْ عَمِلَ صَالِحًا فَلِنَفْسِهِ وَمَنْ أَسَاءَ فَعَلَيْهَا وَمَا رَبُّكَ بِظَلَّامٍ لِلْعَبِيدِ

Donc cela prouve que le serviteur a la capacité et le choix de faire des bonnes ou mauvaises œuvres.

En réponse aux Jabriyah, nous disons que tout individu sait faire la différence entre les actes issus de sa volonté (manger, boire, courir...) et ceux qui lui sont arrivés malgré lui (maladie, chute accidentelle...). Dans le premier cas, l'individu accomplit ses actes par sa volonté et son choix, et dans le second cas, il n'a pas choisi, par exemple, d'être malade.

Et en réponse aux Qadariyah, nous utiliserons les textes religieux, d'une part, comme celui-ci :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Baqara - Verset 253

Et si Allah avait voulu, les gens qui vinrent après eux ne se seraient pas entre-tués, après que les preuves leur furent venues ; mais ils se sont opposés : les uns restèrent croyants, les autres furent infidèles. Si Allah avait voulu, ils ne se seraient pas entre-tués ; mais Allah fait ce qu'il veut.

وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَفْتَتَلَ الَّذِينَ مِنْ بَعْدِهِمْ مَنْ بَعْدَ مَا جَاءَتْهُمْ الْبَيِّنَاتُ وَلَكِنْ
اِخْتَلَفُوا فَمِنْهُمْ مَنْ ءَامَنَ وَمِنْهُمْ مَنْ كَفَرَ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَفْتَتَلُوا وَلَكِنَّ اللَّهَ
يَفْعَلُ مَا يُرِيدُ

Et d'un point de vue de la raison, nous disons que l'univers tout entier est soumis à Allah et que l'être humain est également soumis à Allah. Or, un être soumis ne peut agir qu'en fonction de ce que possède son propriétaire.

Allah dit dans le coran :

Sourate As Saffat - Verset 96

alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous faites

وَاللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ

Ce verset est communément utilisé pour prouver que les actes du serviteur sont créés par Allah. Le serviteur est responsable de ses actions, mais ce sont Allah qui les a créées, et c'est le serviteur qui les accomplit.

Une action ne se produit que lorsqu'il y a 3 éléments présents :

- La volonté de l'être.
- La capacité totale.
- L'élimination de tout obstacle empêchant l'action de se réaliser

Les serviteurs réalisent des actions concrètes, mais c'est Allah qui crée leurs actions. Nous accomplissons l'action, mais c'est Allah qui l'a créée et nous l'a donnée.

Certaines personnes commettent des péchés et disent que c'est Allah qui l'a décrété de toute façon. Nous disons que nous ne pouvons pas prendre le destin comme une preuve pour commettre des actes interdits.

Le troisième degré est la bienfaisance (Al-Ihsân) qui n'a qu'un seul pilier qui est « d'adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit. »

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : « Certes, Allah est avec ceux qui [L']ont craint et ceux qui sont bienfaisants. » [Sourate An-Nahl, v. 128]

Ainsi que Sa parole : « Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui

se prosternent. C'est Lui vraiment, Celui qui entend tout, Celui qui sait tout. »
[Sourate Ash-Shu'arâ, v. 217-220.]

Et Sa parole : « Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Coran, et vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoins au moment où vous l'entrepreniez. » [Sourate Yûnus, v. 61.]

La bienfaisance, c'est le contraire de la malfaisance. Il s'agit pour l'individu de faire le bien et de s'abstenir de nuire à autrui. La personne peut accomplir des actes bienveillants en utilisant ses biens, sa notoriété, ses connaissances ou en fournissant des efforts physiques envers les serviteurs d'Allah.

Au niveau de la législation, il existe deux types de bienfaisance lorsqu'elle est évoquée.

La bienfaisance envers les serviteurs d'Allah dont une partie est obligatoire comme l'obéissance aux parents

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Isra - Verset 23

Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère : si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi ; alors ne leur dis point : « Fi ! » et ne les brusque pas, mais adresse-leur des paroles respectueuses.

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أُفٍّ وَلَا تَنْهَرْهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا

La bienfaisance envers les serviteurs d'Allah consiste à utiliser ses biens en dépensant ce que l'on possède, en faisant la zakat, en aidant les pauvres et en étant bienveillant envers ses proches. De plus, la bienfaisance peut également être pratiquée grâce à la notoriété de la personne, en intercédant par exemple auprès des autorités. Il existe également la bienfaisance qui se manifeste à travers la diffusion de la religion et l'enseignement aux gens, en utilisant le savoir et la science. Enfin, il y a la bienfaisance par le biais d'efforts physiques, tels que l'aide apportée à une personne pour monter sur sa monture.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : ***“Chaque jour où le soleil se lève, la personne doit s'acquitter d'une aumône pour chacune de ses articulations. Réconcilier deux personnes est une aumône. Aider un homme à enfourcher sa monture ou l'aider à y charger ses affaires est une aumône. Prononcer une bonne parole est une aumône. Marcher,***

et chaque pas accompli, en direction de la mosquée afin d'y effectuer la prière est une aumône. Et ôter un obstacle du chemin est une aumône.

La bienfaisance dans l'adoration d'Allah :

Il s'agit d'adorer Allah comme si tu Le voyais :

Cette adoration est marquée par le désir et la passion. Une personne qui pratique une telle adoration ressent son âme inclinée vers l'objet de son désir, car elle recherche par ce biais à atteindre celui qu'elle aime, ce qui engendre chez le serviteur de la sincérité et le désir de parfaire son adoration.

Car si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit :

Ce deuxième degré sera marqué par la crainte et l'effroi.

Ibn Al-Qayyim explique que l'adoration du Tout-Miséricordieux consiste à l'aimer ardemment de manière absolue et à faire preuve d'humilité autant que possible. Ainsi, selon lui, l'adoration est composée d'un amour absolu et d'une humilité absolue. C'est de cette manière que les serviteurs seront sincères.

Il convient également de ne pas montrer nos actes aux gens et de ne rien vouloir de leur part afin d'être au plus proche de la sincérité.

Adorer Allah en secret est plus avantageux et bénéfique pour le cœur, car cela engendre plus d'humilité et un meilleur retour vers Allah.

Il existe donc les trois degrés de la religion : l'Islam (al-Islam), la foi (al-Iman) et la bienfaisance (al-Ihsan). Chaque degré peut être décrit comme un cercle qui s'emboîte les uns dans les autres, et la bienfaisance est le cercle le plus étroit.

Lorsqu'ils sont évoqués ensemble, l'Islam correspondra aux actes apparents, la foi aux actes cachés, et la bienfaisance représentent le plus haut degré parmi ces trois.

'Umar Ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) : 'Un jour, alors que nous étions assis auprès de l'envoyé d'Allah, se présenta un homme vêtu d'habits d'une blancheur resplendissante, et aux cheveux très noirs. On ne pouvait distinguer sur lui aucune trace de voyage, alors que personne d'entre nous ne le connaissait. Il prit place face au Prophète. Il plaça ses genoux contre les siens, et posa les paumes de ses mains sur ses cuisses, et lui dit : « Ô Muhammad, informe-moi sur l'islam. » L'Envoyé d'Allah dit alors : 'L'islam consiste en ce que tu témoignes qu'il n'y a pas d'autre divinité [en droit d'être adorée] qu'Allah, et que Muhammad est Son envoyé, que tu accomplisses la prière rituelle, verses la Zakât et jeûnes le mois de Ramadan, et que tu effectues le pèlerinage à la Maison d'Allah si tu en as les moyens.' Son interlocuteur lui répondit : « Tu as dit vrai », et nous de nous étonner, qu'il l'interroge pour ensuite l'approuver.

Puis, il reprit : « Informe-moi sur la Foi. » Le Prophète répliqua : « La foi consiste en ce que tu dois croire en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses prophètes, au Jugement Dernier. Tu dois croire encore au destin, qu'il te soit favorable ou défavorable. » L'homme lui dit encore : « Tu as dit vrai. » Et il reprit : « Informe-moi sur la bienfaisance », et le Prophète lui répondit : « La bienfaisance consiste à adorer Allah comme si tu Le voyais, car si tu ne Le vois pas, certes, Lui te voit. » L'homme lui dit encore : 'Informe-moi sur l'Heure (du Jugement Dernier)', et le Prophète lui répondit : « Sur l'Heure du Jugement, celui qui est interrogé n'est pas plus savant que celui qui le questionne. » Là-dessus, l'homme lui dit : « Mais informe-moi sur ses signes précurseurs. » Et le Prophète lui répondit : « Ce sera lorsque la servante engendrera sa maîtresse, lorsque tu verras les va-nu-pieds, ceux qui vont nus, les miséreux, les bergers se concurrencer dans les constructions de bâtisses de plus en plus hautes. » Là-dessus, l'homme partit. Je demeurai là un long moment, puis le Prophète dit : « Ô "Umar, sais-tu qui m'a interrogé ? » « Non », répondis-je. « Allah et Son Envoyé sont plus savants. » « Cet homme était l'ange Jibril. Il est venu pour vous enseigner votre religion. »

Nous allons directement expliquer la dernière partie, car les autres ont été expliquées précédemment.

« Sur l'Heure du Jugement, celui qui est interrogé n'est pas plus savant que celui qui le questionne. » Là-dessus, l'homme lui dit : « Mais informe-moi sur ses signes précurseurs. » Et le Prophète lui répondit : « Ce sera lorsque la servante engendrera sa maîtresse, lorsque tu verras les va-nu-pieds, ceux qui vont nus, les miséreux, les bergers se concurrencer dans les constructions de bâtisses de plus en plus hautes. » Là-dessus, l'homme partit. Je demeurai là un long moment, puis le Prophète dit : « Ô "Umar, sais-tu qui m'a interrogé ? » « Non », répondis-je. « Allah et Son Envoyé sont plus savants. » « Cet homme était l'ange Jibril. Il est venu pour vous enseigner votre religion. »

Les signes de la fin des temps mentionnés ici sont des signes mineurs.

« Ce sera lorsque la servante engendrera sa maîtresse,

À l'époque des califes bien guidés, il y eut de nombreuses conquêtes et les musulmans avaient des captives/esclaves. En conséquence, ils pouvaient avoir des enfants avec elles, et dans ce cas, l'enfant devenait le maître de sa mère dès sa naissance, puisqu'il naissait libre.

La deuxième explication, selon Ibn Hajar, est que viendra un temps où les enfants désobéiront énormément à leurs parents.

Ceux qui vont nus, les miséreux, les bergers se concurrencer dans les constructions de bâtisses de plus en plus hautes.

Cela correspond plus ou moins à l'exode rural, c'est-à-dire que les pauvres regagneront les villes.

En ce qui concerne les signes de la fin des temps, les savants les ont classés en signes majeurs et mineurs. De plus, ils les ont classés en distinguant d'abord les signes lointains, qui sont apparus il y a longtemps, tels que l'envoi du prophète ﷺ, la fente de la lune du prophète et le feu qui s'est déclenché sur la terre du Hijaz (ces signes sont déjà passés).

Les signes intermédiaires font référence à ceux qui sont déjà passés et à ceux qui sont en train de se réaliser.

Les grands signes, quant à eux, indiquent que lorsqu'ils commenceront à se produire, cela marquera le début de la fin des temps. Ils sont au nombre de dix et se succéderont les uns après les autres.

Le Prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a dit : **« En vérité l'Heure ne sera pas établie jusqu'à ce que vous voyiez dix signes avant cela. » Alors il que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a mentionné : 'La fumée, le Dajjal, la Bête, le lever du soleil de l'ouest, la descente de 'Issa Ibn Maryam, Ya'juj et Ma'juj, trois tremblements de terre (dans lesquels la terre s'ouvrira et avalera ceux d'au-dessus) - un à l'est, un à l'ouest et un dans la péninsule Arabe. Et le dernier sera un feu qui sortira du Yémen, qui conduira les gens au lieu (final) d'assemblée.'** (Rapporté par Mouslim)

D'après Abû Dâwûd, 'Âlî (t) s'est exclamé en regardant el Hasan : **'Mon fils que voici, est un Sayyid (maître) comme le Prophète (ﷺ) l'a appelé. Un homme qui sortira de sa descendance aura le même nom que votre Prophète. Il ressemblera moralement à lui, non physiquement. Il répandra la justice sur terre.'**

Parmi les signes de la fin des temps, il y a la sortie du Mahdi. Le Mahdi est un homme que Allah enverra à la fin des temps, lorsque la terre sera remplie d'injustice et de mal, lorsque la vérité sera oubliée et que le désordre se répandra. Allah enverra cet homme en tant que dirigeant pour améliorer les créatures et rétablir la vérité.

La sortie de Dajjal (l'Antéchrist) est également un sujet sur lequel le Prophète Muhammad ﷺ a mis en garde avec force. Le Dajjal parcourra toute la terre et sera suivi par de nombreux mécréants, hypocrites et ignorants. Il sera borgne et prétendra avoir le pouvoir de donner accès au paradis ou à l'enfer, mais en réalité, son paradis sera l'enfer et son enfer sera le paradis. Ce sera une épreuve pour les croyants. Il prétendra avoir le pouvoir de faire pousser la terre, de faire pleuvoir du ciel et même de tuer une personne pour ensuite la ressusciter en prétendant être Allah.

La descente d'Issa (Jésus) est également un grand signe de la fin des temps. C'est lui qui tuera le Dajjal, cassera la croix, interdira la consommation du porc et rétablira la jizya (un tribut payé par les mécréants). Il descendra dans une ville appelée Rawha, située à 75 km de Médine. Pendant son passage sur terre, l'argent sera abondant et la sécurité sera rétablie. La bénédiction et les biens se propageront énormément.

Il y a également d'autres grands signes importants liés à la fin des temps.

Le troisième fondement

C'est connaître votre Prophète Muhammad (salla allahou 'alayhi wa salam). Son nom est Muhammad, fils de 'Abdullah, fils de "Abdul-Muttalib, fils de Hâshim. Hâshim est issu de la tribu des Quraysh qui est une tribu arabe. Les arabes sont les descendants d'Ismaël fils d'Abraham, l'ami privilégié d'Allah, qu'Allah le couvre – lui et notre Prophète – des meilleurs éloges et les salue. Il vécut soixante-trois ans dont quarante, avant de devenir prophète, et vingt-trois en tant que prophète et messenger. Il fut investi de sa mission de prophète lorsqu'il reçut la révélation du verset : « Lis ! » [Sourate Al-'Alaq, v. 1.] Il atteignit le statut de messenger lorsqu'il reçut la révélation de la sourate Al-Muddaththir. Sa ville natale est la Mecque et il émigra vers Médine.

مَعْرِفَةُ نَبِيِّكُمْ مُحَمَّدٍ - صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

وَهُوَ مُحَمَّدُ بْنُ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ بْنِ هَاشِمٍ، وَهَاشِمٌ مِنْ قُرَيْشٍ، وَقُرَيْشٌ مِنْ الْعَرَبِ، وَالْعَرَبُ مِنْ ذُرِّيَّةِ إِسْمَاعِيلَ بْنِ إِبْرَاهِيمَ الْخَلِيلِ عَلَيْهِ وَعَلَى نَبِينَا أَفْضَلُ الصَّلَاةِ وَالسَّلَامِ، وَلَهُ مِنَ الْعُمُرِ ثَلَاثٌ وَسِتُّونَ سَنَةً، مِنْهَا أَرْبَعُونَ قَبْلَ النَّبُوءَةِ، وَثَلَاثٌ وَعِشْرُونَ فِي النَّبُوءَةِ. نُبِّئَ بِ﴿أَفْرَأ﴾، وَأُرْسِلَ بِ﴿الْمُدَّثِّرِ﴾،
وَبَلَدُهُ مَكَّةُ

Le Prophète (que la paix soit sur lui) jouit de la lignée la plus noble : il est Hashimi, Qurayshi et Arabe. Pour connaître son Prophète, il est important de connaître sa lignée.

Voici l'arbre généalogique jusqu'à Ismaïl :

- Adnân
- Ma'ad
- Nizar
- Mudar
- Ilyâs
- Mudrika
- Khuzayma
- Kinâna
- Al-Nadr
- Malik
- Fihri ou Quraych
- Ghalib

- Lou'ay
- Ka`b
- Mourra
- Kilab
- Qusay
- Abd Manâf
- Hâchim
- Abd al-Muttalib
- Abdullah
- Muhammad

L'ensemble des savants affirment qu'Adnan fait partie de la lignée d'Ismaïl. Le nom le plus connu du Prophète (que la paix soit sur lui) est Mohammed, mais ce n'est pas son seul nom. Il est également appelé Ahmed dans le Coran. Dans les recueils de hadiths Sahih Bukhari et Muslim, il est également mentionné sous les noms d'Al Haashir, Al 3aqib et Al Maahi.

Le père du Prophète est décédé à l'âge de 25 ans. Le Prophète (que la paix soit sur lui) a grandi en tant qu'orphelin, son père étant décédé alors qu'il était encore dans le ventre de sa mère. Sa mère Amina est décédée lorsqu'il avait 4 ans, alors qu'elle était sur la route du retour pour visiter la tombe de son père. Ensuite, son grand-père adoptif Abdul Muttalib, également connu sous le nom de Shayba, l'a pris en charge. Il l'a élevé pendant 4 ans, et à l'âge de 8 ans, son grand-père est décédé, et c'est son oncle Abu Talib qui l'a pris en charge. Abdul Muttalib était une personnalité éminente de La Mecque et un grand chef. Le deuxième grand-père du Prophète (que la paix soit sur lui) était Hachim, ainsi nommé en raison de sa grande générosité envers les pèlerins et les voyageurs.

Le Prophète (que la paix soit sur lui) avait 4 filles et 3 garçons.

Nés avant l'Islam :

Al-Qâssim
Zaynab
Ruqayya
Um-Kalthoum
Fâtima

Nés après l'Islam et avant la hijra :

Abd-Allah

Né après la hijra :

Ibrâhîm

Tous sont les enfants de Khadija, à l'exception d'Ibrahim, qui était le fils de Maria. Il est resté avec Khadija jusqu'à sa mort.

- Khadidja bintou Khouwailid,
- Sawda bintou Zamaa,
- Aicha bintou Abi Bakr,
- Hafsa bintou Omar,
- Zeineb bintou Khouzeima,
- Oum Salama hind bintou Outba,
- Zeineb bintu Djehch,
- Jouweyrya bintou El Harith,
- Safia bintou Houyayi bin Akhteb,
- Oum Habiba Ramla bintou Abi Soufiyan,
- Meymouna bintou Al Harith.

Khadija et Zeineb bintou Khouzeima sont décédés pendant la prophétie du Prophète (que la paix soit sur lui). Quraysh était la tribu arabe la plus prestigieuse, puissante, généreuse et influente.

Le Prophète (que la paix soit sur lui) est né en l'an 571, connu comme « l'année de l'éléphant », lorsque Abraha a tenté de détruire la Kaaba avec des éléphants. Sa naissance a eu lieu pendant le mois de Rabi' al-Awwal.

Il y a un consensus sur la date de naissance du Prophète, le lundi 12 Rabi' al-Awwal. Il est également décédé un lundi de Rabi' al-Awwal et a été enterré le mardi suivant. Le Prophète est décédé à l'âge de 63 ans.

Ibn Abbas explique que le Prophète (que la paix soit sur lui) a reçu la révélation à l'âge de 40 ans. Il est ensuite resté à La Mecque pendant 13 ans, puis on lui a ordonné de faire la Hijra vers Médine, où il est resté pendant 10 ans avant son décès. Le Prophète (que la paix soit sur lui) appréciait la solitude et se retirait spirituellement dans la grotte de Hira. À l'âge de quarante ans, il a reçu le premier verset qui lui a été révélé : « Lis ! »

L'envoyé est celui qui reçoit une révélation et à qui il est ordonné de la transmettre. Le Prophète a reçu une révélation et il lui a été ordonné de transmettre cette révélation.

Le prophète est envoyé aux mécréants, à des gens en contradiction avec lui dans leur croyance, tandis que l'envoyé est envoyé à un peuple qui est déjà croyant.

La prophétie lui a été ordonnée par la sourate Al-Muddathir.

Allah l'a envoyé pour prévenir du polythéisme et appeler au monothéisme. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : « Ô toi ! Le revêtu d'un manteau !

Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi. Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage. Et pour ton Seigneur, endure. » [Sourate Al-Muddaththir, v. 1-7]

‘Ô toi ! Le revêtu d’un manteau

Lorsque le Prophète a reçu la révélation pour la première fois, il lui a été révélé les premiers versets de la sourate Al-Alaq. Le Prophète a ressenti une grande peur et a été pris de tremblements. Il a craint d’être possédé ou qu’un malheur ne lui arrive. Il a ressenti des sueurs froides, car ce qui lui avait été révélé était d’une importance considérable. Il s’est rendu chez Khadija et lui a demandé d’être couvert d’un manteau.

Ensuite, l’archange Gabriel (Djibril) est revenu vers lui et lui a dit :

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Muddathir - Verset 2-5

Ô, toi (Muhammad) ! Le revêtu d’un manteau !

قُمْ فَأَنْذِرْ

Lève-toi et avertis.

وَرَبَّكَ فَكَبِّرْ

Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur.

وَتِيَابَكَ فَطَهِّرْ

Et tes vêtements, purifie-les.

وَالرُّجْزَ فَاهْجُرْ

Et de tout péché, écarte-toi.

Au début, il était un envoyé, et à partir de cet instant, il est devenu prophète, ce qui l’a obligé à avertir les gens de ce message.

Le sens du verset : “Lève-toi et avertis”, c’est prévenir du polythéisme et appeler au monothéisme. Celui de “Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur”, c’est célébrer Sa grandeur par Son Unicité. Quant à “Et tes vêtements, purifie-les”, cela signifie : purifie tes actes de toute forme de polythéisme. “Et de tout péché, écarte-toi” le péché désigne ici les statues. S’écarter d’elles, c’est les délaisser, se désolidariser d’elles et de leurs adeptes.

Celui de “Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur”, c’est célébrer Sa grandeur par Son Unicité.

Cela signifie de Le glorifier en ne Lui associant rien, en ne Lui attribuant aucun défaut, aucune diminution ou quoi que ce soit de négatif.

Et tes vêtements, purifie-les', cela signifie : purifie tes actes de toute forme de polythéisme.

Il y a différentes interprétations parmi les savants concernant le mot « thiyab ». Certains soutiennent que cela fait référence à l'âme, d'autres affirment que cela désigne les actes, tandis que d'autres pensent que cela se réfère aux vêtements.

« Et de tout péché, écarte-toi » le péché désigne ici les statues. S'écarter d'elles, c'est les délaisser, se désolidariser d'elles et de leurs adeptes.

« Az-Zajr » est un terme arabe qui peut avoir différentes interprétations parmi les savants. Certains soutiennent que cela fait référence aux idoles, d'autres affirment que cela désigne les péchés et les actes de désobéissance, tandis que d'autres pensent que cela se réfère au châtiment d'Allah.

Donc écarte-toi de tout ce qui peut te conduire au châtiment d'Allah.

Il prêcha ainsi le monothéisme pendant dix ans. Après la dixième année, il fut élevé au ciel et c'est alors que les cinq prières quotidiennes furent prescrites. Il pria alors à la Mecque durant trois ans, puis on lui ordonna d'émigrer vers Médine.

Lorsque le Prophète (que la paix soit sur lui) est parti avec « Al-Bouraq », une créature qui est une combinaison entre le cheval et l'âne, en compagnie de l'archange Gabriel, ils se sont rendus à Bayt al-Maqdis (Jérusalem). Il a attaché Al-Bouraq, puis a dirigé la prière devant tous les prophètes. Ensuite, il s'est élevé dans le ciel avec Gabriel jusqu'au septième ciel et c'est à ce moment-là que la prière a été prescrite. Ainsi, le voyage céleste est l'un des signes les plus probants de sa prophétie et l'un de ses miracles.

Les savants sont unanimes pour affirmer que ce voyage s'est déroulé avec son corps et son âme, contrairement à ce que prétendent certains en disant qu'il s'agissait d'un rêve. Il a effectué ce voyage en une seule nuit. Le Prophète n'a pas vu son Seigneur ce jour-là, mais il a vu la lumière du voile qui le séparait d'Allah, et il a entendu les paroles de son Seigneur. Cette nuit-là, la prière a été prescrite initialement au nombre de 50, puis Allah l'a réduite à 5 prières. Le Prophète est revenu à La Mecque le même soir.

Au début, le Prophète (que la paix soit sur lui) et ses compagnons priaient en direction de Jérusalem. Ils ont prié en direction de Jérusalem pendant environ 16 ou 17 mois.

Ensuite, le verset fut révélé et la direction de la prière a été changée vers la Kaaba. L'archange Gabriel est venu au Prophète (que la paix soit sur lui) lorsqu'il était à Jérusalem avec deux tasses, l'une contenant de l'alcool et l'autre contenant du lait. Le Prophète a choisi immédiatement le lait, ce qui démontre sa nature saine.

Il pria alors à la Mecque durant trois ans, puis on lui ordonna d'émigrer vers Médine.

Aïcha (que Dieu soit satisfait d'elle) a rapporté que le Prophète (que la paix soit sur lui) accomplissait initialement deux unités de prière (rak'at) pour les prières qui comportaient normalement deux unités. Cependant, lorsque le Prophète (que la paix soit sur lui) émigra à Médine, il commença à prier quatre unités pour les prières qui étaient normalement de quatre unités.

Il pria alors à la Mecque durant trois ans, puis on lui ordonna d'émigrer vers Médine. La Hijrah consiste à délaisser une terre de polythéisme pour se rendre en terre d'islam. Délaisser une terre de polythéisme pour une terre d'islam est une obligation pour cette communauté et le restera jusqu'à l'avènement de l'Heure. La Hijrah consiste à délaisser une terre de polythéisme pour se rendre en terre d'islam.

**وَبَعْدَهَا أَمْرٌ بِالْهَجْرَةِ إِلَى الْمَدِينَةِ، وَالْهَجْرَةُ الْإِنْتِقَالُ مِنْ بَلَدِ الشِّرْكِ إِلَى بَلَدِ
الْإِسْلَامِ.**

**وَالْهَجْرَةُ فَرِيضَةٌ عَلَى هَذِهِ الْأُمَّةِ مِنْ بَلَدِ الشِّرْكِ إِلَى بَلَدِ الْإِسْلَامِ، وَهِيَ بَاقِيَةٌ
إِلَى أَنْ تَقُومَ السَّاعَةُ**

La hijra est une obligation pour tout croyant qui ne peut pas mettre en pratique sa religion dans une terre de mécréance. Le terme « hijra » vient du mot « hajr » qui signifie le délaissement, donc c'est le fait de délaisser sa patrie pour une autre patrie. Du point de vue religieux, c'est le fait de délaisser une terre de mécréance pour se rendre en terre d'islam. L'émigration de base consiste à abandonner quelque chose avec son corps, sa langue et son cœur.

Comment reconnaître une terre de mécréance par rapport à une terre d'islam ?

La terre de mécréance est une terre où s'expriment les pratiques cultuelles mécréantes et où les pratiques cultuelles musulmanes (appel à la prière, prière en groupe, prière du vendredi, etc.) ne se manifestent pas de manière générale et généralisée, mais se manifeste seulement par une tranche de la population. Ces pays

ne deviennent donc pas des terres d'islam en raison des pratiques cultuelles pratiquées par une minorité de musulmans.

Il y a 2 types d'émigration :

L'émigration des cœurs ou de la langue : C'est le fait de délaisser tout ce qu'Allah a interdit et le fait de se déplacer vers les choses permises et obligatoires qu'Allah aime. Donc, tout au long de sa vie, le serviteur doit abandonner les choses interdites et blâmables pour se tourner vers les choses bonnes et recommandées par Allah.

L'émigration des corps : C'est le fait de quitter physiquement un endroit pour un autre, une terre de mécréance pour une terre d'islam.

Il y a 3 types de personnes concernant l'émigration (la hijra) :

1) Personne en capacité de partir mais ne peut pas mettre sa religion en pratique :

Pour cette personne, il sera obligatoire de faire la hijra. Celui qui reste en terre de mécréance alors qu'il ne peut pas pratiquer sa religion et qu'il a les capacités physiques et financières pour émigrer a été injuste envers lui-même et a commis un grand péché selon le consensus des savants.

2) Personne dans l'incapacité d'émigrer physiquement, financièrement ou qui n'a pas trouvé de pays pour l'accueillir :

Pour cette personne, la hijra n'est pas obligatoire.

Personne qui a les capacités physiques et financières et peut pratiquer librement sa religion sans craindre pour sa religion :

Pour cette personne, la hijra ne sera pas obligatoire mais recommandée.

Après la hijra d'une terre de mécréance vers une terre d'islam, il existe d'autres types d'émigration :

- Émigrer d'un pays avec énormément d'innovations vers un pays où la sunna prédomine.
- Émigrer d'un pays où il y a la peur vers un pays où il y a la sécurité.
- Émigrer d'un pays où les pieux prédécesseurs et le prophète QUE LA PRIÈRE D'ALLAH ET SON SALUT SOIENT SUR LUI sont insultés.
- Émigrer d'un pays en guerre vers un pays de paix.

« Ceux qui ont été injustes envers eux-mêmes, les anges enlèveront leur âme en disant : “Dans quelle situation étiez-vous ?” - “Nous étions impuissants sur terre”, diront-ils. Alors les anges diront : “La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’émigrer ?” Voilà bien ceux dont la destination est l’Enfer. Et quelle mauvaise destination ! À l’exception des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables de voyager, et ne trouvant aucun moyen à ceux-là, il se peut qu’Allah pardonne. Et Allah est Clément et Pardonneur. » [

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلَائِكَةُ ظَالِمِي أَنْفُسِهِمْ قَالُوا فِيمَ كُنْتُمْ قَالُوا كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِي الْأَرْضِ قَالُوا أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا فَأُولَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءَتْ مَصِيرًا * إِلَّا الْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ الرِّجَالِ وَالنِّسَاءِ وَالْوِلْدَانَ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا * فَأُولَئِكَ عَسَى اللَّهُ أَنْ يَغْفُو عَنْهُمْ وَكَانَ اللَّهُ عَفْوًا غَفُورًا

Ce verset est une preuve évidente de l'obligation de la hijra, car il explique que les anges feront des reproches à ceux qui avaient la capacité d'émigrer en leur disant dans la sourate An Nisa au verset 97 **« La terre d’Allah n’était-elle pas assez vaste pour vous permettre d’émigrer ? »**

Les personnes qui ne sont pas en capacité sont pardonnées, car Allah dit dans le Coran **« À l’exception des faibles parmi les hommes, les femmes et les enfants, incapables de voyager, et ne trouvant aucun moyen à ceux-là, il se peut qu’Allah pardonne »**

Le fait qu’Allah réserve le feu de l’enfer pour ceux qui délaissent la hijra implique son caractère obligatoire. Ainsi, délaissier la hijra alors qu’on a la capacité de la faire est considéré comme un acte de désobéissance et, de plus, cela constitue un grand péché.

Ibn » Abbâs à propos de **« À l’exception des impuissants »** à dit : **« Ma mère et moi nous étions de ceux qu’Allah excusa. »** et le prophète صلى الله عليه وسلم avait invoqué dans la prière au moment du qunut pour qu’il les délivre de cette situation.

Ceux qui ont été injustes envers eux-mêmes :

L’injustice est de deux types :

- 1) La grande injustice : qui correspond à l'association (le shirk), c'est-à-dire attribuer des associés à Allah.
- 2) La petite injustice : qui correspond aux péchés et aux actes de désobéissance.

Dans le contexte mentionné, il s'agit de la petite injustice, car dans le verset cité par l'auteur, Allah les interpelle en les désignant comme croyants. Allah dit au sujet de ceux qui n'ont pas émigré dans la sourate Al Ankabut au verset 56 **« Ô Mes serviteurs qui avez cru ! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moi donc ! »**

Cela constitue une preuve que ceux qui n'ont pas fait la hijra alors qu'ils en avaient la capacité ont plutôt commis un grand péché que de la mécréance, sinon Allah ne les aurait pas interpellés en tant que « Ô mes serviteurs ». Cette mention démontre qu'ils sont toujours considérés comme croyants par Allah malgré leur négligence dans l'accomplissement de cette obligation.

Al-Baghawî (qu'Allah lui fasse Miséricorde) a dit : « La raison pour laquelle ce verset a été révélé est que certains musulmans sont restés à la Mecque sans émigrer. Allah les a tout de même considérés croyants. » La preuve tirée de la Sunnah concernant la Hijrah est la parole du Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) : « La Hijrah ne cessera pas tant que le repentir sera accepté. Et le repentir sera accepté tant que le soleil ne se sera pas levé de l'occident. » Rapporté par Abû Dâwud :

L'imam al-Baghawi, qui est un grand savant parmi les Salafs, explique qu'Allah, malgré le fait qu'ils n'aient pas fait la hijra, les a quand même considérés comme croyants.

Le hadith indique également que la hijra est obligatoire jusqu'à la fin des temps. Il y a un autre hadith rapporté d'après Abdullah ibn Abbas (qu'Allah l'agrée, lui et son père) qui relate : **« Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit, le jour de la conquête de La Mecque : "Il n'y a plus d'émigration après la conquête (...)"**.

Donc, pour comprendre ces deux hadiths, on dit que cela concerne la hijra de La Mecque vers Médine, car elle est devenue une terre d'islam après sa conquête.

Donc, cela ne constitue pas une preuve pour affirmer que la hijra n'est plus une obligation après la conquête de La Mecque, contrairement à ce que prétendent certains. Les hadiths indiquent que la hijra reste une obligation jusqu'à la fin des temps, et ce passage spécifique fait référence à la hijra de La Mecque vers Médine en raison de la transformation de La Mecque en une terre d'islam après sa conquête. Il est important de considérer l'ensemble des preuves pour comprendre le jugement de l'obligation de la hijra.

Lorsque le Prophète (salla Allahu 'alayhi wa salam) s'installa à Médine, on lui ordonna d'accomplir les autres pratiques cultuelles de l'islam comme la Zakât, le jeûne, le pèlerinage, le Jihâd, l'appel à la prière, l'injonction du bien, la réprobation du mal et les autres pratiques cultuelles islamiques. Il vécut ainsi dix ans puis s'éteignit (salla Allahu 'alayhi wa salam) mais sa religion a perduré. Voilà [l'islam,] sa religion. Il n'existe aucun acte de bien sans qu'il ne l'ait montré à la communauté ni aucun mal dont il ne l'ait prévenue. Le bien qu'il lui a indiqué est le monothéisme et tout ce qu'Allah aime et agréé. Le mal dont il l'a prévenue est le polythéisme et tout ce qu'Allah déteste et récuse. Allah l'a envoyé à toute l'humanité, et a imposé aux deux pesants – Jinns et Hommes – de lui obéir.

فَلَمَّا اسْتَقَرَّ فِي الْمَدِينَةِ أُمِرَ بِبَقِيَّةِ شَرَائِعِ الْإِسْلَامِ، مِثْلُ: الزَّكَاةِ، وَالصَّوْمِ، وَالْحَجِّ، وَالْأَذَانِ، وَالْجِهَادِ، وَالْأَمْرِ بِالْمَعْرُوفِ وَالنَّهْيِ عَنِ الْمُنْكَرِ، وَغَيْرِ ذَلِكَ مِنْ شَرَائِعِ الْإِسْلَامِ، أَخَذَ عَلَى هَذَا عَشْرَ سِنِينَ، وَتُوْفِّيَ - صَلَوَاتُ اللَّهِ وَسَلَامُهُ عَلَيْهِ - وَدِينُهُ بَاقٍ. وَهَذَا دِينُهُ، لَا خَيْرَ إِلَّا دَلَّ الْأُمَّةَ عَلَيْهِ، وَلَا شَرَّ إِلَّا حَذَّرَهَا مِنْهُ، وَالْخَيْرُ الَّذِي دَلَّهَا عَلَيْهِ التَّوْحِيدُ، وَجَمِيعُ مَا يُحِبُّهُ اللَّهُ وَيَرْضَاهُ، وَالشَّرُّ الَّذِي حَذَّرَهَا مِنْهُ الشِّرْكُ، وَجَمِيعُ مَا يَكْرَهُهُ اللَّهُ وَيَأْبَاهُ. بَعَثَهُ اللَّهُ إِلَى النَّاسِ كَافَّةً، وَافْتَرَضَ طَاعَتَهُ عَلَى جَمِيعِ الثَّقَلَيْنِ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ

Lorsque le Prophète ﷺ était à Médine, il lui a ensuite été ordonné les autres pratiques cultuelles de l'islam de manière générale, sans entrer dans les détails. Cependant, une fois établi à Médine, il lui a été ordonné le reste des obligations de l'islam, et celles-ci ont été prescrites de manière détaillée.

Certains savants soutiennent que la zakat, de manière générale, a été prescrite à La Mecque, mais que ses détails précis ont été établis à Médine. Ainsi, à Médine, les aspects principaux et les détails spécifiques de la zakat ont été prescrits. Cependant, certains savants soutiennent que la zakat a été prescrite à La Mecque en premier lieu, mais sans que les taux spécifiques et la part des biens donnés en aumône ne soient précisés. Tous ces éléments ont été légiférés à Médine. Ainsi, selon ces savants, la zakat a été prescrite à La Mecque avant l'incorporation de ce verset précis.

Allah dit dans le coran :
Sourate Al Maarij - Verset 24

« [...] et acquittez-en les droits le jour de la récolte.

وَأَتُوا حَقَّهُ يَوْمَ حَصَادِهِ

et sur les biens desquels il y a un droit bien déterminé [la Zakât]

وَالَّذِينَ فِي أَمْوَالِهِمْ حَقٌّ مَّعْلُومٌ

pour le mendiant et le déshérité ;

لِّلسَّائِلِ وَالْمَحْرُومِ

Ensuite, l'appel à la prière, la prière du vendredi et la prière en commun ont également été prescrits à Médine, donc l'appel à la prière a été prescrit la deuxième année de l'hégire.

La zakat et le jeûne ont été prescrits de façon détaillée la deuxième année de l'hégire, donc lorsque le Prophète ﷺ s'est établi à Médine.

Quant à l'obligation du pèlerinage, certains disent qu'il a été prescrit la sixième année, mais l'avis le plus juste d'après la majorité des gens de science est que le Hajj a été prescrit la neuvième année de l'hégire.

Le Prophète que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a vécu à Médine en appelant constamment au Tawhid et aux restes des obligations et en mettant en garde contre le shirk et les autres interdictions.

Après son immigration à Médine, il y a vécu pendant 10 ans, et Allah lui a parachevé la religion.

Ensuite, Allah l'a rappelé vers lui et la fait rejoindre la compagnie élevée des prophètes, des justes, des martyrs et des pieux.

Le Prophète ﷺ a été informé de sa mort dans un verset du Coran, qui lui a dit qu'il allait mourir. À la fin de sa vie, il est tombé gravement malade à la fin du mois de safar, le mois 2 du calendrier hégirien.

Un jour, le Prophète ﷺ a dit qu'Allah a donné à l'un de Ses serviteurs le choix entre ce bas monde et la récompense divine, et ce serviteur a choisi la récompense divine. Aboubakar a alors pleuré en comprenant que c'était au prophète ﷺ que cela a été proposé et a dit qu'il donnerait son père, sa mère et une rançon pour que le Prophète ﷺ reste parmi eux. Le Prophète ﷺ lui a répondu d'être patient et de dire que s'il devait avoir un ami autre qu'Allah, cela aurait été Aboubakar. Il que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui a expliqué qu'il reste cependant l'amitié et l'affection en Islam.

Ensuite, il ordonna à Abou Bakr de diriger la prière et quand vint le lundi 12 ou 13 selon certains avant, du mois de rabi Al awal de l'an 11 de l'hégire Allah l'appela à lui.

Lorsque les signes de la mort ont commencé à se manifester, le Prophète ﷺ a trempé sa main dans de l'eau et a essuyé son visage, disant qu'il n'y a pas de divinité digne d'adoration sauf Allah et que les affres de la mort sont éprouvantes. Puis, son regard s'est tourné vers le ciel et il a dit : « Ô Allah, j'ai choisi de rejoindre la compagnie élevée ». Le Prophète ﷺ est décédé ce jour-là et les gens en furent extrêmement bouleversés. Ils lavèrent le prophète ﷺ dans ses habits. Le Prophète ﷺ est mort le lundi, la 12e année de l'Hégire. Il a été lavé le mardi et enterré la nuit de mardi à mercredi. Parmi les personnes qui ont lavé le Prophète ﷺ on retrouve Ali ibn Abi Talib ou encore Oussama Ibn Zayd. Donc le Prophète ﷺ a été envoyé à l'ensemble de l'humanité, hommes et djinns.

Par son biais, Allah a parachevé la religion la preuve dans la Parole d'Allah est que « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait et j'ai agréé pour vous l'Islam comme religion. »

Cela signifie que la religion du Prophète ﷺ, l'Islam, perdurera jusqu'au jour de la résurrection. Donc, lorsque le Prophète ﷺ est mort, il a clarifié à la communauté tous ses besoins.

Ensuite, Abi Dhirr a rapporté que le Prophète ﷺ n'a rien omis de nous informer, pas même concernant un oiseau battant des ailes dans le ciel. Et un jour, un homme a dit à Salman Al Farisi, en voulant se moquer de lui : « Votre prophète vous a tout enseigné, même la façon de faire vos besoins. » Et il a répondu : « Il nous a interdit de faire face à la qibla en déféquant ou en urinant ».

Donc, le Prophète ﷺ n'a rien omis, il a tout dit, il a tout expliqué concernant la religion, que ce soit par ses propos, ses actes, son approbation ou en répondant à une question. Et la chose la plus importante que le Prophète ﷺ a expliquée est le Tawhid, et tout ce que le Prophète ﷺ a ordonné de faire est un bien pour la communauté dans l'au-delà et dans ce bas monde. Et tout ce qu'il a interdit de faire est un mal pour la communauté, dans ce bas monde et dans l'au-delà. Donc, louange à Allah pour avoir accompli son bienfait et avoir parachevé sa religion.

Donc, toute innovation dans la religion est un égarement, puisque le Prophète ﷺ a tout expliqué. Ceux qui pensent qu'il y a de bonnes innovations dans l'Islam, comme il a dit l'imam Malik, trahissent le message, vu que le Prophète ﷺ a tout enseigné et n'a rien omis, rien caché. Donc, nous ne pouvons pas venir à l'heure actuelle avec quelque chose de nouveau dans la religion et dire que cela fait partie de la religion. Non, toute innovation est un égarement, et tout égarement est en enfer.

La preuve de sa mort ﷺ est la parole d'Allah :

Allah dit dans le coran :

Sourate Az Zumar - Verset 30-31

« En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi. Ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur. »

Après leur mort, les gens seront ressuscités.

Donc, dans ce verset, Allah nous explique et nous informe que le Prophète ﷺ et ceux à qui il a été envoyé sont voués à la mort et que ces gens-là à qui le Prophète ﷺ a été envoyé se disputeront le jour de la Résurrection auprès d'Allah.

Et par cette phrase, l'auteur déclare aussi que les hommes seront aussi ressuscités après la mort comme Allah nous a informés.

Après leur mort, les gens seront ressuscités. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : "C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons créés, et en elle Nous vous ferons retourner, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore." [Sourate Tâ Hâ, v. 55.]

Allah dit dans le coran :

Sourate Nûh- Verset 17-18

« Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Il vous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement. »

Allah dit dans le coran :

Sourate Al A'raf- Verset 158

“Dis : « O hommes ! Je suis pour vous tous le Messenger d'Allah. »”

Par son biais, Allah a parachevé la religion. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Ma'ida - Verset 3

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'islam comme religion pour vous. »

Et quiconque renie la Résurrection devient mécréant. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah :

Allah dit dans le coran :

Sourate At Taghabun - Verset 7

“Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis « Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certes ressuscités puis, vous serez informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah ». ”

Allah a envoyé tous les messagers en tant qu'annonceurs et avertisseurs. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah.

Allah dit dans le coran :

Sourate An Nisa - Verset 165

« Messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers, il n'y ait pour les gens point d'argument devant Allah. »

Lorsque nous serons morts, nous serons ressuscités de notre tombe pour le jour de la Résurrection. Donc, cela fait partie de la foi et de la croyance au dernier jour, de croire à la résurrection et au jour du rassemblement et au jour du jugement. Le premier à qui sera ouverte la tombe sera le prophète ﷺ suivi de sa communauté. Les gens seront donc présentés pieds nus, nus et, pour les hommes, non circoncis. Le premier qui sera revêtu sera Ibrahim, ensuite ce sera le Prophète ﷺ

Lorsque nous serons ressuscités, nous serons envoyés sur une terre qui sera la terre du rassemblement. Elle sera blanche, sans aucun signal dessus. Ensuite, le soleil sera au-dessus de nos têtes, et Allah préservera les 7 personnes qui se trouveront sous son ombre. Le soleil sera très proche de nos têtes, certains auront la sueur qui leur arrivera aux chevilles, d'autres jusqu'aux genoux, certains presque à la bouche, et d'autres jusqu'au nez. Certains seront engloutis par la sueur.

Ensuite, les gens demanderont l'intercession aux prophètes. Ils commenceront par Adam, puis passeront par Nûh jusqu'à arriver au prophète ﷺ et il dira : « L'intercession est pour moi ». Ensuite, il se prosternera et demandera l'intercession auprès d'Allah pour sa communauté.

Après la Résurrection, les gens seront jugés et rétribués pour leurs actes. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah

Sourate An Najm - Verset 31

“... Afin qu'il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils œuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure [récompense].”

Il y a deux types de jugement :

Le Jugement facile : Il s'agit du jugement rapide et facile réservé aux croyants vertueux. Ces personnes recevront leur livre de bonnes actions dans leur main droite et seront interrogées rapidement sur leurs actes. Elles seront récompensées par le paradis et bénéficieront d'une vie éternelle de félicité.

Le Jugement Détaillé : Il s'agit du jugement détaillé et rigoureux réservé aux mécréants et aux pécheurs. Ces personnes seront soumises à un examen minutieux de leurs actions et de leurs comptes.

Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit (dans le sens) : **“(Le Jour de la Résurrection), quiconque aura des comptes à rendre sera anéanti (c'est-à-dire ira en enfer).”**

J'ai dit : "Ô Messenger d'Allah (ﷺ)! Puisse Allah me sacrifier pour vous. Allah ne dit-il pas : "Puis celui à qui l'on remettra son livre dans sa droite, Il sera facilement interrogé?" (84.7-8)". Il a répondu : « Ceci ne concerne que la présentation des comptes ; mais celui dont le compte sera questionné, sera anéanti. »

Dans ce hadith, le Prophète ﷺ parle du jugement détaillé (hisab al-munaqasha) et il demandait souvent, dans ses prières, un jugement facile.

Les gens sont divisés en trois catégories en ce qui concerne la balance des bonnes et des mauvaises actions :

1. Ceux dont les bonnes actions surpassent les mauvaises actions : ce sont les gens du bonheur, et ils entreront au paradis.
2. Ceux dont les mauvaises actions surpassent les bonnes actions : ce sont les gens du malheur, les gens de la perdition, et ils sont destinés à l'enfer.
3. Les gens d'al « Arāf : leurs bonnes actions sont égales à leurs mauvaises actions. Ils se trouveront entre le paradis et l'enfer, et ils attendront que le Seigneur décide de les faire entrer au paradis.

Les gens qui seront heureux, les gens du Paradis et du bonheur, qui ont été rétribués, qui ont fait de bonnes œuvres, dont les bonnes œuvres surpassent les mauvaises actions, Allah les jugera avec sa miséricorde. Et les gens du malheur, les gens de la perdition, dont les mauvaises actions surpassent leurs bonnes actions, il les jugera avec sa justice.

Et quiconque renie la Résurrection devient mécréant. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : « Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités.

Allah dit dans le coran :

Sourate At Taghabun - Verset 165

Dis "Mais si ! Par mon Seigneur ! Vous serez très certes ressuscités puis, vous serez informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah". »

Celui qui nie le caractère obligatoire de la résurrection est considéré comme un mécréant, et cela fait consensus parmi les savants. La chose la plus reniée à l'époque du prophète ﷺ, que la paix soit sur lui, après l'appel au Tawhid, était la croyance en la résurrection le jour de la résurrection.

Les preuves concernant le jour de la résurrection sont très nombreuses dans le Coran. De plus, toute personne dotée d'une raison saine comprend que l'existence d'une création signifie qu'il y a un Créateur, et que c'est Allah qui nous a créés. Et celui qui

nous a créés est capable de nous faire revivre. Personne ne peut nier l'immensité de la création des cieux et de la terre en raison de leur grandeur, donc celui qui les a créés est plus que capable de les faire revivre. Toute personne lucide peut également observer que lorsque la pluie tombe sur une terre, elle la rend fertile et la fait revivre. Cela prouve que Allah peut effectivement faire revivre les gens après leur mort. De plus, l'expérience et le vécu témoignent également de cela dans la sourate Al-Baqara, Allah mentionne plusieurs événements où les morts sont ressuscités.

Par exemple, Il raconte l'histoire d'un individu qui traverse un village désert et dévasté, se demandant comment Allah peut faire revivre tout cela après la mort. Allah fait alors mourir cet homme et le garde pendant 100 ans, puis le ressuscite en lui demandant combien de temps il est resté dans cet état. L'homme répond qu'il est resté seulement un jour, voire une partie d'une journée. Allah lui révèle alors qu'en réalité, il a été dans cet état pendant 100 ans et lui montre sa nourriture et sa boisson intactes. Il lui montre également son âne mort et le ressuscite, en faisant de cela un signe pour les gens. Allah démontre ainsi comment les ossements sont assemblés et recouverts de chair. Confronté à cette évidence, l'homme confirme que Allah est capable de toute chose.

Effectivement, on peut également affirmer que par une sagesse divine, Allah nous fera revivre et nous récompensera pour nos actions. Sinon, cela voudrait dire que notre existence n'aurait aucune signification. La croyance en la résurrection et en la rétribution des actions est intimement liée à la justice divine. Allah, dans Sa sagesse infinie, récompensera les justes et punira les injustes.

Allah a envoyé tous les messagers en tant qu'annonceurs et avertisseurs. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah :

Allah dit dans le coran :

Sourate An Nisa - Verset 165

« Messagers, annonceurs et avertisseurs, afin qu'après la venue des messagers, il n'y ait pour les gens point d'argument devant Allah. »

Allah a envoyé les messagers, annonceurs de la bonne nouvelle et avertisseurs. Il y a de la sagesse dans l'envoi des messagers, car ils annoncent aux gens, par la miséricorde d'Allah et les bienfaits d'Allah sur ceux qui unifient, croient et obéissent à Allah. Allah a envoyé les messagers pour qu'ils annoncent la bonne nouvelle du paradis à ceux qui leur obéissent et de l'enfer à ceux qui leur désobéissent.

Ainsi, l'envoi des messagers a pour but le plus important d'ôter toute excuse aux gens, afin qu'ils n'aient aucun argument devant Allah. Ils ne pourraient pas dire qu'ils ne savaient pas, car Allah leur a clarifié le droit chemin par l'envoi des messagers, en leur clarifiant le Tawhid et le shirk.

Le premier d'entre eux est Noé ('alayhi salam) et le dernier est Muhammad (salla Allahu 'alayhi wa salam). La preuve indiquant que Noé ('alayhi salam) est le premier

des messagers est la parole d'Allah : « **Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Noé et aux prophètes après lui.** » [Sourate An-Nisâ', v. 163.]

Cela est la preuve que le premier messenger est bien Nuh ('alayhi salam). Également, dans le long hadith concernant l'intercession, les gens se tourneront vers les prophètes et ils diront à Nûh : « Ô Nuh ! Tu es le premier des Messagers sur terre et Allah le Très-Haut t'a nommé le serviteur reconnaissant...)

Allah a envoyé un messenger à chaque communauté, depuis Noé jusqu'à Muhammad, qui leur ordonne d'adorer Allah exclusivement et leur interdit d'adorer le Tâghût. La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah : “**Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire] : ‘Adorez Allah et écarterez-vous du Taghût’.**” [Sourate An-Nahl, v. 36.]

Donc Nuh est le premier des messagers et Mohammed (ﷺ) est le dernier des messagers.

Allah a imposé à tous les serviteurs de renier le Tâghût et de croire en Allah. Ibn Al-Qayyim a dit (qu'Allah lui fasse Miséricorde) : “Le Tâghût est tout ce par le biais duquel le serviteur outrepassse ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré, suivi ou obéi.”

Le cheikh explique ici que la croyance en Allah ne peut être complète que par l'adoration exclusive d'Allah, sans rien lui associer, et en reniant le taghût.

Le terme “taghût” signifie celui qui dépasse et outrepassse les limites au niveau linguistique. Dans la langue arabe, on l'utilise pour décrire lorsque l'eau déborde ou dépasse son niveau habituel.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Haqqa- Verset 11

“C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche”

إِنَّا لَمَّا طَغَا الْمَاءُ حَمَلْنَاكُمْ فِي الْجَارِيَةِ

Au niveau religieux, la meilleure définition a été donnée par Ibn Al-Qayyim, qui dit que “le Tâghût est tout ce par le biais duquel le serviteur outrepassse ses limites, qu'il s'agisse d'un être adoré, suivi ou obéi”. Ainsi, les gens pieux ne tombent pas dans cette catégorie, même s'ils sont suivis, obéis ou adorés. Le taghût représente la plus grande mécréance parmi les mécréants.

Par exemple, quelqu'un qui sait qu'il est suivi dans le fait de dépasser les limites et qui est satisfait de cela est considéré comme un transgresseur et donc un taghût. De même, les savants de l'égarement qui appellent à l'égarement, à la mécréance et à

l'innovation, et qui interdisent ce qu'Allah a permis et permettent ce qu'Allah a interdit, ce sont des tawâghîṭ (pluriel de taghûṭ). Lorsqu'un gouverneur est obéi dans la transgression d'Allah, cela fait de lui un taghûṭ. Cependant, il est obligatoire d'obéir aux gouverneurs dans ce qui ne contredit pas la religion.

Les Tawâghîṭ sont nombreux mais leurs meneurs sont au nombre de cinq :

1. Iblîs, qu'Allah le maudisse

C'est le plus grand des tawâghîṭ et il est considéré comme la tête des transgresseurs.

2. Celui qui est satisfait de l'adoration qu'on lui voue

Celui-là fait partie des tawâghîṭ, un égaré, un mushrik (polythéiste), un injuste et il est considéré comme l'une des têtes des tawâghîṭ.

3. Celui qui appelle les gens à lui vouer une adoration

Contrairement au numéro 2 qui n'appelle pas à être adoré lui-même, celui-là (le taghûṭ mentionné précédemment) appelle les gens à lui vouer l'adoration. Même si les gens ne le suivent pas, il reste néanmoins un taghûṭ.

4. Celui qui prétend connaître une partie de la science de l'Inconnaissable

L'inconnaissable, c'est tout ce qui se soustrait à la perception humaine, comme le fait de prédire l'avenir et même le présent.

Allah dit dans le coran :

Sourate An Naml - Verset 65

Dis : “Nul de ceux qui sont dans les cieus et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Dieu”. Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités !

قُلْ لَا يَعْلَمُ مَنْ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ

D'après Ḥafṣah bint ‘Umar ibn Al-Khaṭṭâb (qu'Allah l'agrée, elle et son père), le Prophète (ﷺ) a dit : **“Quiconque se rend auprès d'un devin, l'interroge sur quoi que ce soit puis le croit véridique, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours.”**

Les devins, astrologues, magiciens, etc. sont considérés comme des tawâghîṭ (pluriel de taghûṭ). Le simple fait de les consulter rend ta prière non acceptée pendant 40 jours, et croire en ce qu'ils te disent équivaut à méconnaître ce que le Prophète (ﷺ) a révélé.

5. Celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé.

Le fait de juger par autre qu'Allah englobe plusieurs types de jugements en fonction des différentes situations.

- Celui qui juge par autre chose que ce qu'Allah a révélé, prétendant que le jugement d'Allah n'est pas adapté à cette époque et étant convaincu de cela, est considéré comme un mécréant qui sort de l'islam.
- Celui qui juge en se basant sur les lois des hommes et considère que les lois des hommes sont meilleures que celles d'Allah est également considéré comme un mécréant qui sort de l'islam.
- Celui qui gouverne en utilisant les lois des hommes et prétend que la loi d'Allah et les lois des hommes sont équivalentes est également considéré comme un mécréant qui sort de l'islam.
- Celui qui juge en se basant sur les lois des hommes, tout en sachant au fond de lui que les lois d'Allah sont meilleures pour les gens, mais qui choisit néanmoins de juger avec les lois des hommes par intérêt mondain, corruption, etc., commet une mécréance mineure, mais cela ne le fait pas sortir de l'islam. Son cas est grave, mais il reste dans le cadre de la foi islamique.

Il existe deux types parmi eux :

1- Celui qui juge par les lois des hommes en sachant pertinemment que les lois d'Allah sont meilleures, mais qui choisit de juger avec les lois des hommes dans une situation particulière (peut-être par corruption ou autre raison). Cette personne est considérée comme perverse.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Ma'ida - Verset 47

Ceux qui ne jugent pas d'après ce que Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.

وَمَنْ لَّمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الْفَاسِقُونَ

2- Celui qui juge avec les lois des hommes dans le but de maintenir une situation durable, par exemple par peur de perdre sa place au pouvoir. Cette personne est pire que la première et est considérée comme injuste.

Allah dit dans le coran :

Sourate Al Ma'ida - Verset 45

Et ceux qui ne jugent pas d'après ce que Dieu a fait descendre, ceux-là sont des injustes.

وَمَنْ لَّمْ يَحْكَمْ بِمَا أَنزَلَ اللَّهُ فَأُولَٰئِكَ هُمُ الظَّالِمُونَ

Il est important de noter qu'il y a plus de 50 savants parmi les salafs qui décrivent ces situations et les expliquent de cette manière.

La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah dans la sourate Al Baqara au verset 256 **“Nulle contrainte en religion ! Car le bon chemin s’est distingué de l’égarement. Donc, quiconque renie le Tâghût tandis qu’il croit en Allah saisit l’anse la plus solide, qui ne peut se briser.”**

Et c'est bien là le sens de l'attestation de foi : lâ Ilâha illAllâh

On trouve ces propos dans le hadith suivant : “La chose la plus capitale est l’islam, son pilier est la prière, et son degré le plus élevé est le combat dans le sentier d’Allah.” Rapporté par Ahmad, 5/231, 237 ; At-Tirmidhi, Livre de la foi, 5/13, no. 2616 ; Ibn Mâjah, Livre des troubles, 2/1394, no. 3973.

La véritable signification du Tawhid, de l’unicité d’Allah, est de rejeter et de désavouer le taghut (ce qui est adoré en dehors d’Allah) et de vouer une adoration exclusive à Allah. Dans ce hadith, on retrouve l’islam, qui consiste à se soumettre à Allah par l’unicité, à Lui obéir et à renier le polythéisme et ses adeptes. Ces deux points convergent vers l’adoration exclusive d’Allah.

Ainsi, si le djihad est légitimé conformément à la sunna du prophète Muhammad (ﷺ) et se déroule sous l’étendard du guide musulman, alors c’est là le véritable combat dans le sentier d’Allah.

Allah est Le Plus Savant. Qu’Allah couvre d’éloges et salue Muhammad, sa famille et ses Compagnons.

Il conclut son épître en disant “Allahu A'lam”, ce qui signifie que la connaissance ultime appartient à Allah.